#### VILLE DE LILLE

#### PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2002.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Je voudrais saluer Pierre MAUROY, notre Maire honoraire, l'ensemble des membres du Conseil Municipal, des Conseillers de Quartiers et des Lilloises et Lillois qui sont avec nous aujourd'hui.

Nous avons un Conseil Municipal de rentrée important, nous y reviendrons tout à l'heure, mais je dois d'abord faire état de changements au sein du Conseil Municipal.

En effet, Monsieur Michel FALISE m'a fait part, le 19 septembre dernier, de son souhait de démissionner de son poste d'Adjoint au Maire pour des raisons de santé, nous y reviendrons.

En application de l'article L 2122.15 du Code Général des collectivités territoriales, il a adressé un courrier en ce sens à Monsieur le Préfet, qui a accepté cette démission par lettre du 7 octobre.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, en l'occurrence pour une démission.

Ainsi, Monsieur Marc BODIOT venant immédiatement après Madame Brigitte MERLIN, dernière élue sur la liste "Vivre Lille, bien dans sa ville, bien dans sa vie", remplace Monsieur Michel FALISE démissionnaire.

J'installe donc officiellement Monsieur Marc BODIOT dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

(applaudissements)

Nous sommes encore dans une phase administrative, je regrette de commencer par ce cérémonial avant de dire les mots chaleureux que nous avons tous en tête et dans le cœur pour Michel FALISE, mais nous devons d'abord procéder à l'appel et je demande à Stéphanie BOCQUET de faire cet appel nominal.

(Madame BOCQUET procède à l'appel nominal).

Etaient présents: Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET. M. BODIOT, Mme BOUCHART, M.CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER. M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mme GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

<u>Etaient excusés</u>: Mmes DAVAL (pouvoir), GEORGET (pouvoir), MALLEVILLE, MM. RICHIR (pouvoir), SAVOYE (pouvoir), SINAGRA (pouvoir).

Merci.

Je souhaite maintenant, en votre nom à tous, rendre hommage à l'action qu'a menée Michel FALISE parmi nous et qu'il continuera d'ailleurs à mener.

Mon cher Michel, vous avez décidé, pour des raisons de santé que chacun a bien comprises, de quitter le Conseil Municipal où vous siégez depuis 1995 auprès de Pierre MAUROY et avec nous, si je puis dire, depuis mars 2001.

Je voudrais d'abord vous redire notre amitié et aussi vous faire part de nos vœux pour que vous retrouviez pleinement votre santé, mais j'ai l'impression, en vous voyant, que vous vous sentez déjà un peu mieux. Je voudrais aussi vous dire combien votre présence au sein de l'équipe municipale depuis maintenant plus de 7 ans, presque 8 ans, a été d'un apport considérable pour la Ville de Lille comme pour chacun d'entre nous. Je peux non seulement en témoigner personnellement, mais je sais que Pierre MAUROY pourrait le faire tout aussi bien et peut-être mieux que moi.

Vous incarnez dans cette ville, et cela d'ailleurs depuis très longtemps, même avant d'être membre de notre Conseil Municipal, à la fois, et certains vous l'ont même reproché, l'audace et la rigueur, la réflexion et l'autorité, la volonté permanente de dialogue, tout cela avec une ténacité, il faut bien le dire, hors du commun.

Ce qui marque votre façon d'être, c'est votre capacité à allier au sérieux des propositions qui sont toujours très consciencieusement, scrupuleusement étudiées, le souci de l'efficacité, tout en les exprimant avec un souci permanent de comprendre celui qui est en face de vous, de convaincre vos interlocuteurs, mais aussi avec une certaine sérénité qui n'est pas exclusive d'un sens, assez fort je dois dire, de l'humour.

Votre notoriété et votre autorité morale, nous le savons, ont dépassé largement les limites de notre ville. La permanence et la pertinence de vos interventions sont marquées, chacun le sait, par un humanisme imprégné, vous le dites souvent, certes, par les valeurs chrétiennes, mais aussi par une croyance en l'homme. Cela vous amène à dire toujours ce que vous pensez, parfois avec impertinence, et d'être en quelque sorte, au nom d'une conception de l'homme, de la vie, de la société, un peu l'interpellateur à l'égard d'un ordre établi conformiste et confortable.

Et nous avons pu le remarquer d'ailleurs au sein de notre équipe. Vous le savez sans doute pour ceux d'entre vous qui le connaissez, mais aussi pour vous, Mesdames et Messieurs, Michel FALISE a été un Recteur hors du commun, parfois iconoclaste d'ailleurs dans ses fonctions de Recteur et, par sa formidable confiance dans l'homme, l'inverse finalement d'un esprit convenu et conservateur, un homme qui au contraire souhaite toujours faire avancer les choses.

Je voudrais aussi dire un mot de votre expérience et de vos compétences en tant qu'économiste où vous avez toujours essayé, là aussi, de relier la question sociale à la question économique et vous avez toujours fait en sorte que l'éthique, le social puissent aller et marcher de pair avec le fonctionnement économique. Vous avez été premier Recteur laïque d'une université catholique en France, vous avez ouvert la Catho de Lille sur l'Europe et sur le monde, vous avez d'ailleurs été Président de la Fédération Internationale des Instituts Catholiques et vous êtes encore Président d'honneur de la Fédération Européenne.

A la tête de cette grande université implantée en plein Lille, en plein cœur de Vauban, vous avez su aussi l'ouvrir aux quartiers, à la ville et à la société, ce qui n'était pas évident lorsque vous en avez pris la présidence. C'est ainsi d'ailleurs que, patron de la Catho, vous êtes devenu en 1989 Conseiller de Quartier, alors même que Pierre de SAINTIGNON, aujourd'hui premier Adjoint, était

Président du Conseil de Quartier de Vauban. C'est de là qu'est partie d'ailleurs cette aventure, vous vous êtes enthousiasmé pour cette vie de la cité et peut-être parce que, chez vous, l'homme de réflexion n'a jamais ignoré l'homme d'action et parce que vous avez toujours souhaité, vous le dites, conjuguer deux regards, le regard mondial, général, théorique si je puis dire, et le regard local d'action et d'efficacité.

Vous dites toujours penser globalement, agir localement, je crois que c'est ainsi que vous avez mené vos différents engagements et que vous les avez menés particulièrement lorsque Pierre MAUROY, en 1995, vous a demandé de passer un cap supplémentaire, passant de Conseiller de Quartier à Adjoint au Conseil Municipal auprès de lui-même. Vous avez expliqué alors à ceux qui le comprenaient parfois mal que vous entriez au Conseil Municipal pour servir les autres et pour faire avancer concrètement une société plus humaine et plus juste. Et je crois que c'est ce que vous avez su nous démontrer pendant toute cette période auprès de nous.

Pour vous, l'engagement politique est d'abord un engagement personnel parce que la responsabilité publique reste pour vous –je cite- "le lieu essentiel pour agir en faveur d'une société plus cohérente au service de la promotion de tout homme et de tous les hommes".

Vous vous êtes situé aux antipodes d'un esprit partisan et vous avez continué à développer ce que Pierre MAUROY avait lancé, anticipant ainsi les évolutions nécessaires, la démocratie participative à Lille, et vous avez souhaité, avec son accord, mettre en synergie les forces vives de cette ville pour décloisonner les engagements et faire en sorte que les milieux économiques, syndicaux, associatifs se sentent mieux reliés à l'action municipale, à l'action dans la cité.

C'est là l'esprit du Conseil Communal de Concertation que vous avez créé, mis en place et fait vivre auprès de l'ensemble des dispositifs comme les Conseils de Quartiers, le Conseil Municipal d'Enfants, la médiation, les commissions extra-municipales qui avaient été mis en place par Pierre MAUROY il y a déjà de nombreuses années.

Il est vrai que le Conseil Communal de Concertation est un lieu unique, un lieu global, permanent et structuré de dialogue entre les pouvoirs publics municipaux et l'ensemble des composantes de la société lilloise, c'est ainsi que vous l'avez défini et, dans les pouvoirs publics municipaux, dans l'élaboration de la politique et de la gestion municipales, et associant aux acteurs institutionnels, les acteurs de la ville.

C'est un lieu d'enrichissement permanent, 124 membres du CCC ont travaillé pendant six ans, 44 avis ont été élaborés, discutés, adoptés. Le CCC a démontré la pertinence de sa réflexion sur de nombreux domaines qui ont inspiré l'action municipale, de même qu'il a été saisi de nombreux thèmes d'action, je pense par exemple au développement du tourisme, du commerce, des transports collectifs, aux avis qui ont été donnés récemment, et je ne parle que des plus récents, sur la vie nocturne, sur l'accès à la culture, au sport, mais également sur le projet éducatif global ou sur le développement de l'internet citoyen, ce sont les derniers avis qui ont été rendus.

Le CCC et ses membres sont promoteurs de citoyenneté, cette citoyenneté que nous essayons de développer partout dans la ville en y ajoutant depuis de nouveaux outils : je pense aux forums citoyens et aux ateliers urbains de proximité.

On peut dire que vous avez été, dans notre équipe, auprès de Pierre MAUROY, au cœur de notre Majorité municipale aujourd'hui, un des artisans majeurs de cette démocratie participative, comme le Recteur DEBEYRE l'avait été effectivement en son temps.

Alors, lorsque vous m'avez fait part de votre décision, parce que vous pensiez que votre état de santé ne vous permettait pas de suivre pleinement l'entièreté de vos missions, qui sont lourdes effectivement, j'ai aussitôt sauté sur l'expression de la plénitude de ces missions, de l'entièreté de ces missions pour dire "alors, il est peut-être possible de continuer sur un petit bout de ces missions" et vous avez accepté, je vous en remercie, de continuer à travailler auprès de nous comme Président délégué du Conseil Communal de Concertation dont Pierre de SAINTIGNON, qui reprend cette délégation, sera le Président.

Je dois dire que c'est pour nous un engagement, un engagement d'abord pour tous ceux qui vous ont fait confiance, que nous allons continuer à développer le Conseil Communal de Concertation, et c'est pour nous le bonheur de savoir que vous allez continuer à travailler avec nous et à nous conseiller sur les problèmes de démocratie participative.

Je voudrais dire aussi, chacun le sait, que vous avez présidé le Groupe des Personnalités pendant ces années. Je crois comprendre que les personnalités ne souhaitent plus se voir appeler personnalités, mais elles n'ont pas encore trouvé d'autre nom, donc je laisse à leur initiative et à leur imagination le soin de trouver un autre nom. Je trouvais que ce n'était pas mal "personnalités". Pierre MAUROY avait inventé cette formule, cela disait bien ce que cela voulait dire, c'est-à-dire des hommes et des femmes engagés fortement reconnus par ce terme de personnalités. Mais enfin, vous en êtes libres.

Je voudrais saluer Dorothée DA SILVA qui vient d'être élue pour vous y succéder.

Cette petite cérémonie d'aujourd'hui vise à vous rendre hommage, à vous remercier, et à vous remettre la Médaille d'Or de la Ville de Lille, dans le fond, avec un petit clin d'œil pour ce que vous avez fait avec nous et puis pour ce que vous allez continuer à faire.

J'espère que votre épouse Marie-Françoise acceptera de vous laisser une certaine liberté pour que vous puissiez continuer à travailler avec nous.

Voilà, mon cher Michel, ce que je souhaitais vous dire, avant de vous remettre cette Médaille d'Or de la Ville de Lille et en vous disant que nous ne sommes pas tristes puisque vous êtes et que vous continuez à rester parmi nous, mais une fois de plus, merci pour ce que vous nous avez apporté.

(applaudissements)

Suite au départ de Michel FALISE, un poste d'Adjoint est à pourvoir, et, en conséquence, nous allons procéder à l'élection d'un 18ème Adjoint, puis d'un 19ème Adjoint.

02/651 - Création d'un poste de 19ème Adjoint.

Adopté.

Quelques mots peut-être avant de rentrer dans la procédure elle-même pour vous dire que Martine FILLEUL qui, de par sa personnalité, son expérience et l'étendue des missions qui lui ont été confiées, tout naturellement prend ce poste d'Adjoint qu'elle aurait d'ailleurs dû, je le dis simplement, avoir déjà dans notre équipe. Je suis donc très heureuse qu'aujourd'hui, nous puissions effectivement reconnaître l'ensemble de son expérience, de ses qualités personnelles et aussi du travail qui est réalisé au sein de l'équipe depuis très longtemps et particulièrement dans ses nouvelles missions, tourisme, relations internationales, menées depuis 1 an et demi.

Je voulais aussi vous dire que la loi sur la démocratie de proximité, dont nous parlerons dans quelques instants, permettait à la Ville de Lille de désigner cinq Adjoints complémentaires parmi les Présidents de Conseils de Quartiers. Nous n'avons pas souhaité nommer cinq Adjoints complémentaires, peut-être, en disant les choses très simplement, parce qu'il était difficile de choisir entre dix Présidents de Conseils de Quartiers qui, quelle que soit la taille de leurs quartiers ou la difficulté de ceux-ci, font aujourd'hui un travail remarquable dans notre ville et c'est l'occasion pour moi de les saluer à nouveau.

Néanmoins, Pierre de SAINTIGNON prenant en charge la démocratie participative, et Michel FALISE nous a dit combien cela prenaît du temps et de l'énergie, il a souhaité être dégagé des problèmes d'emploi. C'est évidemment un dossier majeur que Bernard CHARLES a accepté de prendre à sa charge.

Dès lors, j'ai proposé que Bernard CHARLES, par ailleurs Président du Conseil de Quartier de Lille-Sud, un des quartiers les plus importants de Lille, à la fois en taille et par l'ensemble des problèmes qui sont à résoudre, et par ailleurs chargé de l'emploi, de par l'étendue de ses fonctions, puisse être, lui aussi, comme nous le permet la nouvelle loi, nommé Adjoint.

Aussi, nous allons procéder à l'élection de ces 18ème et 19ème Adjoints.

Je vais tout d'abord désigner les secrétaires de séance, puisque, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. En la circonstance, pour faciliter les opérations de dépouillement, je vous propose de désigner le benjamin de l'assemblée pour assurer ces fonctions et de lui adjoindre deux autres membres, les plus jeunes, qui l'assisteront lors du dépouillement. On part du principe que les plus jeunes sont plus habiles et plus rapides ! Nous allons voir s'il en est ainsi. Il s'agit de Luc PECHARMAN, de Sarah PHEULPIN-COQUEL et de Stéphanie BOCQUET à qui je demande de venir s'installer ici.

Nous allons procéder au vote.

Je vous rappelle la procédure à respecter pour le vote.

D'abord, le vote par procuration est admis pour l'élection du Maire et des Adjoints, conformément à l'article L 2121.20 du Code général des collectivités territoriales.

Un même Conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. J'invite par conséquent les Conseillers ayant reçu pouvoir à se faire connaître pour permettre la collecte immédiate des procurations. C'est déjà fait.

Nous procédons à l'élection des Adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue.

Je vous rappelle que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'atteint la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

J'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 18ème Adjoint.

Je fais appel aux candidatures en annonçant que, pour le groupe de la Majorité, je propose Madame Martine FILLEUL.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous propose de préparer vos bulletins. A l'annonce de votre nom par Madame BOCQUET, vous remettrez votre bulletin dans la corbeille.

(vote)

Je vous propose, pendant le dépouillement, de procéder à l'élection du 19ème Adjoint. Je fais appel aux candidatures et je propose, pour le groupe de la Majorité, Monsieur Bernard CHARLES.

(vote)

Voici les résultats de l'élection du 18ème Adjoint :

- . 56 votants
- . nombre de bulletins dans l'urne : 56
- . nombre de bulletins blancs ou nuls : 10
- . suffrages exprimés en faveur de Martine FILLEUL : 46
- . majorité absolue : 24

Madame FILLEUL est donc Adjointe au Maire.

(applaudissements)

Le suspense est intense pour le 19ème adjoint...

Je vous donne les résultats :

- . nombre de votants : 56
- . nombre de bulletins dans l'urne : 56
- . nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
- . suffrages exprimés : 45

Monsieur CHARLES ayant obtenu 45 voix et ayant donc obtenu la majorité absolue est proclamé 19ème Adjoint au Maire.

(applaudissements)

J'invite Madame FILLEUL et Monsieur CHARLES à venir s'installer au banc des adjoints.

Je vous propose d'ouvrir notre séance du Conseil Municipal de rentrée par l'examen des dossiers. Nous l'abordons, mais je pense que c'est l'état d'esprit de chacun, à la fois avec sérénité et détermination pour continuer à améliorer la qualité de vie dans notre ville.

J'ai été amenée, le 20 septembre, à faire le point sur les différents dossiers en cours, sur les problèmes majeurs de la Ville, mais aussi sur ceux qui ont avancé.

Comme je l'avais annoncé avant le mois de juin, la Majorité municipale a souhaité faire en sorte qu'à chaque Conseil Municipal un thème soit abordé de manière plus approfondie. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'ores et déjà pour les prochains Conseils Municipaux, des thèmes qui vont ainsi marquer les temps de travail et de réflexion à côté des dossiers qui passeront très naturellement au Conseil Municipal.

C'est aussi l'occasion pour moi d'annoncer que nous aurons un nouveau Conseil Municipal le 15 novembre qui sera consacré au débat d'orientation budgétaire, mais aussi à la présentation de la politique culturelle de la Ville par Madame CULLEN.

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre, nous avons prévu bien sûr de passer le budget, mais aussi d'avoir une séance particulière consacrée à la sécurité. Monsieur DECOCQ m'a fait savoir que l'Opposition souhaitait utiliser le nouveau dispositif de la loi de démocratie de proximité pour réaliser une mission sur ce sujet, afin d'aborder dans les meilleures conditions ce débat. Nous n'avons pas encore reçu cette demande mais nous allons discuter avec l'Opposition pour faire en sorte que ce débat ait lieu dans les délais les plus brefs, mais néanmoins dans les meilleures conditions pour que le travail puisse être fait sérieusement.

Donc, a priori 16 décembre, si nous arrivons à tenir cette date. En tout cas, nous, nous sommes prêts. C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de dire que la politique que nous menons depuis deux ans maintenant commence à porter ses fruits, encore insuffisamment bien évidemment, puisque les faits d'insécurité baissent dans notre ville depuis six mois consécutifs. Mais il faut encore bien évidemment poursuivre les efforts nécessaires et ils sont nombreux encore.

Au début de l'année 2003, Alain CACHEUX présentera le nouveau projet urbain de la ville.

Au printemps 2003, Patrick KANNER présentera le projet éducatif global de la ville de Lille, en liaison avec les Adjoints à la Culture, aux Sports notamment, et le Conseiller Municipal chargé des centres sociaux.

Au printemps 2003, le projet éducatif global et, avant l'été 2003, nous débattrons de la politique des déplacements présentée par Marc SANTRÉ, de circulation et de stationnement par Roger VICOT.

Voilà donc quelques grands thèmes qui, évidemment, n'enlèvent rien à la nécessité de traiter d'autres aspects importants. Michel CUCHEVAL vient de nous faire savoir par exemple que, dès le Conseil de novembre, il pourrait présenter la politique de la Ville en faveur des personnes handicapées et notamment l'Année du Handicap en 2003.

J'en arrive au carnet mais auparavant je voudrais vous dire que, comme vous tous je pense, j'ai appris avec beaucoup d'émotion l'agression dont a été victime Bertrand DELANOE, dans la nuit de samedi à dimanche. Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je veux lui exprimer nos sentiments d'amitié et de solidarité dans cette épreuve douloureuse.

Les informations que j'ai eues, il y a encore quelques instants, laissent à penser que son état de santé, évidemment, n'est pas dramatique, comme les médecins l'ont dit, mais qu'il est extrêmement sérieux et que les blessures sont effectivement sérieuses.

Je crois que chacun d'entre nous a présentes à l'esprit la dramatique tuerie de Nanterre survenue il y a quelques mois et la tentative d'attentat contre le Président de la République en juillet dernier. Nous pouvons aussi nous rappeler l'attaque dont avait fait l'objet Philippe DOUSTE-BLAZY. Si aucune de ces situations n'est comparable, on peut constater aujourd'hui que la fonction politique expose les élus, et notamment ceux qui vont au contact de la population, souhaitant cette action de proximité, comme c'est le cas pour Bertrand DELANOE.

Dans le fond, la qualité démocratique de nos débats, leur caractère mesuré, peuvent peut-être aussi permettre, nous l'espérons en tout cas, de tempérer des esprits dérangés qui, parfois, peuvent être excités, si je puis dire, par certains propos. Je pense pouvoir parler au nom de tous ici, l'Opposition comme la Majorité.

En attendant, nous formons le vœu bien évidemment que Bertrand DELANOE se rétablisse rapidement.

Je voudrais revenir sur deux décès qui ont marqué particulièrement cette rentrée dans notre ville, et tout d'abord celui de Madame Rachel MERESSE, ancienne Conseillère Municipale. Un hommage solennel lui a été rendu ici même, le 26 septembre dernier. Aussi je serai brève, mais vous comprenez bien que Lille a perdu une de ses grandes figures, une femme engagée, une militante, une profonde humaniste engagée aussi bien auprès de Pierre MAUROY au Conseil Municipal que dans de nombreuses associations, après un engagement très fort au sein de l'Education Nationale. Beaucoup d'entre nous ont perdu une amie et en tout cas une grande figure de la ville de Lille.

Je souhaitais à nouveau dire à sa fille, Jane LACASCADE, à son gendre Pierre qui a longtemps travaillé dans nos services, ainsi qu'à toute sa famille, notre émotion et notre respect pour la mémoire de cette Grande Dame de Lille qui nous a quittés.

C'est aussi avec une grande peine que nous avons appris la disparition, le 20 septembre dernier, de Louis CHEYMOL qui allait avoir 75 ans. Je pense que l'ensemble des élus des Bois-Blancs, en particulier Madame ESCANDE, qui sont ici ce soir et qui le connaissaient tous de manière très proche, ont ressenti eux aussi une grande peine et aujourd'hui un grand vide. Président de la maison de quartier des Bois-Blancs depuis 20 ans, il était une grande figure lilloise du syndicalisme, du cadre de vie puisqu'il a été acteur de la vie dans nos quartiers populaires, notamment lors de la période de résorption des courées, puis au sein du mouvement HLM, et le représentant des familles dans bien des combats pour la défense des locataires et pour l'amélioration de leurs conditions de logement. Il a été Conseiller de Quartier des Bois-Blancs depuis 1976 et jusqu'à l'an dernier car son état de santé ne lui a pas permis de poursuivre.

Nous garderons de lui cet engagement, ce grand militantisme et puis aussi son humour toujours très à propos.

Je voudrais, au nom du Conseil Municipal, renouveler nos condoléances à son épouse, à ses enfants, à ses petits-enfants, à toute sa famille, mais aussi à ses nombreux amis dont les représentants du Conseil de quartier des Bois-Blancs qui sont ici ce soir.

Je voudrais aussi rendre hommage à Monsieur André ROOSE décédé le 1er septembre dernier à l'âge de 81 ans. Ancien Conseiller Municipal de Lomme, il était lui aussi bien connu par sa présence active auprès des habitants et par son engagement. Je renouvelle ce soir à sa famille, aux nombreux amis qu'il avait à Lomme, mais aussi à Lille, ainsi qu'à Yves DURAND, le Maire de Lomme, nos sincères condoléances, les miennes bien sûr, mais aussi celles de l'ensemble de nos collègues du Conseil municipal.

Nous avons aussi appris le décès de Jean-René BARBERY, Ingénieur en Chef à la Ville de Lille, décédé le 19 juillet 2002, à l'âge de 61 ans. Je voudrais présenter à nouveau et publiquement mes condoléances et celles du Conseil Municipal à sa famille et à ses collègues. Monsieur BARBERY a rempli un rôle majeur au sein de nos services pendant de nombreuses années.

Vous voyez qu'il s'agit d'une rentrée triste. Comme toujours la vie s'en va, mais aussi la vie revient avec des moments plus heureux et je voudrais adresser mes plus vives félicitations à Madame Nicole MALLEVILLE, Conseillère Municipale, qui vient de marier son fils, et souhaiter au nom de tous nos collègues tous nos vœux de bonheur à Grégory et Nathalie.

De même, nous souhaitons beaucoup de vœux de bonheur à Inès, fille de Rachid BELMIMOUN, Conseiller de Quartier des Bois-Blancs, qui est née il y a quelques semaines.

Après ce carnet, je voudrais dire aussi que certains de nos collaborateurs nous ont quittés pour remplir d'autres fonctions.

Je pense à Philippe LEFEBVRE, qui a dirigé le Conservatoire National de Région de Lille depuis 1980. Il est considéré comme l'un des interprètes les plus représentatifs de l'orgue français et qui vient d'être nommé professeur d'improvisation au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Je souhaitais à la fois le remercier pour son action et lui présenter des vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Je voudrais aussi signaler, mais nous lui rendrons hommage lors d'un prochain Conseil Municipal, donc je n'insisterai pas aujourd'hui, le départ en retraite de Mademoiselle Geneviève TOURNOUER, grande personnalité culturelle au sein de notre ville. Elle était Conservateur en chef à la Ville de Lille depuis le 1er octobre 1983. Elle n'a pas souhaité que nous fêtions son départ en retraite avant l'été mais a accepté que nous lui rendions hommage lors d'un prochain Conseil, donc je me réserve, si vous le permettez, pour ce Conseil.

Je voudrais aussi remercier Monsieur René WAVRANT dont nous avons salué et fêté le départ en retraite il y a quelques jours, après avoir passé 46 années sous le Beffroi. Intégré au service du courrier à 14 ans, il a déployé son activité au sein de quasiment tous les services techniques de la ville : électricité, élections, imprimerie, puis, le SMIU très récemment.

Je voudrais particulièrement saluer son attachement à la Ville et son attachement tout personnel à Pierre MAUROY, comme chacun le sait.

Je voudrais, si vous le voulez bien, en ce moment du Conseil Municipal, vous dire que Raymond VAILLANT, notre premier Adjoint honoraire, a été frappé d'une congestion cérébrale il y a 48 heures. Certains d'entre nous sont allés le voir. Malheureusement, il est encore dans une situation très difficile au CHRU de Lille. Avec Pierre MAUROY, dont on connaît l'amitié avec cet homme qui l'a suivi depuis toujours, je souhaite au nom de vous tous avoir une pensée très forte pour lui. J'espère qu'il sortira d'une situation très difficile dans les plus brefs délais. Je veux dire à Yvonne, sa femme, que nous avons vue tout à l'heure, combien nous pensons à elle et à Raymond en ce moment.

J'avais oublié une naissance, mais nous l'avions déjà fêtée entre nous, celle de la fille de Frédéric MARCHAND, le 5 août, Jeanne. Nous lui souhaitons aussi beaucoup de vœux de bonheur.

<u>02/655</u> - Inondations dans le Gard - Aide aux communes de Saint-André de Roquepertuis et Remoulins - Demande de crédit.

J'en arrive maintenant aux communications proprement dites.

Un mot d'abord sur des actions de solidarité que nous avons été amenés à apporter à l'extérieur de notre ville.

Tout d'abord, j'évoquerai les inondations dramatiques dans le Sud-Est qui ont provoqué la mort de 23 personnes et des dégâts considérables. Nous sommes intervenus, avant même ce Conseil Municipal, car l'urgence le nécessitait, dans deux petites communes : Saint-André de Roquepertuis et Remoulins qui avaient eu beaucoup de mal à déblayer les effets désastreux de ces inondations. Une aide matérielle a été apportée par l'envoi de deux camions bennes avec grues auxiliaires pour les travaux de déblaiement. Je voudrais surtout saluer les deux agents qui ont conduit ces camions et réalisé ces travaux, Yves BOUDOUX et Bernard HUJEUX. Ils ont apporté leur investissement personnel pour aider ces communes. Je les en remercie très chaleureusement.

Je proposerai par ailleurs une aide financière directe d'un montant de 3.812 euros pour chacune des deux communes, sachant par ailleurs que Pierre MAUROY prend des dispositions au niveau de la Communauté Urbaine, comme d'autres Villes de notre Communauté le font.

#### Adopté.

Un mot aussi pour dire notre solidarité avec notre ville jumelée de Safed en Israël, qui, comme vous le savez, a dû vivre au mois d'août un attentat suicide particulièrement dramatique qui m'a amenée, dès le lendemain, à faire part au Maire de Safed de l'émotion et de la solidarité du Conseil Municipal et de la population lilloise.

Monsieur AMEIRI m'a répondu le 26 août en nous remerciant collectivement pour ce courrier de solidarité et en souhaitant qu'une délégation de deux personnes puisse être reçue à la Ville de Lille, notamment pour nous parler des difficultés de l'hôpital de Safed. Bien évidemment, j'ai accepté cette suggestion et confirmé au Maire de SAFED que la Ville de Lille accueillera Monsieur Léon AZOULAYE, Conseiller Municipal chargé des relations internationales et Madame Elyne SUISSA, dans la période du 15 au 20 octobre.

J'ai demandé à Pierre de SAINTIGNON en compagnie de Martine FILLEUL, de Ginette VERBRUGGHE, de Charles SULMAN et de Walid HANNA, de recevoir cette délégation.

Il importe en effet que notre solidarité puisse s'exprimer avec toutes nos villes jumelées, conformément d'ailleurs à l'esprit de notre charte de jumelage. A cet égard, je rappelle que le programme de coopération vis-à-vis de Naplouse que nous avions précédemment adopté -je le dis parce que j'ai lu le contraire -ne comporte aucune aide financière directe mais bien un accompagnement technique, juridique et médical pour la population de Naplouse. Je dois dire que ce programme aujour-d'hui n'est que très partiellement appliqué en raison du bouclage du territoire par l'armée israélienne et du couvre-feu qui est instauré dans la ville.

Toutefois, trois médecins du CHR ont pu se rendre à Naplouse le 30 septembre, à l'hôpital Rafidia, pour mettre leurs compétences à la disposition de leurs confrères et pratiquer des soins. Ils sont rentrés le 4 octobre.

Je vous propose qu'à chaque Conseil, lorsqu'il y a du nouveau pour nos villes jumelées, que ce soit à Naplouse ou après la rencontre avec Safed, nous puissions en informer le Conseil Municipal.

Je souhaite maintenant aborder quelques dossiers de fond et je commencerai par le 43ème Régiment d'Infanterie, en saluant le chef de corps du 43ème Régiment, le Colonel PÉTIER qui est parmi nous et je l'en remercie.

Vous savez qu'en cette rentrée, divers articles de presse avaient fait état d'une éventuelle installation d'une partie du 43ème Régiment d'Infanterie à Douai, en compensation de la disparition du 58ème Régiment douaisien. Il s'agissait en tout cas des propos qui avaient été tenus par le Maire de Douai, Jacques VERNIER, en présence du Ministre de la Fonction publique, Jean-Paul DELEVOYE, qui, manifestement, estimait pertinent, selon ses propres termes, un déplacement de l'ensemble du Régiment à Douai. Vous imaginez que mon sang n'a fait qu'un tour, comme celui d'ailleurs des Lillois, car si nous avions compris que dans le cadre de la réorganisation des armées un certain nombre des militaires qui sont aujourd'hui à Lille puissent devoir partir à Douai, nous avions obtenu la certitude que le 43ème Régiment, le commandement, l'Etat-Major, ainsi qu'un détachement et, bien sûr, la musique du 43ème restent effectivement à Lille.

Je tiens à le dire d'ailleurs de manière très simple, j'avais à l'époque rencontré Alain RICHARD et j'ai bien évidemment, après ces nouvelles, écrit à Madame la Ministre de la Défense pour lui demander de recevoir une délégation lilloise afin de lui expliquer pourquoi il nous semblait impensable que le 43ème Régiment quitte notre ville. Nous étions d'ailleurs, nous appuyant sur l'expérience de Pierre MAUROY avec les plans-reliefs, prêts à descendre dans la rue, ce que j'ai dit au Général THORETTE, le chef d'Etat-Major des Armées. Il nous a fait le bonheur de venir à Lille depuis hier et je l'ai rencontré tout à l'heure avec Pierre de SAINTIGNON, Adjoint au Maire chargé des affaires militaires. Nous étions prêts, effectivement, à défendre notre 43ème, et pas seulement, comme le Maire de Douai le dit, pour des raisons économiques- parce que, évidemment, l'armée dans une ville, c'est une force importante- mais parce qu'il y a, entre l'armée et la ville de Lille, des liens historiques, des liens qui ne peuvent pas être rompus par une décision comme celle-ci. Nous savons que l'armée remplit dans notre ville un rôle majeur, elle y est présente bien évidemment lors des cérémonies militaires, mais elle est un acteur majeur de notre ville et présente d'ailleurs dans toutes nos cérémonies civiles.

J'ajoute que sa présence dans la citadelle est la marque forte de l'histoire de notre ville et de notre région et que les Lilloises et les Lillois sont particulièrement attachés au 43ème Régiment, à son commandement, à son Etat-Major et à ce que, effectivement, un certain nombre de troupes puissent rester dans notre ville.

J'ai appris par Madame la Ministre ALLIOT-MARIE qu'elle recevrait le Maire de Douai et le Député. Je lui ai fait part de mon souhait d'être à nouveau reçue, mais finalement la présence du général THORETTE aujourd'hui à Lille m'a permis d'entendre de sa bouche des bonnes décisions puisque, après une journée et demie passée dans notre ville, il n'imagine pas que le 43ème Régiment puisse être ailleurs qu'à Lille. Et puis, il a été tellement ébloui par la musique du 43ème, dont je rappelle que contrairement -et je ne veux pas dénigrer nos voisins- aux musiques d'autres régiments, nous avons là des professionnels, tous diplômés des conservatoires. Nous avons là un vrai orchestre d'une immense qualité et le général THORETTE m'a dit qu'il en était déjà convaincu avant de venir mais que si cela n'avait pas été le cas, maintenant, s'il ne devait rester qu'une musique en France, cela devrait être celle-là et, bien sûr, à Lille.

Donc, nous sommes maintenant rassurés, nous garderons notre 43ème, son Etat-Major, son commandement, un détachement et sa musique, ce qui est une très bonne nouvelle pour l'ensemble des Lilloises et des Lillois.

Je voudrais, bien évidemment, saluer ici à la fois le représentant du 43ème et remercier le Chef d'Etat-Major des Armées à qui j'ai rappelé qu'il était toujours le bienvenu à Lille, notamment lorsqu'il venait nous apporter de bonnes nouvelles.

Voilà donc pour le 43ème, je crois que nous sommes tous très heureux de cela.

Je continue...

(Monsieur BERNARD demande la parole)

Il n'est pas habituel que l'on intervienne...

M. BERNARD - Non, mais j'avais déposé une motion....

<u>Madame le Maire</u> - Oui, mais vous l'avez déposée après que la décision ait été prise. Donc, je me réjouis que vous vous réjouissiez avec nous de cette décision, et nous nous en réjouissons tous en cœur...

<u>M. BERNARD</u> - C'est la décision d'un militaire, elle mérite d'être confirmée par le Ministre de la Défense. C'était l'objet de cette motion que j'avais déposée.

<u>Madame le Maire</u> - Je vous remercie, mais je me suis permis de demander au Général si je pouvais faire état de notre conversation, vous imaginez que je ne le ferai pas autrement, et il m'a dit que je pouvais tout à fait le faire. Je sais que dans l'Armée, on ne parle pas sans l'accord de la hiérarchie. Donc, je pense que le Général THORETTE, Chef d'Etat-Major des Armées a parlé avec la responsabilité et l'autorité qui sont les siennes. C'est ainsi qu'il m'a permis de faire état de ces éléments dès ce soir. Croyez bien que j'ai pris la précaution de le lui demander.

Je passe maintenant à un autre gros dossier, sur lequel, j'espère, nous aurons aussi une réponse positive dans les jours qui viennent, il s'agit du stade GRIMONPREZ-JOORIS. Je ne reviendrai pas sur l'historique du stade, vous le connaissez. Vous savez que nous souhaitons passer la capacité du stade à 35.000 places et donner ainsi à la métropole -puisqu'il s'agit d'une compétence métropolitaine que Pierre MAUROY a défendue- le stade de football nécessaire au rayonnement de son équipe phare, le LOSC, qui nous a encore donné beaucoup de bonheur samedi soir en battant Marseille par 3 à 0.

Je le dis parce qu'il faut quand même le rappeler, certains disant après le début de saison : est-il vraiment utile de faire un stade ? Eh bien, après le match à Lens et le match de samedi, je pense que ceux qui avaient encore des hésitations ne peuvent plus en avoir.

Je vous rappelle que la Ville a porté les études, les démarches préalables, le concours des concepteurs, l'avant-projet, et que nous avons suivi, tout au long de ce travail, les recommandations de la D.R.A.C. et des inspecteurs généraux des Monuments Historiques consultés au préalable, tout ce travail étant réalisé en étroite liaison avec la Communauté urbaine.

Le dossier de permis de construire a reçu un avis unanime de la Commission des sites en juillet 2002, mais malheureusement la Commission supérieure des monuments historiques, dans sa réunion du 2 septembre, a émis un avis défavorable. Non pas d'ailleurs sur le projet lui-même, sur l'architecture du stade, mais en s'inquiétant des conditions d'accessibilité et de protection du Champ de Mars. Or, vous le savez, c'était pourtant un des points essentiels des études commandées et réalisées par le paysagiste Monsieur ROBERT, mais qui n'ont, semble-t-il, pas été totalement portées à la connaissance de la Commission dont certains membres n'avaient sans doute pas eu l'occasion d'ouvrir le dossier.

Mais la décision revient au Ministre de la Culture. J'ai donc été amenée à intervenir auprès de lui dès que j'ai appris cet avis, pour lui demander d'ouvrir le dossier. Car, quand on ouvre le dossier, quand on écoute nos ambassadeurs, Pierre de SAINTIGNON, Eric QUIQUET, Régis CAILLAU, ainsi que les architectes, on ne peut pas ne pas donner un avis positif. C'est d'ailleurs cette démonstration que nos ambassadeurs ont faite à nouveau devant le cabinet du Ministre, Monsieur AILLAGON, il y a maintenant dix jours. Et son cabinet a été effectivement étonné que notre dossier n'ait pas obtenu un avis favorable de cette Commission, dont je rappelle qu'elle n'a qu'un avis consultatif, la décision étant prise par le Ministre.

Et pourtant, toutes les remarques qui ont été faites, y compris certaines un peu déplacées qui se demandaient pourquoi la Commission des Monuments Historiques, devait évoquer le football. Mais tout le monde ne peut pas aimer le football, eh bien, toutes les réponses étaient dans le dossier. Vous savez qu'au-delà du stade, rendu nécessaire par la réalité sportive de notre ville, de notre métropole -et nous en sommes ravis- ce dossier est une formidable occasion de traiter l'ensemble des problèmes de la Citadelle, "abîmée", nous a-t-on dit, par l'installation du stade il y a trente ans.

C'est en effet une formidable occasion de redessiner l'environnement de la Citadelle du XVIIème, ses glacis, l'Esplanade, les trois ponts sur la Deûle, dont le Pont Napoléon. Et c'est bien ce qui est inscrit dans notre dossier.

Et puis rappeler, comme cela a été fait, que d'aucun point de la Citadelle on ne voit le stade actuel et d'aucun point on ne verra le nouveau stade, alors même qu'au sommet du stade, on pourra effectivement admirer le sublime parc de la Citadelle et la vieille ville, lieu de splendeurs pour notre ville.

La commission d'experts, que le cabinet du Ministre a décidé de réunir pour réexaminer à nouveau notre dossier, sera certainement attentive aux décisions que Pierre MAUROY a été amené à proposer au dernier bureau de la Communauté urbaine. Vous savez que ce dossier a été mené, depuis le départ, en étroite collaboration avec la Communauté urbaine qui, aujourd'hui, prend la main puisque c'est un dossier communautaire. Je remercie Pierre MAUROY de son implication personnelle, puisqu'il a proposé au bureau du 30 septembre, à la suite de cette commission, de confirmer la solution GRIMONPREZ-JOORIS, de rencontrer la délégation désignée par le Ministre et d'annoncer la prise en charge des aménagements demandés, selon évidemment les compétences respectives des uns et des autres, la Communauté urbaine prenant en charge l'acquisition des terrains de l'armée, les travaux de voirie et de parkings, l'Espace Naturel Métropolitain, dans lequel sera intégré l'ensemble du parc boisé de la Citadelle, prenant en charge, avec la Ville, les aménagements d'espaces verts.

Ces propositions inscrites en filigrane dans notre dossier ainsi réaffirmées, nous n'imaginons pas, Pierre MAUROY et moi-même, que la décision du Ministre ne puisse être positive. Aussi, l'attendons-nous avec sérénité car nous pensons, encore une fois, qu'au-delà du magnifique stade qui sera ainsi livré, c'est bien l'ensemble de l'environnement et de la Citadelle qui va être revalorisé par ce projet.

Un mot si vous le permettez sur un sujet très différent qui est celui de l'hébergement d'urgence. Je serai rapide, car nous avons beaucoup de dossiers ce soir, mais je voudrais vous dire que j'ai écrit au Premier Ministre, non pas pour faire de ce sujet un sujet politique polémique, car je crois que nous avons tous été et que nous sommes tous devant les mêmes difficultés devant un accroissement tout à fait considérable des demandeurs d'asile, particulièrement dans notre région du Nord-Pas-de-Calais à proximité des frontières.

Je voudrais redire ici que depuis longtemps la Ville de Lille a fait des efforts importants, tant par le financement des structures d'accueil que par le financement des lits d'accueil des personnes en situation d'urgence. Je rappelle que la Ville de Lille porte 70% des solutions des villes de la métropole. Et d'ailleurs, l'année dernière, après que nous ayons reçu avec Patrick KANNER et Latifa KECHE-MIR, les associations de lutte contre l'exclusion qui sont tous les jours auprès de ces familles sans domicile fixe, nous avions demandé au Préfet de réunir l'ensemble des Maires, ce qu'il avait fait, pour un appel à la solidarité.

Cet appel a été entendu en partie, puisque 100 places nouvelles ont été créées, mais il en manque encore 400 si nous souhaitons pouvoir dormir tranquille sur nos deux oreilles, alors que nous savons pertinemment qu'il y a aujourd'hui dans notre ville, tous les soirs, environ 18 familles pour lesquelles nous rencontrons d'énormes difficultés à régler pour la nuit.

Il y a, bien évidemment, une nécessité, comme cela avait été le cas l'année dernière, de faire en sorte que les crédits de la D.D.A.S.S. soient confortés pour que des chambres d'hôtels puissent être offertes. Il y a aussi une demande permanente aux Maires de la Communauté urbaine de faire un effort de solidarité. Beaucoup de ces familles ont besoin d'un accompagnement et d'une insertion. D'autres n'ont pas de difficulté de cette nature et pourraient loger dans des maisons aujourd'hui vacantes appartenant à certaines communes, mais je crois que le problème est aussi largement un problème national et au moment où le Gouvernement vient d'annoncer la fermeture du centre de SANGATTE, je crois que notre ville va être à nouveau sous une pression forte, alors même que nous avons aujourd'hui plusieurs familles dans la ville dont les enfants sont scolarisés et qui n'ont aucune solution pour dormir le soir.

Donc, nous devons vraiment tous faire preuve de solidarité, tant au niveau local qu'au niveau national. C'est la raison pour laquelle je souhaitais vous en dire un mot.

Un dernier mot pour informer le Conseil -je l'ai déjà fait auprès de la Presse- de la mission que j'ai souhaité confier à notre ancienne collègue Thérèse DANGRÉAUX, une mission de réflexion sur ce qu'on appelle aujourd'hui les seniors lillois de 55 à 65 ans.

Nous avons la chance d'avoir dans notre ville des jeunes retraités qui ont des demandes précises pour pouvoir accéder, mieux qu'aujourd'hui, à la culture, au sport, à des horaires différents d'autres catégories, mais qui en même temps ont une expérience, du temps, une générosité qu'ils souhaitent mettre au service des autres. Nous souhaitons aussi réfléchir avec eux à l'accès à des services, plus facilement qu'aujourd'hui, dont ils peuvent avoir envie de bénéficier, mais aussi d'encourager leur engagement, notamment dans le cadre des associations et du bénévolat.

Madame DANGRÉAUX travaillera donc en liaison étroite avec Madame STANIEC sur ces questions, de même que j'ai souhaité lui demander de réfléchir à la création dans notre ville, en liaison avec les institutions existantes, d'une université des savoirs qui puisse s'ouvrir à d'autres publics bien évidemment, pour faire en sorte qu'il puisse y avoir en permanence une université qui apporte des conférences, des connaissances à tous ceux, jeunes ou plus âgés, qui souhaitent continuer à s'intéresser à des questions parfois très techniques, parfois éthiques, parfois de société. Il manque aujourd'hui une institution permanente dans notre ville, même si, heureusement, nous avons la chance d'avoir l'Université Populaire, l'U.S.T.L., et des associations qui réalisent un certain nombre de ces actions.

Donc, remettre de la cohérence, conforter encore ces universités des savoirs, voilà la mission que j'ai souhaité confier à Madame DANGRÉAUX et je la remercie de l'avoir acceptée.

Voilà, mes chers collègues, j'en ai terminé avec mes dossiers et je passe la parole immédiatement à Pierre de SAINTIGNON sur la démocratie participative.

02/652 - Séances des 13 mai et 28 juin 2002 - Procès-verbaux.

<u>02/653</u> - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

02/654 - Conseils de quartier - Vacance de sièges - Désignation de membres.

Adoptés.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire

#### CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

02/771 - Conseil Communal de Concertation - Renouvellement - Modification du règlement Intérieur.

Madame le Maire, mes chers collègues, d'abord je voudrais dire en un mot le sentiment de fierte qui m'anime au moment même où, et vous l'avez souhaité Madame le Maire, je succède dans cette délégation à notre ami Michel FALISE dont je me sens proche, lui qui a si bien su éclairer et propulser la démocratie participative à Lille. Je souhaite, c'est comme cela qu'il nous en a donné l'accord et j'en suis personnellement ravi, longtemps, très longtemps, former avec lui un duo efficace sur ces questions essentielles.

Alors, mes chers collègues, la démocratie participative à Lille est bien vivante, même si elle exige toujours plus. Elle est bien vivante et j'en veux pour preuve l'existence et la bonne existence des conseils de quartiers, des commissions extra-municipales, je les cite rapidement : l'O.M.S., le Conseil communal de prévention de la délinquance qui va changer de nom ce soir, l'environnement, les Instances locales de coordination gérontologique, les personnes handicapées, le Conseil municipal d'enfants, le Conseil communal de concertation et, plus récemment, depuis le début de ce mandat, les Forums Citoyens et les ateliers urbains de proximité.

Ceci étant dit et ceci étant bien vrai, nous savons tous que la démocratie participative est une affaire de tous les jours, un combat qui se gagne peu à peu, qui se gagne jour après jour. Or, nous avons, j'en suis pour ma part convaincu, non seulement les moyens, mais aussi la capacité d'aller plus loin et de rendre plus lisible encore la démocratie participative à Lille.

J'en prendrai quelques exemples. L'existence des Conseils de quartier, j'en profite d'ailleurs pour rendre hommage aux 280 conseillers de quartier qui travaillent chaque jour ardemment et avec beaucoup d'abnégation pour participer à l'amélioration de la qualité de la vie à Lille. Ils consacrent beaucoup de temps, je tenais à le souligner, même si, nous le savons aussi, des marges de progrès —comme on dit aujourd'hui- existent pour cette institution que nous devons, vous le savez tous, à Pierre MAUROY, une fois de plus en avance sur son temps, visionnaire, Conseils de quartier créés vingt quatre ans avant la loi qui les institua, la loi dont je vais parler dans un instant. Donc, nous avons des marges de manœuvre, des marges de progrès, car nous pouvons accroître, à court terme, dans ce domaine, nos capacités d'écoute et nos capacités d'opérationnalité. Je pense notamment à la manière dont on peut rendre plus opérants encore les avis prononcés par les Conseils de quartier et la façon dont on peut rendre plus opérationnelle la saisine par ce qu'on appelle les élus thématiques de la ville, en direction des conseils de quartier lorsque les questions les concernent.

Il est vrai qu'en matière de démocratie participative, on n'a jamais fini, on n'est jamais au bout.

Alors justement, la loi sur la démocratie de proximité, qui a été adoptée par le Parlement le 27 février 2002, nous y invite et nous propose des outils pour mieux associer les citoyens aux décisions locales. A ce niveau, dire que Lille, et c'est sûrement la conséquence de ce que je viens de dire juste avant, et sur bon nombre de points, va déjà, et depuis longtemps, au-delà de la loi elle-même telle qu'elle a été votée, je pense aux droits des élus, plus particulièrement aux droits de l'opposition qui a la possibilité de demander la tenue d'un débat en séance ordinaire du conseil municipal. D'ailleurs, pour l'anecdote –encore que ce ne soit complètement une anecdote- la disposition des débats publics, à la demande de l'opposition, était présente dans le texte initial sur la démocratie de proximité, mais cette mesure a été refusée par le Sénat. Mais nous l'avons maintenue dans les objectifs de la ville.

Ou encore, les conditions d'exercice du mandat électif qui, certes, -Bernard ROMAN en parlera dans un instant- concerne le régime indemnitaire des élus, mais qui concerne beaucoup plus encore les pratiques et le fonctionnement de notre démocratie locale. Je pense au droit à la formation des élus que nous avons inscrit dans notre règlement intérieur, c'est l'article 35. Je pense aussi à la possibilité de créer des missions d'information et d'évaluation, c'est l'article 29 de notre règlement intérieur sur toute question d'intérêt communal ou sur l'évaluation d'un service public communal.

A cela s'ajoutent, et ce sont des chantiers ouverts que nous souhaitons mener jusqu'au bout et rapidement, les questions touchant la protection sociale, les questions touchant la garantie donnée aux élus à l'issue d'un mandat, sous la forme de bilan de compétences, de formation professionnelle, ou les questions touchant les frais que peuvent engager les élus et je pense en l'occurrence aux frais de garde des enfants.

Donc, nous mènerons tous ces chantiers jusqu'au bout.

J'en viens maintenant à la délibération qui est proposée à notre Conseil municipal ce soir, concernant le Conseil communal de concertation. Je la soumets à votre appréciation et à votre vote. Je ne reviens pas sur le débat du Conseil communal de concertation, Martine AUBRY, en rendant hommage, et je m'y associe pleinement, à Michel FALISE, a longuement dit ce qu'était le Conseil communal de concertation et ses résultats. Je veux simplement ajouter que nous souhaitons encore améliorer le fonctionnement du Conseil communal de concertation.

Pour cela, nous vous proposons une modification du règlement intérieur dont vous avez discuté en commission. Elle porte sur la possibilité de déléguer la présidence du Conseil communal de concertation à une personne non élue, sous l'autorité de l'élu en charge de la démocratie participative. Elle porte sur l'augmentation du nombre des institutions au Conseil communal de concertation qui porte son nombre de membres institutionnels à 150 contre 124 auparavant, afin de mieux répartir encore les responsabilités et les représentativités dans la ville.

Elle porte sur le principe de la représentation des communes associées d'Hellemmes et de Lomme, proportionnellement à leur population ; sur le principe de la prépondérance de la voix du Président en cas de partage égal des voix dans les votes de l'assemblée plénière, ainsi que sur le principe d'inégibilité des fonctionnaires territoriaux.

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, les propositions que nous faisons pour un Conseil communal de concertation qui doit renouveler tous ses membres dans très peu de temps pour un troisième mandat, toujours plus opérationnel, mais dont les bilans sont déjà très importants.

Madame le Maire - Il s'agit donc de la délibération 771. Je crois que Monsieur LABBEE a souhaité intervenir.

<u>M. LABBEE</u> - Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur de SAINTIGNON, vous avez oublié une institution de démocratie participative dans la liste que vous avez donnée, c'est la Commission extra-municipale des cimetières. Mais peut-être est-elle enterrée...

Madame le Maire, mes chers collègues, deux points d'intervention sur la présente délibération.

Le premier point, pour saluer Monsieur le Recteur FALISE et, par-devers lui, l'ensemble des membres du Conseil communal de concertation pour l'excellence des travaux accomplis et des rapports et avis émis.

Le second point est critique sur la délibération soumise en ce qu'elle modifie l'article 6 et donne une connotation nouvelle du Conseil communal de concertation. Rappelons rapidement que, lors du vote initial qui a institué le Conseil communal de concertation, l'opposition avait émis un vote négatif, non pas sur l'institution elle-même, mais sur le caractère éminemment flou des rapports institutionnels entre le Conseil communal de concertation et le Conseil municipal.

Chacun s'accordait pour dire que les travaux d'une structure de réflexion composée des représentants des forces vives de la ville pouvait, pour reprendre l'expression de Monsieur FALISE, féconder les esprits des élus. Mais sur la force et la portée des avis, recommandations et travaux... flou! Et nous avions émis des réserves, souhaitant que les choses soient clairement dites.

L'institution s'est mise en place, a travaillé, a produit tout un ensemble de travaux et le flou persiste. Il est des champs qui n'ont pas été fécondés par la semence du C.C.C.. Rappelons le problème de la fusion Lille-Lomme. Il est des semences qui ont été répandues sur des terres stériles et des avis du C.C.C. sans portée réelle et sans portée immédiate.

L'on sent bien à la lecture du rapport triennal qu'il est des souhaits de développement et de plus forte institutionnalisation, ne serait-ce que sur les questions émises par le C.C.C. nécessitant des réponses écrites et motivées et sur la nécessité d'un dialogue équilibré, au risque, décrit par le rapport, d'un découragement de ses membres.

Alors faut-il réglementer plus avant les rapports entre le C.C.C. et les élus ? Le point n'est pas à l'ordre du jour et peut-être est-ce de propos délibéré. Tant mieux, si l'harmonie peut naître de la courtoisie et de la ferme autorité du Président et de la prise en compte par les élus des souhaits qu'il émet pour l'avenir de l'institution, souhaits qui sont finalement et en contrepoint autant de critiques de la situation passée.

La réforme ponctuelle du règlement qui est aujourd'hui proposée permet au Maire de nommer une personnalité comme Président du C.C.C.. Jusque là, aucune difficulté et tous s'accordent à souhaiter cette désignation possible d'une personnalité, alors surtout que chacun a en tête le nom de la personnalité qui sera désignée.

Mais là où les choses ne vont plus, c'est lorsqu'il est affirmé que cette personnalité sera ou exercera sous l'autorité politique de l'élu en charge de la démocratie participative. Qu'est-ce à dire ? Cette phrase, si elle doit être analysée, s'éclaire par la lecture des motifs et l'on apprend dans les motifs du texte que la présidence s'opère sous la responsabilité politique de l'élu, ce qui voudrait dire, semblet-il, que l'activité du Président est sous l'autorité, voire la responsabilité d'un élu. L'on imagine mal qu'un élu accepte d'être responsable d'une personne, de plus fort responsable politiquement sans avoir sur elle et ses travaux pouvoir de contrôle ou d'autorité. Cette formule est mal venue en ce qu'elle place de fait le Président du C.C.C. sous le contrôle et l'autorité d'un élu, alors surtout qu'après tout le Maire qui désigne a pouvoir de révoquer. Cette nouvelle orientation du C.C.C. ne nous satisfait pas et nous ne voterons pas pour cette raison le texte proposé. Je vous remercie.

M. de SAINTIGNON - Mes chers collègues, juste deux mots pour dire les choses suivantes.

D'abord, M. LABBEE, mille fois d'accord avec vous, tout n'a pas été encore analysé par le Conseil communal de concertation, il reste beaucoup de travail, beaucoup de champs à explorer,

beaucoup de conseils à recevoir, pour nous les élus, de cette instance à laquelle nous tenons. Donc, je donne acte que le travail n'est pas fini.

Je vous confirme aussi notre souhait d'aller plus loin. Plus loin dans l'efficacité du Conseil communal de concertation, plus loin dans la manière dont nous saurons prendre en compte ses avis, plus loin dans les investigations qu'il mènera sur les sujets qui concernent notre ville. Donc, vous voyez que sur l'essentiel nous sommes d'accord.

Pour le reste, nous avons, dans la droite ligne de ces textes fondateurs, considéré que le C.C.C. ne devait pas être un « machin » qui ne sert à rien, qui est hors de la ville, hors de l'autorité de la ville, autorité qui est née, c'est l'honneur de notre démocratie, du suffrage universel qui confie aux élus la conduite des opérations de la ville. Et c'est la raison pour laquelle, tout simplement, une personnalité peut être désignée comme Président délégué, mais naturellement l'adjoint en charge de la responsabilité de la démocratie participative, sur décision du Maire, c'est-à-dire le Maire d'abord, et son représentant qui est l'adjoint désigné, assure la responsabilité politique au sens où nous savons ce qu'est le terme politique au sein d'un Conseil municipal. Il n'y a donc pas de changement sur l'organisation de notre Conseil communal de concertation.

Notre souci est simplement de créer toutes les conditions pour le fonctionnement d'un Conseil de concertation pleinement efficace, pleinement utile et qui est de nature à nous aider, qui sera encore de nature à nous aider dans notre travail d'élu qui est de décider, dans l'intérêt général, pour l'ensemble des actes qui concerne notre ville.

Madame le Maire - Je mets au vote la délibération 771.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale et le Front National

Qui vote contre : l'Intergroupe "Union pour Lille"

Adopté à la majorité.

Je voudrais redire à l'opposition -Pierre de SAINTIGNON vient d'être très clair- qu'il n'y a aucun changement de nature. Michel FALISE était membre élu du Conseil municipal et c'est à ce titre d'adjoint chargé de la démocratie participative qu'il présidait le Conseil communal de concertation.

C'est, de la même manière, Pierre de SAINTIGNON, chargé de la démocratie participative, qui présidera le Conseil communal de concertation. Donc, il n'y a aucun changement de nature, mais bien, comme l'a dit Pierre de SAINTIGNON à l'instant, la volonté de poursuivre dans l'efficacité et dans le rôle du C.C.C..

Nous passons au dossier Eurațechnologies.

Chemise n° 4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02/687 - Rendez-vous de la vente à distance et du marketing direct organisé à Lille Grand Palais.

Adopté.

02/688 - <u>Euratechnologies - Conclusions du jury du 17-07-2002 - Extension du mandat donné à la SORELI pour l'Opération à l'immeuble LAFONT.</u>

02/689 - Euratechnologies - Transfert de l'opération à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Madame le Maire, deuxième dossier évidemment très important de notre soirée. Euratechnologies, c'est trois ans de travail acharné pour un grand projet qui va entrer dans une phase opérationnelle nouvelle par le vote, je l'espère en tous les cas, des deux délibérations qui vous sont soumises ce soir, la délibération 688 et la délibération 689.

Avec la délibération 688, qui porte sur la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet Euratechnologies, c'est une étape importante qui va être franchie, celle qui a permis, à l'initiative de la Ville, d'avancer significativement sur l'organisation de la démarche métropolitaine en matière de technologie de l'information et de la communication. A cet égard, je veux dire que nous fondons notre travail de trois années sur des études très techniques, très scientifiques, menées par l'équipe Digiport de la fin de l'année 2000 à la fin de l'année 2001.

Deuxième étape franchie, celle de la clôture du marché de définition -c'est plus technique- lancée dans le cadre du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage qui a été confiée à la SORELI en octobre 2000.

Je veux rappeler que ce projet s'inscrit dans celui de la création de la ZAC des Rives de la Haute-Deûle. Nous savons par ailleurs que ce dossier chemine à bon rythme au sein de notre Etablissement public intercommunal Lille-Métropole, Monsieur le Président de la Communauté, sous l'autorité d'Alain CACHEUX qui est vice-président en charge de ces questions et d'Yves DURAND. Le secteur opérationnel, dont nous allons parler ce soir, est au centre de ce projet, c'est le bâtiment Lafont-Le Blan dont les contours seront arrêtés au cours de la fin de cette année.

Pour éclairer le débat municipal, vous avez souhaité, Madame le Maire, que nous puissions entendre de manière très brève Christophe PANNETIER qui est le directeur de Digiport, que je veux saluer ce soir et qui a conduit avec beaucoup d'autorité et beaucoup de compétence l'ensemble des études économiques d'Euratechnologies, et Fabienne DUWEZ, la directrice générale de la SORE-LI qui conduit l'ensemble du programme architectural et urbain de cette question. Il nous a semblé utile de leur donner la parole pour éclairer notre débat.

Euratechnologies, c'est évidemment une affaire communautaire, profondément communautaire, et donc je vous proposerai d'adopter une délibération -la délibération 689- qui garantit le passage de témoin à la Communauté urbaine. Je veux dire que le niveau de subvention acquis sur ce programme (26 millions d'euros, 170 millions de francs) limite les risques du maître d'ouvrage de l'opération qui sera, Monsieur le Président, la Communauté urbaine de Lille qui est désormais compétente sur l'ensemble des questions économiques. Je le dis avec un petit pincement au cœur, nous confions ce projet à la Communauté dans laquelle nous sommes, avec une grande confiance, Monsieur le Président, mais, j'en suis convaincu, la Communauté poursuivra, comme elle le fait depuis le début de ce projet, le pilotage de ce dossier très important pour l'avenir de notre ville.

Je vous propose, Madame le Maire, de donner la parole à Christophe PANNETIER, puis à Fabienne DUWEZ, afin d'éclairer ces deux délibérations importantes dont nous allons débattre et que nous allons, je l'espère, adopter au cours de cette séance.

<u>Madame le Maire</u> - Pour quelques instants, pour éclairer le débat, je suspends la séance pour que nous puissions écouter ces deux personnalités et puis nous passerons au vote.

Monsieur PANNETIER.

M. PANNETIER - Madame le Maire, Mesdames et Messieurs : Euratechnologies, le futur de Lille-Métropole. Je vais montrer en quelques minutes ce qu'est ce grand projet métropolitain résolument tourné vers l'avenir, en même temps que bien inséré dans son environnement local et métropolitain.

Qu'est-ce tout d'abord qu'Euratechnologies ?

Euratechnologies, c'est d'abord un projet de développement économique sur les technologies de l'information et de la communication qui se traduira par la réalisation d'un équipement d'accueil d'entreprises et de services à fort potentiel, capables de concurrencer, de rivaliser avec les plus grands parcs technologiques européens.

Pourquoi Euratechnologies ? Pour trois raisons.

Première raison : développer l'industrie des technologies de l'information et de la communication à Lille-Métropole. Il y a aujourd'hui un certain nombre d'industries, d'entreprises qui sont nées depuis plusieurs années et qui se développent. Cela représente aujourd'hui environ 20.000 emplois sur l'ensemble de Lille-Métropole.

Deuxième raison : offrir des services dans le domaine des technologies de l'information et de la communication de haut niveau pour toutes les entreprises et pour toutes les industries. Nous sommes sur un terreau d'industries traditionnelles dans cette métropole et les entreprises, même les plus traditionnelles, utilisent de plus en plus ces technologies de l'information et de la communication et comme ces technologies se complexifient, elles ont besoin de services de plus en plus pointus.

Troisième élément : accroître la visibilité nationale et internationale de Lille-Métropole dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, cette visibilité s'accroît progressivement.

En tout, Euratechnologies est un programme inscrit dans le Contrat de plan Etat-Région, du Contrat d'agglomération et du livre blanc communautaire sur les technologies de l'information et de la communication, « 22 mesures pour 2001/2003 », adoptées par l'Assemblée communautaire le 15 décembre 2000.

Quelles sont les entreprises ciblées et qui s'installera sur Euratechnologies ? Tout d'abord, des entreprises productrices de technologies de l'information et de la communication, c'est-à-dire des entreprises spécialisées dans le domaine de l'informatique, des télécommunications, du multimedia, du commerce électronique (ce qu'on appelle le e-business), du marketing électronique, l'électronique appliquée aux technologies de l'information et de la communication, mais aussi, et peut-être surtout, des entreprises fortement utilisatrices des technologies de l'information et de la communication. Il y a en effet de moins en moins de frontières aujourd'hui entre les entreprises qui produisent et les entreprises qui sont fortement utilisatrices. En terme de taille d'entreprise, Euratechnologies accueillera des entreprises en pré-incubation, c'est-à-dire des entreprises qui partent de l'idée de création d'entreprise, des start-up également, mais aussi des P.M.E. et des enseignes de grandes entreprises.

Quels sont les éléments principaux d'Euratechnologies, les fondamentaux ?

C'est d'abord, je l'ai dit tout au début, un projet économique. C'est aussi la présence de plusieurs types d'activité sur les technologies de l'information, c'est la mixité entre producteurs et utilisateurs, et puis c'est aussi, grâce à cette mixité, le développement de grappes d'entreprises avec des relations donneurs d'ordre – prestataires qui se font progressivement et qui font prendre une mayonnaise au site.

C'est la présence d'activités de formation et de recherche économique.

Et puis, Euratechnologies n'est pas seul sur le territoire métropolitain et est inséré d'ores et déjà dans un réseau technopolitain sur les technologies de l'information et de la communication, animé par un centre de services unique Digiport Technopole Lille-Métropole qui a en charge, dès maintenant d'ailleurs, d'apporter des services à l'ensemble des entreprises sur le territoire métropolitain.

Vous voyez sur ce transparent les différents sites qui sont concernés, outre Euratechnologies, Port Royal à Lambersart, Image union sur Roubaix-Tourcoing, le Winhoute sur la zone de la Martinoire à Wattrelos, la Haute-Borne à Villeneuve-d'Ascq et Start à Faches-Thumesnil.

Au cœur d'Euratechnologies, Lafont-Le Blan, ancienne usine textile, un ensemble de 22.000 m2, avec un cœur qui sera composé de plusieurs unités, un centre de services techniques, Digiport qui s'installera, un incubateur pour les jeunes entreprises, un hôtel d'entreprises, un cybercentre qui permettra aussi d'accueillir les personnes du quartier qui voudront s'initier aux technologies de l'information, une école d'affaires et puis, tout un environnement autour de cela: formation universitaire et centre de recherches publiques et privées, restauration, hôtellerie, commerces de proximité, autres activités économiques... Tout cela pour montrer qu'Euratechnologies n'est pas isolé au milieu d'un ensemble de quartier, mais communique bien et est en parfaite symbiose avec ce quartier.

Au sein d'Euratechnologies, et c'est l'une des différences, des services de haut niveau, des services immatériels qui sont aujourd'hui apportés par Digiport, mais aussi des services techniques très pointus qui seront exploités par une société rassemblant des professionnels de haut niveau.

En conclusion, je dirai que les spécificités d'Euratechnologies sont au nombre de quatre :

- une offre de services d'accompagnement et technologiques à fort potentiel, je crois que c'est ce qui différencie profondément Euratechnologies de la plupart des pépinières classiques :
- un mécanisme important de relations économiques entre des donneurs d'ordre et des prestataires ;
- une qualité architecturale de premier plan associant à la fois le futur, puisque nous sommes dans le développement technologique, mais aussi la mémoire du quartier, Fabienne DUWEZ en parlera un peu plus tard ;
- enfin, un programme qui fait l'objet d'un accompagnement très fort, en vue d'une appropriation par les habitants, le projet Euracité, de manière à ce que Euratechnologies ne soit pas une sorte d'îlot isolé au milieu d'un ensemble de quartiers, mais soit correctement inséré dans tout le tissu de ces quartiers et le tissu lillois et métropolitain.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Merci.

Madame DUWEZ.

Mme DUWEZ - Merci.

D'abord, de quoi parlons-nous lorsque l'on parle de la réhabilitation du château Le Blan?

On parle d'un édifice monumental, énorme, qui a été construit en 1896, qui a constitué l'identité de quartier quartiers, le quartier du Marais, le quartier de la Mairie, le quartier de Canteleu, le

quartier des Bois-Blancs et qui est aujourd'hui dans un état triste, comme en témoignent les quelques photos qui défilent. Vous pouvez constater que, si on veut sauver ce bâtiment, il était urgent de procéder à une réhabilitation importante.

Qu'est-ce que la réhabilitation de Le Blan-Lafont, outre la réhabilitation d'un bâtiment ?

Ce sont deux objectifs : le dispositif public d'amorçage d'Euratechnologies et l'installation d'un pôle d'excellence au cœur de quatre quartiers en situation difficile. Un pôle d'excellence qui doit permettre de relier ces quatre quartiers et de leur offrir des moyens de développement.

On ne peut comprendre les objectifs imposés à ce projet particulier qu'est la réhabilitation de Le Blan-Lafont sans une lecture rapide des objectifs qui sont assignés au territoire dans lequel il s'inscrit.

Les rives de la Haute-Deûle, dont vous voyez le périmètre devant vous, ce sont 80 hectares de valorisation de territoire aujourd'hui en déshérence urbaine. C'est un périmètre à l'intérieur duquel sont juxtaposées des échelles métropolitaines, avec des espaces de vie de quartier relégués par la crise industrielle.

S'il y avait un mot pour caractériser ces 80 hectares, ce serait effectivement celui de la juxtaposition.

Ces quatre quartiers, Marais, Canteleu, Bois-Blancs, Mairie qui sont mal reliés, voire pour deux d'entre eux complètement en situation de cul-de-sac,

- c'est la juxtaposition de tissus urbains très serrés d'habitats ouvriers et de tissus industriels, en friche ou non, constitués d'immenses bâtisses sur des larges espaces ;
- c'est la juxtaposition de ces tissus avec l'ancienne infrastructure de la Deûle, le bras de Canteleu, qui n'est vécu aujourd'hui ni comme un atout résidentiel, ni comme un atout de développement économique ;
- et c'est la juxtaposition de ce périmètre avec celui d'autres sites de développement économique, non reliés entre eux par une voirie cohérente de qualité qui assure une desserte, une possibilité de synergie, une lisibilité urbaine dans un schéma à l'échelle métropolitaine. Ces sites de développement, ce sont la plate-forme multimodale, le site du MIN-ZAMIN, le site d'Englos, ce sont tous les terrains à urbaniser en limite de Sequedin et les terrains qui se trouvent autour de la future implantation du CVO.

L'ambition du projet des Rives de la Haute-Deûle est de substituer à la notion de juxtaposition celle d'articulation entre les échelles, articulation entre une stratégie de ville renouvelée des quartiers et développement économique métropolitain, articulation entre échelle locale des quartiers et échelle métropolitaine du paysage géographique qu'est celui de la Citadelle, qu'est celui du bras de Canteleu et qui est posé dans le dossier comme une donnée constitutive des enjeux, articulation entre les limites de son périmètre et les autres sites de développement.

Elargir le périmètre de réflexion, c'est inscrire le programme des rives de la Haute-Deûle dans un projet de développement de l'ouest de l'agglomération qui permet d'asseoir la réflexion sur son accessibilité et sur tous les problèmes de mobilité.

La traduction de l'articulation des différentes échelles de territoire, c'est le maillage. On propose un maillage sur plusieurs niveaux : un maillage relatif aux déplacements, c'est le maillage sur

des branchements directs sur des infrastructures de différents secteurs d'activité qui sont aujourd'hui en étude, c'est un maillage vers de nouvelles voies entre les quartiers est-ouest et nord-sud, c'est la ré-articulation de l'offre de service de transports-en commun sur tout ce périmètre.

C'est aussi le maillage des espaces publics, c'est l'affirmation de continuité d'aires urbanisées avec les espaces naturels à l'échelle métropolitaine.

C'est la réappropriation urbaine des infrastructures liées à la voie d'eau. La qualité des espaces publics doit permettre de redistribuer des fonctions urbaines autour du concept de la ville-jardin.

C'est développer un programme de logements de qualité résidentielle forte, tant pour le logement locatif que pour des ménages qui quittent aujourd'hui la métropole pour un projet en accession ou en primo-accession dans la périphérie.

C'est un projet de relocalisation et de développement culturel pour revitalisation commerciale le long des nouveaux axes de liaisons inter-quartiers.

Dans ce grand projet de valorisation des territoires que sont les rives de la Haute-Deûle, Euratechnologies est le volet économique de valorisation. Il s'appuie sur un foncier cessible de 10 hectares environ.

La valorisation du territoire, l'articulation entre stratégie ville renouvelée et développement économique problématise Euratechnologies à l'intérieur de trois types d'enjeux.

Un enjeu de quartier, celui de la liaison et du désenclavement. Euratechnologies, vous le voyez, est inscrit au cœur de quartiers anciens et non pas en périphérie comme les autres sites. Il lui est donc imposé de prendre et d'assumer la continuité de l'espace public comme celui du tissu urbain. Sa configuration spatiale et la distance qu'il entretient avec les différents centres de quartiers l'oblige à recréer en lui-même des éléments fondateurs de sa propre centralité.

Le deuxième enjeu est un enjeu de thématique. Il s'agit de revaloriser du patrimoine industriel à recycler en espace économique le long du bras de Canteleu qui constitue un atout considérable et probablement le meilleur atout pour la reconquête d'une fonction résidentielle pour l'ensemble de ces territoires.

Et c'est enfin un enjeu économique. C'est répondre à la question suivante : comment, dans les territoires à reconquérir, on génère une dynamique d'investissement privé dans un secteur considéré aujourd'hui comme à haut potentiel de développement, celui des T.I.C. ?

A cette question très économique, il y a deux réponses simultanées économiques, c'est celle de la valeur patrimoniale des investissements, c'est celle de la garantie publique du dispositif d'amorçage qui permet d'assurer une rentabilité pérenne des investissements. La valeur patrimoniale des investissements, on la constitue en transformant ce qui est aujourd'hui une limite d'urbanisation en une centralité articulée autour d'un espace public majeur : la grande pelouse.

La grande pelouse, c'était l'espace public majeur de l'ensemble des quartiers, c'est aussi un espace public majeur qui convoque l'horizon de la Deûle et pose l'ambition de la zone de développement à l'échelle géographique et paysagère qui est la sienne, celle de la Métropole.

C'est aussi affirmer une centralité de quartier et constituer l'équipement, le thème immobilier et la grande pelouse comme une rotule urbaine à partir de laquelle se réorganisent les liaisons inter-quartiers.

On voit sur ce plan un certain nombre de liaisons qui n'existent pas, la liaison nord-sud qui borde la pelouse et qui permettra de relier les quartiers de Mairie et de Bois-Blancs, le grand mail planté qui va chercher le marais, et de l'autre côté, l'avenue de Bretagne prolongée qui aboutit sur une nouvelle place dite des Technologies.

La garantie publique du dispositif d'amorçage c'est une réponse technique, technologique de haut niveau, Christophe PANNETIER vient d'en parler, c'est la création d'un lieu de rencontre inexistant aujourd'hui et indispensable pour alimenter la chaîne clients-fournisseurs et c'est surtout la constitution des futurs interlocuteurs économiques avec la formation, les start up, la recherche développement.

Enfin et surtout, c'est la mise sur le marché d'une première masse critique d'offres tertiaires de très haute qualité qui permet de répondre à la crainte de la première vague des investisseurs quant à leur isolement possible.

On voit donc que le programme qui était assigné à la réhabilitation de Le Blan-Lafont était de trois ordres : un programme fonctionnel autour d'un atrium d'environ 2.000 m2 qui est un lieu de rencontre, d'échange, d'animation articulée, le programme public d'environ 8.000 m2 et une offre tertiaire à destination des entreprises d'environ 12.000 m2. C'était aussi un programme urbain. C'était constituer l'équipement Le Blan-Lafont comme un lieu de nouvelle centralité à l'échelle des quartiers, à l'échelle de la métropole.

C'était enfin un formidable pari architectural. C'est gérer la mutation d'un patrimoine fédérant l'identité des quartiers en un équipement signifiant l'ambition métropolitaine dans le secteur de la T.I.C..

A cela, trois équipes d'architectes ont répondu : l'équipe de Vincent BROSSY, l'équipe de CHEMETOF et l'équipe de Luc SAISON. L'équipe de Vincent BROSSY a été retenue pour la qualité de sa réponse dans les enjeux urbains. On voit que BROSSY constitue l'équipement en le confortant comme un lieu central en construisant l'entre-deux du bâtiment en un vaste atrium qui se développe sur plusieurs niveaux. Le côté un petit peu introverti de ce bâtiment est complètement équilibré par les ouvertures sur chacune de ses façades, sur des fonctions qui s'ouvrent sur les différents quartiers.

On a d'abord, sur la place de la nouvelle technologie, le cyberespace. Ensuite ; sur la grande pelouse la cafétéria et les éléments de restauration, et de chaque côté, sur les façades estouest, un système qui donne directement accès à l'atrium. L'atrium qui se développe sur trois niveaux : le rez-de-chaussée haut, avec la présence de l'échangeur, l'espace multimédia, la présence d'un auditorium, les bureaux des gestionnaires, un studio, et enfin, une salle de documentation. De sorte que l'atrium concentre toutes les fonctions distributives et d'animation du bâtiment. C'est aussi une réponse extrêmement souple sur les espaces de bureaux.

BROSSY a recomposé une séquence qui s'appelle plateau, patio, plateau, atrium, et on recommence plateau – patio - atrium. C'est d'une grande flexibilité, à l'intérieur des surfaces de plateaux, tout est possible, tout est flexible, et cela permet une grande souplesse d'adaptation aux différentes commandes des entreprises qui seront à prendre en compte dans ce bâtiment.

C'est une réponse architecturale très belle. On voit ici des images de ce que seront les patios qu'on compare à l'état existant, et les images de ce que seront les façades. La grande qualité de la réponse, c'est aussi que BROSSY propose la réutilisation des ouvrants sur l'ensemble des façades. Il faut savoir qu'aujourd'hui Le Blan-Lafont, c'est 70% de surfaces vitrées, ce qui est un équilibre très fragile entre des masses de briques et des ouvrants que BROSSY propose de réinterpréter en supprimant le découpage par des petits carreaux qui existent aujourd'hui et en constituant des

grands aplats, et surtout en les mettant en œuvre sur deux plans : un plan à nu extérieur, qui est un plan qui ne s'ouvre pas, et un plan à nu intérieur qui compose un petit renfoncé, un petit recul qui va permettre de mettre en tension deux plans, l'extérieur et l'intérieur de ce bâtiment.

Cette réponse au dispositif constitue une présence ultra-contemporaine et permet de garantir la pérennité monumentale de Le Blan-Lafont.

La qualité de la réponse de Vincent BROSSY c'était aussi une démarche haute qualité environnementale, en cohérence avec le projet de revalorisation des territoires de la Haute-Deûle, particulière, extrêmement importante sur le confort thermique, visuel, sur les économies d'énergie, sur la gestion de l'eau et sur l'évolutivité et la flexibilité des espaces.

La réhabilitation de Le Blan-Lafont c'est un coût de 258 millions de francs, soit 39,35 millions d'euros pour 22.000 m2 de surface hors-œuvre nette et environ 250 places de parking.

Le plan de financement qui est présenté ici est un plan de financement indicatif qui doit être validé. Il prévoit :

- au titre des friches industrielles, 10 millions de francs, 1,5 million d'euros ;
- au titre du contrat d'agglomération 6,10 millions d'euros ;
- au titre des technologies de l'information 7,6 millions d'euros ;
- maître d'ouvrage LMCU 14,5 millions d'euros ;
- le Conseil général 3,05 millions d'euros ;
- GPV 6,10 millions d'euros;
- Ville de Lille 0,5 million d'euros.

La réhabilitation de Le Blan-Lafont c'est 35 mois de délai, 13 mois d'études et 22 mois de travaux.

Je vous remercie de votre attention.

#### Madame le Maire - Je rouvre le Conseil.

Je vais essayer de résumer en deux phrases cet exposé qu'on vient de voir, en remerciant Christophe PANNETIER et Fabienne DUWEZ.

Nous sommes en face d'un magnifique projet qui n'est pas seulement un projet économique, même si ce pôle économique central sur les nouvelles technologies va permettre de développer effectivement de nouveaux quartiers de ville, au sens plein du terme.

Ce qu'il faut retenir finalement de cette opération, c'est ce projet économique d'excellence, au cœur de ces quatre quartiers qui sont aujourd'hui des quartiers abîmés, en friches et qu'il faut réhabiliter. Mais surtout nous avons souhaité, avec le Maire de Lomme, avec l'équipe de Lille -et c'est la raison qui avait notamment entraîné cet accord entre Lille et Lomme- refaire une vraie ville dans ces quartiers, où toutes les fonctions soient représentées : les fonctions du travail, les fonctions du logement, allant du logement social à l'accession à la propriété, dans un environnement qui, aujourd'hui,

n'est pas valorisé, alors qu'existent les abords de la Deûle et des zones vertes extrêmement importantes (vous avez vu d'ailleurs rien que la pelouse devant Le Blan-Lafont), des équipements culturels, sportifs et commerciaux.

Il s'agit bien, dans quatre quartiers qui ont beaucoup souffert, de refaire réellement ce qui devrait être la ville, c'est-à-dire de la mixité sociale, de la mixité de toutes les fonctions.

Nous pensons que le travail qui sera mené avec les habitants pour réhabiliter ces quartiers autour de ce grand projet métropolitain sur les nouvelles technologies est une chance exceptionnelle pour ces quartiers de Lomme et de Lille.

Voilà l'enjeu, en quelques mots, de ces projets.

Je passe la parole à ceux qui la demandent.

Christian DECOCQ.

M. DECOCQ - Madame le Maire, mes chers collègues, deux ou trois phrases.

Pour vous dire simplement que nous allons voter à la fois la délibération sur le projet de réhabilitation. Le Blan et naturellement voter la délibération qui transfère la compétence à la Communauté Urbaine.

Ce projet, nous ne le découvrons pas, vous nous en avez suffisamment parlé et bien d'ailleurs. C'est un projet que vous avez porté, qui a été controversé dans des temps moins calmes et notamment pendant des périodes électorales. Tout à l'heure, il est vrai qu'on se disait en aparté «heureusement qu'il y a eu la fusion Lille-Lomme, sinon, on n'aurait pas eu droit à toutes ces belles images ».

Madame le Maire - Merci, Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Mais derrière tout cela, il y a une réalité. Vous n'êtes pas encore au pied de la réalité, c'est cela que je veux vous dire simplement. Et de façon à ne pas avoir un double langage, je vais vous dire, Madame le Maire, mais je m'adresse aussi à la Vice-Présidente de l'Action Economique à la Communauté Urbaine et à son Président, que ce dossier va voguer maintenant vers des eaux apaisées, des eaux plus calmes, qui sont les eaux pacifiques de la Communauté Urbaine. Il faut très sereinement non pas réexaminer mais actualiser le projet par rapport à une double difficulté qui, à mes yeux et aux yeux de mes collègues, perdure.

L'une est ancienne : c'est l'accessibilité, vous avez certainement des éléments de réponse pour la surmonter, encore que j'ai d'autres informations à la Communauté Urbaine qui m'inquiètent. Cela reste tout de même un site difficilement accessible aujourd'hui et, hélas, peut-être demain.

Et la deuxième chose qui cette fois-ci nous échappe dans sa prégnance, c'est que vous avez parlé de ce projet, et on vient encore de l'entendre, dans un contexte qui était celui d'une net économie florissante. Or, cette bulle éclate. Vous seriez bien inspirée de me répondre "raison de plus pour faire le projet", mais cela veut surtout dire qu'il faut l'adapter à cette nouvelle réalité économique, très sereinement. Voilà tout ce que je voulais vous dire.

Je demanderai à la Communauté Urbaine, avec mes amis du groupe, qu'on approfondisse à la Commission Economique, qu'on jette un regard adapté, nous sommes en 2002, dans ce contexte économique difficile qui évolue chaque jour, y compris dans notre métropole, nous apprenons mauvaise nouvelle sur mauvaise nouvelle, il n'y a pas lieu de s'en réjouir. Il faut donc désormais qu'on dise aux élus de la Communauté Urbaine en quoi ce projet est particulièrement adapté pour répondre à cette nouvelle situation.

C'est d'ailleurs en cela que la fonction économique de la Communauté Urbaine trouverait sa grandeur car il faut être réactif. Sinon, si nous ne sommes pas réactifs, nous restons une administration, et si nous restons une administration, nous n'avons que faire de la compétence économique. Voilà ce que je voulais vous dire.

<u>Madame le Maire</u> - Monsieur DECOCQ, je regrette que vous n'ayez pas assisté ce matin au Comité stratégique de la Communauté Urbaine ...

M. DECOCQ - Je ne peux pas être partout ...

Madame le Maire - Mais ce n'est pas un reproche ...

....car, justement, nous avons répondu à ces questions. Nous avons un groupe de travail commun avec le Président JANSSENS sur les problèmes d'accessibilité, car c'est un problème majeur, vous avez raison. La VINO, l'arrivée par les Bois-Blancs, l'arrivée par l'avenue de Dunkerque, ce travail est mené en parallèle par la SORELI avec le projet architectural et nous y travaillons avec le Vice-Président compétent à la Communauté Urbaine.

Nous avons fait état des premiers résultats ce matin au comité stratégique.

D'autre part, nous nous sommes posé, il y a déjà plusieurs mois, les questions que vous avez à juste titre évoquées, et nous avons aujourd'hui à la fois une note de conjoncture économique sur le choix d'un investissement aussi lourd dans les nouvelles technologies. Et nous avons déjà adapté le programme, puisque, comme l'a dit Monsieur PANNETIER tout à l'heure, nous ne nous ouvrons pas seulement à des entreprises créatrices de ces nouvelles technologies, mais aussi à des entreprises fortement utilisatrices de ces nouvelles technologies. Nous avons suggéré, mais ce sera à la Communauté Urbaine d'en décider définitivement, au sein de la Commission Economique, de phaser ce projet au fur et à mesure de l'arrivée des projets économiques.

Je terminerai en disant que, dans le fond, il s'agit, au regard de ce projet économique, de faire aujourd'hui ce que Pierre MAUROY a osé faire avec EURALILLE pour une seule tour. Voilà l'enjeu économique et financier : c'est une tour d'Euralille dans un contexte économique qui, heureusement, n'est pas celui dans lequel Pierre MAUROY avait lancé EURALILLE.

Si nous ne lançons pas aujourd'hui ce projet -ce n'est d'ailleurs pas ce que vous avez dit et il y a eu une unanimité ce matin au Comité stratégique de la métropole- dans trois ans, il faut effectivement être prêt, nous ignorons quelle sera la conjecture, mais en tout cas ce dont nous sommes sûrs c'est que les nouvelles technologies, sous une forme ou sous une autre, vont continuer à se déveloper et que nous devons être à ce rendez-vous. Mais nous devons le faire prudemment, par étape, au fur et à mesure des possibilités qui nous sont données. Il y a d'ailleurs un gros projet dont nous discutons l'installation dans Euratechnologies et dont nous serons amenés à parler, j'espère, dans quelques semaines au niveau communautaire.

Donc, nous avons déjà pris les précautions dont vous parlez à juste titre et les réponses ont été apportées ce matin au Comité stratégique qui a, à l'unanimité, soutenu le projet tel que nous le proposons aujourd'hui.

C'est l'occasion pour moi de remercier Christophe PANNETIER qui a fait toutes ces études conjoncturelles et structurelles et qui nous a permis d'adapter le projet pour le présenter au Conseil de Communauté dans quelques jours.

Voilà. Je propose de passer au vote sur les deux délibérations concernant Euratechnologies.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : néant

Qui s'abstient : le Front National

Je vous remercie.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Un dernier mot, Monsieur de SAINTIGNON sur les centres sociaux ?

# MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

02/696 - <u>Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Versements de diverses subventions Avenants aux conventions provisoires.</u>

02/697 - Associations partenaires du quartier du Faubourg de Béthune - Attributions de subventions.

02/698 - <u>Equipements de proximité - Centres sociaux - Maisons de quartier - Convention cadre de</u> Partenariat entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

02/699 - Maison de Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Marché sur appel d'offres ouvert.

<u>M. de SAINTIGNON</u> - Madame le Maire, en m'excusant de reprendre une troisième fois la parole, mais sur une question évidemment très importante, celle de la convention-cadre que nous avons préparée et qui sera passée, si vous en décidez ainsi, entre la Ville de Lille, le Département et la CAF.

Je vous donne d'ailleurs une information, la CAF a voté à l'unanimité ce projet de convention cet après-midi et nous avons à en délibérer ce soir.

Ce projet de convention est ambitieux et de bon augure sur la future action que nous allons mener entre nos trois institutions.

Marc BODIOT, vous l'avez décidé ainsi, va directement et pleinement, à partir de cette heure même, assumer la délégation des centres sociaux et c'est bien car son action, je le rappelle, totalement bénévole au cours de l'année passée, à votre demande, est pour beaucoup dans le résultat obtenu. En effet, cette convention est le fruit d'un très gros travail entre les services, sous la co-présidence de Patrick KANNER pour le Département, de Madame MUTEL pour la CAF, et de moi-même pour la Ville, et la conséquence directe du rapport, dit le rapport BODIOT, qui a ainsi créé les conditions du dialogue entre ces trois partenaires, ce qui nous permet aujourd'hui de regarder cette convention.

En un mot, vous dire que les enjeux sont aussi clairs qu'importants.

Premier objectif: redéfinir le cœur des cibles des centres sociaux et favoriser un débat clair sur le rôle des intervenants. Aux côtés des centres sociaux, le rôle de la prévention spécialisée, de l'action éducative en milieu ouvert, des circonscriptions d'action sociale, des dispositifs publics et privés d'action sociale qui sont concernés par le problème des jeunes. Ce partenariat entre nos trois institutions est prometteur car il garantit à la fois l'allocation des moyens financiers et les moyens matériels et méthodologiques qui permettront d'avancer dans la gestion des centres sociaux.

Deuxième objectif, réaffirmer et faire vivre le principe de la liberté associative.

Troisième objectif, organiser la complémentarité et la cohérence des financements, de l'instruction au paiement, sous le signe de la transparence et de l'équité, et, autant le dire tout de suite, l'équité ne veut pas dire l'égalité car chaque territoire est différent l'un de l'autre, chaque population est différente l'une de l'autre, chaque ambition de chaque quartier est différente l'une de l'autre, mais l'équité sera notre règle de conduite, dans le cadre de la signature de contrats pluriannuels d'objectifs avec chacun des centres sociaux. Avec, une fois n'est pas coutume mais c'est une bonne habitude à prendre, une volonté de simplifier les démarches administratives, puisque, à partir du 1er janvier de l'année qui vient, un dossier, un interlocuteur sous la forme des trois représentants de la CAF, du Département et de la Ville, qui instruiront ensemble, et sur le même dossier, les actions qu'ils décideront de mener avec les centres sociaux. Mise en place d'un comité technique entre les trois financeurs, mise en place d'un comité de pilotage entre les trois financeurs, plus la représentation des centres sociaux pour évoquer l'ensemble des questions techniques.

J'ajoute, Madame le Maire, qu'il va de soi que ce que nous ferons avec les centres sociaux, nous le ferons, même s'il n'y a pas de convention CAF, pour les Maisons de quartier, un dossier, un interlocuteur unique, un accord pluriannuel, avec lisibilité dans les objectifs et efficacité dans sa mise en œuvre, rigueur de gestion bien sûr, mais liberté des acteurs.

Madame le Maire - Monsieur LESERRE.

M. LESERRE - Madame le Maire, chers collègues, Monsieur de SAINTIGNON vient de le dire, ce texte est important. Nous irons même plus loin, si nous souhaitons intervenir ce soir c'est parce qu'il nous semble que ce texte est surtout une rupture avec les années précédentes et avec les pratiques précédentes.

J'ajouterai, puisque désormais Marc BODIOT est notre collègue, que ce texte apparaît comme une sorte de cadeau de bienvenue à sa nouvelle délégation, puisque, effectivement, dans le gros rapport qu'il avait rédigé, on retrouve une partie, mais une partie seulement, des préconisations qu'il faisait.

Alors, vous l'avez dit, Monsieur de SAINTIGNON, le centre social se trouve véritablement au cœur des enjeux de la Ville et on ne pourrait pas se contenter de la circulaire de 1972, complétée en 1984. Néanmoins, il y a une phrase que j'ai relevée dans cette circulaire qui dit que le Centre social doit mettre à la disposition des familles les moyens de remplir leur rôle. On sait ici, et vous l'avez dit très justement, Madame le Maire, en évoquant la mémoire de Madame MERESSE ou de Monsieur CHEYMOL, le rôle, en particulier des bénévoles et de ceux qui s'investissent, qui donnent de leur temps pour que ces centres sociaux et ces maisons de quartier puissent fonctionner. On les connaît tous ici, on en connaît beaucoup qui vont chercher du pain chez les boulangers pour le redistribuer, font de l'accompagnement scolaire, etc ...

Les centres sociaux, nous avons envie de dire qu'ils sont aussi un peu la boîte noire de notre société. Ils sont la boîte noire parce qu'ils permettent de mesurer les dysfonctionnements de notre société, et ils sont nombreux, et les espoirs. Des milliers de Lillois aujourd'hui, chaque jour, ont un contact avec les centres sociaux, soit pour la halte-garderie, soit pour le centre de loisirs, soit pour le départ d'une journée à la mer et ils trouvent là souvent beaucoup de réconfort.

Les années 70-80 ont été les années d'installation et de développement des centres sociaux. Les années 90-2000 ont été les années de crise de croissance.

Comment cette crise de croissance s'est-elle traduite à Lille ?

Fuite en avant dans la gestion?

Précarisation et fragilisation de pas mal de ces centres sociaux et maisons de quartier.

Et parfois même, je pense à Wazemmes et à Lille-Sud développement, cessation d'activité et dépôt de bilan.

Quelles réponses nous avaient alors été données ?

C'est Monsieur Patrick KANNER qui était alors en charge de ce dossier. On avait, en 1996 je crois, créé l'ULEP (L'Union Lilloise des Equipements de Proximité), accompagné d'ailleurs d'une charte. Cette ULEP et cette charte n'ont pas été, on peut le dire, très efficaces dans la gestion de cette crise de croissance puisque, Patrick KANNER le dit lui-même, il s'agissait sans doute d'une erreur politique, ce qui est d'ailleurs une façon de le reconnaître, c'est dans le rapport BODIOT, je ne fais jamais que le citer, et donc une erreur politique qui devrait nous amener à être plus humbles face aux décisions que nous prenons, parce que, en 1996, nous avions refusé cette création de l'ULEP et Monsieur KANNER nous avait expliqué alors que c'était véritablement l'invention la plus incroyable que l'on puisse imaginer et que cela allait résoudre une partie des problèmes. Cela n'a rien résolu du tout.

Bref, autre temps, autres mœurs. Aujourd'hui, nous en sommes à la convention passée entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Lille et le Département du Nord.

Que dire de ce texte?

Cette convention est le révélateur de trois choses.

Pour nous, cette convention est d'abord le révélateur et, au fond, c'est plutôt triste à dire, d'un échec. Echec par rapport à de nombreux dysfonctionnements dans la politique menée sur les centres sociaux et échec aussi face justement aux réponses apportées.

Cette convention est également un révélateur sur les besoins. Besoin, vous l'avez dit, Monsieur de SAINTIGNON, de clarification, besoin également d'autonomie par rapport à ces centres sociaux.

Et puis, il faut le dire également, le troisième révélateur, c'est le besoin d'équilibre. Et là, nous nous garderons bien de donner des exemples et des conseils à qui que ce soit car c'est sans doute le plus difficile et je ne sais pas si cette convention pourra répondre complètement à ce besoin d'équilibre.

Equilibre entre trois pôles : le respect de la nécessaire autonomie de la vie associative même du centre social et de la maison de quartier, le deuxième pôle c'est le respect de la maîtrise d'ouvrage dont a besoin la Ville, la Ville qui est nécessairement en prise directe avec les besoins qu'elle a pour répondre aux difficultés sociales de sa population et puis, aussi, le troisième pôle c'est l'implication des habitants eux-mêmes.

On sait bien que, aujourd'hui, beaucoup de découragement se lit parfois chez les habitants et, il faut le dire, un changement de comportement qui fait passer les habitants et ceux qui viennent au centre social de plus en plus comme des consommateurs et de moins en moins comme des acteurs de ce centre social, ce qui fait basculer la structure dans une logique de guichet plutôt que dans une logique de projet. Et cela, effectivement, c'est l'enjeu même de cette convention.

Autre révélateur de cette convention, c'est un révélateur d'espoir. Espoir que les centres sociaux et les maisons de quartier trouvent enfin leur stabilité, espoir aussi que les habitants retrouvent le goût et l'envie de participer à nouveau à ces centres sociaux.

Malheureusement, cette convention ne va pas assez loin à notre goût. S'il y a clarification par rapport à la convention, il n'y a pas, en revanche, clarification à l'intérieur même de cette ville. Il reste toujours trop d'élus et trop de délégations qui décident et qui interviennent sur l'action sociale, ce qui empêche parfois ces structures de trouver une ligne directrice.

Il y a également dans cette délibération une étape qui manque : la création d'un véritable outil de gestion indépendant qui permettrait de mutualiser les moyens, qui permettrait de mutualiser les besoins de secrétariat, bref, qui permettrait aussi d'alléger la charge administrative qui pèse sur ces centres sociaux.

Et puis, puisque cette convention nous apparaît comme largement positive, il est question d'un comité de pilotage, dans l'article 20 me semble-t-il de cette convention, et nous demandons très officiellement ce soir à ce qu'un membre de notre groupe puisse être partie prenante de ce comité de pilotage.

Dernière suggestion, peut-être. Vous avez évoqué, Madame le Maire, tout à l'heure, une série de Conseils Municipaux avec des thématiques particulières. Peut-être pourrons-nous envisager une thématique très sociale, c'est-à-dire sur la politique sociale et les enjeux de la politique sociale de la Ville et on pourra d'ores et déjà s'inscrire sur une mission que nous essayerions de mener sur ce thème.

Merci de votre attention.

<u>M. de SAINTIGNON</u> - Madame le Maire, juste un mot pour dire que, dans ce que dit Loïc LESERRE, il y a, et je le remercie, beaucoup de très bonnes choses qui montrent que nous sommes en ligne sur l'essentiel.

Je veux simplement, après avoir dit que cela me paraissait clair que chacun devait pouvoir être présent dans le comité de pilotage, qui sera un élément important de la gestion des centres sociaux, après avoir été d'accord sur le triple équilibre qu'il énonce comme étant un enjeu et la clarté de la position des financeurs publics vis-à-vis des centres sociaux pour plus de lisibilité, plus de tranquillité, plus de vision à moyen terme, je veux simplement lui dire que je ne ressens pas cette convention comme une rupture. Nous l'avons bâtie tous ensemble, je le disais, avec la CAF, mais avec Patrick KANNER qui a pris une part complètement essentielle dans la construction de cette convention. Je rappelle le rôle du Département dans cette affaire.

Et nous l'avons faite en prenant appui sur ce qu'a été la vie des centres sociaux. Ne pas cacher que les centres sociaux connaissent des difficultés de gestion, pour certains d'entre eux, mais ne pas cacher le formidable apport des centres sociaux dans notre ville depuis longtemps. Leur rôle, leur mandat, la façon dont ils sont dans la proximité auprès des populations.

Alors, ce n'est pas parce qu'on est satisfait de l'action qu'ils mènent qu'on n'a pas des marges de progrès. La convention, grâce à un nouvel objectif et un nouvel objectif avec tous ceux qui l'ont eu en charge jusqu'à aujourd'hui.

Sous cette réserve, je voulais marquer un accord sur les propos finaux que vous avez eus sur ce qu'est le fond de cette convention. C'est vrai que nous allors aller plus loin et de manière à la fois plus exigeante et plus partenariale avec les centres sociaux.

Voilà, Madame le Maire.

Madame le Maire - Merci.

Je vais mettre au vote cette délibération en remerciant Pierre de SAINTIGNON et Patrick KANNER du travail réalisé, à la suite du rapport de Marc BODIOT qui nous a effectivement permis d'arriver à cet accord aujourd'hui, et je me réjouis qu'il prenne en charge aujourd'hui les centres sociaux.

Je voudrais dire à Loïc LESERRE par rapport à ce qu'il a décrit comme étant une rupture avec le passé, la vraie rupture c'est la situation des jeunes et des familles qui ont été les usagers des centres sociaux. Ce n'est pas seulement dans notre ville qu'il y a eu des difficultés, un peu partout en France, les centres sociaux se sont retrouvés avec de nouveaux publics ayant des difficultés lourdes et demandant à la collectivité de prendre en charge leur restauration, l'accueil des jeunes, les vacances, etc ...

C'est bien parce qu'il y a eu ces difficultés, Patrick KANNER a su les gérer au fur et à mesure. Il n'a pas toujours été facile non plus d'arriver à discuter avec des associations qui sont indépendantes et c'est tout l'intérêt du travail qui a été réalisé que de permettre aujourd'hui, dans la clarté, dans la transparence comme vous l'avez dit, d'essayer de trouver une nouvelle efficacité dont l'objectif, je le rappelle, c'est d'abord d'apporter de meilleures conditions de vie aux Lilloises et aux Lillois, aux jeunes, mais pas seulement d'ailleurs aux jeunes.

Voilà, je remercie Marc BODIOT. Je lui souhaite bon courage pour cette délégation lourde et importante et je mets aux voix ces délibérations.

Qui vote pour ? (unanimité)

Adoptés.

C'est aussi un cadeau apporté à Marc BODIOT puisqu'il y a unanimité sur ces délibérations.

Monsieur BERNARD souhaitait intervenir sur la délibération 694 mais je vais d'abord passer la parole à Monsieur DECOCQ sur la délibération 691 sur les statuts de la SAEM Euralille.

Je vous en prie Monsieur DECOCQ.

02/690 - Cité de la Réussite - Lille les 5 et 6 avril 2003.

Adopté.

# 02/691 - Modification des statuts de la SAEM EURALILLE.

# M. DECOCQ - Merci Madame le Maire.

Si je demande à toute force à intervenir sur cette délibération qui a un caractère technique, c'est qu'elle me permet, de façon la plus modérée me semble-t-il, qui correspond à notre ton et à notre façon d'être dans cette mairie, de m'exprimer à propos du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je préfère m'exprimer ici parce que j'ai un mode d'expression et d'action qui va bien illustrer ce que nous ressentons vis-à-vis de ce rapport et qu'on va trouver quelques dossiers plus loin.

Je vous dis tout de suite que ce vote d'abstention sur les modifications de la SAEM est purement symbolique et que c'est comme cela qu'il faut l'entendre.

# Pourquoi?

Parce que vous avez comme moi, j'imagine, pris connaissance de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'activité d'Euralille. Il est impressionnant dans l'énumération des irrégularités relevées, des infractions constatées. Mais je sais aussi qu'il y a, au fond, le pouvoir de faire et le pouvoir d'empêcher : aux élus le pouvoir de faire et à la Chambre Régionale des Comptes, qui est une organisation de contrôle a posteriori, le pouvoir d'empêcher.

J'ai entendu à la Communauté Urbaine, une exaltation de ce pouvoir de faire par notre Président ici présent qui a semble-t-il convaincu l'empire paisible du plus grand nombre qu'est la Communauté Urbaine, dont je fais partie d'ailleurs.

Je crois qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin. Chaque actionnaire se comporte comme il le souhaite à la lecture de ce rapport, nous sommes actionnaires élus d'Opposition lillois, nous sommes un sous-ensemble de l'actionnaire lillois. Pour notre part, nous nous limiterons à vous dire que nous comptons reconsidérer notre participation à la représentation dans les SEM. Je ne le fais pas ce soir parce que je dois consulter l'un de mes collègues qui est membre de la SAEM qui est à l'étranger et qui n'est pas présent.

En tout cas, puisqu'il semble que, de rapport en rapport, nous ayons toujours les mêmes turpitudes, les mêmes irrégularités constatées, je parle du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur, cette fois, la gestion de la Ville, je crois que le plus simple pour nous c'est de vous dire ce soir, sur cette modification de statut, que, par principe, nous nous abstenons et nous vous tiendrons informée très vite, Madame le Maire, de notre position sur notre présence dans la SAEM. Merci.

Madame le Maire - Monsieur le Maire honoraire.

M. MAUROY - Si on parle de l'évolution de Lille, de la transformation de Lille, de tout ce qui est arrivé, Euralille y est pour beaucoup. Si le Conseil Communautaire finalement a relativisé ce rapport, c'est bien parce que l'entreprise était hasardeuse, elle a traversé les eaux tumultueuses de l'économie à ce moment-là, il ne faut pas l'oublier et que maintenant Euralille c'est extraordinaire.

J'ai connu les deux pires situations.

La première, c'est de traverser les orages et les graves difficultés, les tours qui montaient et les immeubles qui n'étaient pas remplis parce que personne ne se présentait. Rappelez-vous ce qui est arrivé à Paris et dans toutes les villes au niveau de l'immobilier. Sur ce plan, il a failli y avoir une rupture. D'ailleurs, honnêtement, il y a même des banquiers qui souhaitaient que l'on dépose le bilan à

un moment donné. Je ne l'ai pas voulu. Nous avons donc traversé cette période en serrant les dents et en voulant obtenir un résultat.

Quand je dis « le pire maintenant », non, cela n'a pas le même sens. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où l'on croule presque sous les demandes de tous ceux qui veulent s'installer à Euralille. Si bien que le vrai problème maintenant c'est plutôt d'arrêter la progression de tous ceux qui souhaitent avoir des mètres carrés, de tous ceux qui veulent être présents. Voilà ce que j'ai à vous dire.

Dans cette tourmente, rappelez-vous que, au pire de la crise de l'emploi, il y avait tout de même 1 500 à 2 000 ouvriers sur le site d'Euralille. Cela veut dire que tout de même dans une période où tout le monde s'interrogeait sur le sort de l'emploi à Lille et ailleurs dans la Métropole, Euralille a apporté une contribution exceptionnelle.

Sans Euralille, je pense qu'on aurait eu des difficultés pour avoir le croisement des TGV en gare de Lille. Sans Euralille nous n'aurions pas eu le développement tertiaire qui, je crois, est un atout principal pour la constitution de notre métropole.

Je rends hommage au Directeur général qui est un homme formidable d'imagination et d'impulsion. Mais il est vrai qu'on a réduit ses équipes autour de lui. Dans le passé, il avait 20 ou 25 personnes, aujourd'hui il n'en reste même pas une dizaine. Alors, vous savez, quand vous êtes dans la tempête totale, sur un bateau qui a des difficultés pour retrouver sa ligne, qu'on supprime la moitié de l'effectif, par nécessité parce qu'il fallait faire des économies, le capitaine qui ramène son bateau, même s'il a pris quelques coups, même s'il a quelques trous, quelques voiles déchirées, c'est un capitaine valeureux et je pense à mon Directeur Général.

Quant à moi, le Président, je l'ai soutenu dans la tempête parce que c'était mon rôle. Si je ne l'avais point fait, il n'y aurait pas eu d'Euralille et Lille aurait sombré. Euralille est là, c'est une formidable réalisation. On peut même parler véritablement de développement de Lille qui est d'ailleurs poursuivi par le Maire de Lille et vous tous, et de quelle manière, mais ma plus grande satisfaction c'est de l'avoir réalisé, c'est cela qui est important, c'est cela qui reste dans le bilan de Lille.

Ma satisfaction, avec vous, c'est qu'on parlait seulement de Lille comme une locomotive car elle était vraiment seule, voilà Roubaix qui part. Cela m'a fait plaisir d'être lundi dernier à l'inauguration de cet ensemble à Roubaix et de voir maintenant l'image que donne Roubaix, la figure de cette ville qui n'en avait plus, qui avait perdu tout sens même de l'activité commerciale et qui est en train de la retrouver.

Alors, la première ville de la région, la deuxième ville de la région, j'espère qu'il y en aura une troisième qui est Tourcoing, et je n'oublie pas toutes les autres, car ce qui est important c'est de continuer ce travail qui est difficile.

Je termine en disant qu'effectivement, il y a la difficulté. J'ai connu une école municipale qui disait « nous sommes là pour administrer, nous sommes là pour signer, nous sommes là pour vérifier, nous sommes là pour finalement gérer », point final. Et puis l'école qui a été la mienne c'est de dire celle des élus qui ne sont plus seulement là pour signer -ils le font encore beaucoup et merci à tous ceux qui signent- mais ils ne sont pas là seulement pour gérer. Ils sont là pour développer leur ville. Et surtout quand leur ville est en perdition, dans la gêne comme l'était Lille, je crois que ce qu'ils devaient faire c'était de prendre des initiatives.

C'est là que l'on s'aperçoit de la grande différence entre une gestion tranquille, dans le cadre de la comptabilité publique, et la gestion qui est déjà une gestion commerciale, industrielle où, un jour ça va bien, le lendemain ça va mal et où, finalement, il faut passer quand même.

Je n'étais pas doué pour être un entrepreneur, pas du tout ! J'étais plutôt un homme politique, au départ un professeur. Maintenant, j'aime autant vous dire que j'ai appris beaucoup. Je sais ce qu'il faut de ténacité, de courage et d'ambition pour se lancer dans une entreprise comme celle-là. Mais c'est finalement en notre honneur, aussi bien de la Majorité que de l'Opposition qui n'a jamais trop fait de difficultés sur ce plan-là et qui a bien pensé que c'était quand même l'avenir de Lille qui était en jeu, plus encore l'avenir de la métropole. Merci.

Madame le Maire - Une belle démonstration. Il n'y a rien à ajouter. Merci, Christian DECOCQ, d'avoir permis à Pierre MAUROY de nous faire une telle démonstration.

M. DECOCQ - J'avais posé l'équation entre le pouvoir de faire et le pouvoir d'empêcher.

Madame le Maire - On l'a bien entendu ainsi, Pierre MAUROY a d'ailleurs dit que l'Opposition ne s'était jamais opposée sur ce sujet.

Je mets aux voix la délibération 691.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : néant

Qui s'abstient : l'Intergroupe "Union pour Lille" et le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci beaucoup.

Je crois que nous avions une dernière demande sur la délibération 694.

Monsieur BERNARD.

# POLITIQUE DE LA VILLE

02/692 - Politique de la Ville - Programme complémentaire d'actions pour les quartiers.

02/693 - Contrat de Ville - Programmation 2002 - Fonds d'Initiative Habitants - Subventions.

Adoptés.

02/694 - Quartier Lille-Sud - Etude "Diagnostic-Orientation" pour la mise en place d'actions sur la Gestion de Proximité.

<u>M. BERNARD</u> - Sur cette délibération concernant la gestion urbaine de proximité, on a un petit peu le sentiment d'une découverte, d'une vocation tardive, puisque le contrat de ville en est maintenant à sa vitesse de croisière et qu'on en est aujourd'hui à solliciter une société, par ailleurs fréquemment sollicitée par la ville et par d'autres collectivités de notre région, pour établir une mission d'élaboration d'une méthodologie de mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité. Je ne fais que lire le texte.

Je remarque que, toujours, et c'est d'ailleurs l'un des reproches fondamentaux que l'on peut faire à la politique de la ville, les objectifs sont à la fois flous et même parfois antagonistes.

La gestion urbaine de proximité est censée normalement améliorer les conditions de vie dans les territoires en cause. Mais il y a en même temps des actions qui sont censées améliorer la situation personnelle des habitants, ce qui fait que quand des efforts perceptibles sont faits, la plupart du temps, les personnes dont la situation s'améliore s'en vont, elles sont remplacées par des familles qui, elles-mêmes, ont des problèmes d'exclusion et, finalement, c'est un perpétuel cercle vicieux qui fait que ces quartiers ne s'en sortent pas.

Quant aux objectifs, je l'ai dit, il n'y en a pas, un simple objectif quantitatif, sauf peut-être en terme de baisse des écarts de situation, et seuls les moyens mis en œuvre en termes financiers ou d'actions à mener figurent.

Le problème est que, avec un tel manque d'objectifs, la mesure, l'évaluation est difficile à faire.

D'autre part, ce manque de lisibilité favorise l'éparpillement des actions alors que justement la concentration des moyens sur Lille-Sud était le but assigné au départ.

Alors, Madame le Maire, cette logique d'assemblage où les objectifs généraux se confondent avec les axes d'intervention fait que l'énumération, même s'il y avait des réalisations concrètes en terme d'équipement public, ne compense pas ce déficit.

J'ajouterai que cette compétence de la Communauté Urbaine est en pleine ambiguïté avec l'implication des Communes que vous souhaitez donner et impulser en matière de politique de la ville.

Je dois dire que pour cette étude de 600.000 F confiée à la SCET, on a un petit peu un sentiment de dispersion mais aussi, nous le verrons, de disparité de diagnostic dans le futur.

C'est la raison pour laquelle nous ne le voterons pas.

<u>M. de SAINTIGNON</u> - Mes chers collègues, juste d'une phrase pour dire que cette délibération est d'une simplicité et d'une efficacité totales. Nous avons l'habitude d'agir sur l'urbain sur des interventions lourdes de restructuration. Il s'agit là d'agir sur des opérations de restructuration légère dans la proximité. Trois exemples.

Gérer un espace public de proximité en pied d'immeuble.

Gérer un espace public dans les cages d'escaliers.

Gérer du mobilier urbain ou des problèmes d'éclairage de remplacement de petits matériels dans la proximité.

C'est de cela dont il est question.

Pour l'éclairer puisque c'est une initiative interministérielle de la politique de la ville, on a décroché deux temps.

Premièrement, une étude de la SCET qui est une étude fondamentale sur la question qui nous a été remise.

Deuxièmement, par la présente délibération c'est, non pas l'étude de la SCET, mais le déclenchement de l'étape de réalisation que, avec beaucoup de sagesse, nous faisons précéder d'une étude opérationnelle de façon à bien fixer les cibles à l'issue de cette opération.

Tout cela est d'une grande simplicité et je pense d'une grande efficacité.

Madame le Maire - Je mets aux voix la délibération 694.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité.

Merci.

Nous passons au dossier de Monsieur ROMAN.

 $\underline{02/695} \text{ - Adultes-Relais - Convention Association des usagers du Centre Social du site Lazare Garreau.}$ 

Adopté.

# **AFFAIRES MILITAIRES**

02/700 - Congrès de l'Amicale des Anciens Musiciens du 43ème RI - Demande de subvention.

Adopté.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur ROMAN, Adjoint au Maire

# **FINANCES**

02/713 - Caisse de Crédit Municipal de Lille - Compte financier 2001 - Information.

02/714 - Caisse de Crédit Municipal de Lille - Budget Primitif 2002 - Information.

<u>02/715</u> - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Lille pour l'exercice 2001.

02/716 - Fondation Masurel - Compte financier 2001 - Information.

02/717 - Fondation Masurel - Budget Primitif 2002 - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

02/718 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2002 - Décision modificative n°4.

Adopté.

02/914 - Indemnités des Elus Municipaux.

Merci, Madame le Maire.

Je vais être très bref, il y a essentiellement une décision modificative, c'est la quatrième de l'année, qui permet de constater l'évolution des chantiers d'investissement de la Ville à travers l'ouverture de crédits de paiement. Je rappelle que nous ne dégageons l'argent et, donc, que nous ne souscrivons l'emprunt qu'en fonction de l'avancement des chantiers. Nous le faisons à travers cette décision modificative n°4. Nous ajustons un certain nombre de crédits de fonctionnement.

Je voudrais simplement préciser pour votre information que nous avons prévu un montant maximal de 150 MF d'emprunts par an, au-delà duquel nous négocierions des conditions financières avec les établissements bancaires pour différer les amortissements afin d'étaler la dette de la Ville et que nous sommes aujourd'hui à 135 MF, donc les objectifs sont aujourd'hui tenus.

La deuxième délibération, je veux quand même, Madame le Maire, en dire quelques mots, c'est en complément de ce que Pierre de SAINTIGNON a présenté tout à l'heure, relevant de la loi démocratie de proximité, la délibération relative au régime indemnitaire des élus.

Dans la loi de démocratie de proximité, dont Pierre de SAINTIGNON a excellemment présenté la philosophie en ce qui concerne la démocratie locale tout à l'heure, il y a un titre qui a trait aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Les conditions d'exercice des mandats locaux, c'est une étape décisive, je le dis, votée à l'unanimité de l'Assemblée Nationale et du Sénat, dans ce que l'on appelle le statut de l'élu dans notre pays. Cela touche à une multitude de secteurs, notamment, Monsieur de SAINTIGNON l'évoquait tout à l'heure ou Madame le Maire, la formation, la protection sociale, les conditions de la retraite, du détachement, de la fin d'activité élective et du retour à la vie professionnelle et du régime indemnitaire.

Il y a encore du chemin à faire mais c'est une avancée décisive.

Dans ce texte est prévue la revalorisation du régime indemnitaire des élus, uniquement pour les Adjoints au Maire. Nous appliquons dans la ville strictement cette délibération, oserais-je dire, mais nous ne le faisons pas au niveau que nous autorise la loi puisque nous pensons que nous ne pouvons pas aller aussi loin que le suggère la loi sur le plan budgétaire.

Donc, alors que nous sommes aujourd'hui à 50, nous pouvons aller à 100, nous nous proposons de nous arrêter à 75.

Ces indemnités, je le dis en trois items, concernent normalement uniquement les Adjoints. La Ville de Lille a cette particularité, depuis plusieurs mandats, de faire en sorte qu'à Lille les Adjoints de la Majorité, toutes couleurs confondues, renoncent à une partie de leurs indemnités pour que les Conseillers Municipaux délégués puissent en avoir une. C'est à la fois, en même temps que le partage des délégations, une forme de partage des indemnités qui permet à chacun de dégager une part de temps libre.

Deuxième caractéristique que je voudrais signaler : ce texte permet enfin une certaine flexibilité dans la manière dont les collectivités décident d'indemniser leurs élus, ce qui permet, et je crois qu'il faut le dire parce que c'est trop souvent méconnu, ce qui permet de prendre en compte des situations particulières -elles ne sont pas si rares que cela au niveau de la Ville de Lille- d'hommes et de femmes qui devenant Adjoints ou Conseillers Municipaux délégués se voient demander par l'équipe d'abandonner une partie de leur activité professionnelle, quelquefois toute leur activité professionnelle, et peuvent voir pris en compte cet abandon d'activité professionnelle par leur régime indemnitaire.

Je dois ajouter que s'il y a encore des progrès à faire en matière de statut de l'élu, c'est la couverture sociale et la couverture retraite, puisque les indemnités qui sont présentées là ne permettent pas, une fois qu'elles sont perçues par les élus, d'être couverts socialement au niveau de la maladie et de pouvoir disposer d'une caisse de retraite autre que l'IRCANTEC qui est tout à fait résiduelle.

Enfin, dernier élément, mais nous n'avions pas attendu au niveau de la Ville de Lille ce texte pour l'appliquer, c'est la transparence. Cette transparence doit effacer les fantasmes qui existent. On ne s'enrichit pas dans notre pays en faisant de la politique et, au contraire, je crois que la démocratie a un coût, il reste particulièrement modeste dans notre pays par rapport à ce qu'il est chez nos voisins européens, mais rendre public, par une délibération, d'une manière nominative, le régime indemnitaire des élus comme nous le faisons à travers cette délibération, je crois que cela sert les conditions dont s'exerce la démocratie au niveau des collectivités locales dans notre pays.

Voilà la présentation rapide, Madame le Maire, que je voulais faire de cette délibération. Je veux préciser quand même à l'intention des observateurs que les chiffres qui sont mentionnés sont bruts et que si l'on veut donner quelques indications, je veux donner trois chiffres qui sont des chiffres nets.

Ces chiffres nets c'est "avant cotisation sociale sur la retraite et la maladie". Un Adjoint lommois ou hellemmois percevra 873 euros nets, avant de prendre en charge sa maladie et sa retraite ; un Conseiller Municipal délégué de Lille 979 euros, et un Adjoint de Lille-Hellemmes-Lomme 1 950 euros.

Il est important d'avoir ces chiffres pour ne pas alimenter les fantasmes et aussi pour dire clairement ce que signifie ce régime indemnitaire à l'ensemble des Lillois.

<u>Madame le Maire</u> - Merci beaucoup, Monsieur ROMAN, de cette explication d'une très grande clarté. Je mets donc au vote la délibération 914 relative aux indemnités des élus.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

L'unanimité. Je vous remercie.

Adopté.

02/719 - Exercice 2002 - Transferts de crédits.

02/720 - Inventaire comptable de la Ville - Intégration du patrimoine de la Caisse des Ecoles.

02/721 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

<u>02/722</u> - Collège Verlaine - Organisation d'un séjour linguistique et culturel à Madrid en Espagne du 19 au 24 mai 2003 - Subvention exceptionnelle.

<u>02/723</u> - Fédération Syndicaliste Force Ouvrière des Cheminots - Organisation d'un congrès national du 21 au 24 octobre 2002 - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

# **INFORMATIQUE**

<u>02/724</u> - Marché 00653 - Fourniture d'un service de téléphonie publique et prestations associées - Lot 3 - Avenant n°1.

02/725 - Marché 00653 - Fourniture d'un service de téléphonie publique et prestations associées - Lot

<u>02/726</u> - Marché 10083 - Maintenance du parc de matériels informatiques dits transportables - Avenant n°1.

Adoptés.

# **ASSURANCES**

02/727 - Contrat Dommages aux Biens - Revalorisation de la cotisation.

Adopté.

#### **DECENTRALISATION**

02/728 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers

02/729 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

<u>02/730</u> - Crédits décentralisés - Repas des retraités et personnes âgées du quartier de Lille-Sud - Modalités d'organisation.

Adoptés.

Nous passons à Monsieur FREMAUX sur la propreté.

# Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur FREMAUX, Conseiller municipal délégué

# **PERSONNEL**

<u>02/732</u> - Création d'un emploi de chargé de mission - Chef de Projet Educatif Global à la Direction de l'Education - Enseignement.

02/733 - Création de postes à la Bibliothèque de Quartier du Faubourg de Béthune.

<u>02/734</u> - Emploi de chargé de mission du Contrat Local de Sécurité et du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

<u>02/735</u> - Emploi d'animateur - Responsable de secteur au Service Animation de la Direction Education - Enseignement.

02/736 - Emploi d'ingénieur à la cellule "Energie - Economie des Flux".

- 02/737 Prise en charge d'un poste d'auxiliaire de soins du Centre Communal d'Action Sociale de Lille,
- 02/738 Fixation du temps de travail de deux psychologues du travail à temps complet.
- 02/739 Logement de fonction Emploi de Secrétaire de Mairie de la Mairie de Quartier du Vieux-Lille.
- <u>02/740</u> Lancement d'une procédure d'appel d'offres Achat de denrées alimentaires pour le restaurant municipal.

Adoptés.

# **PROPRETE**

02/741 - Propreté canine - Nouvelle réglementation.

Madame le Maire, chers collègues, après l'avalanche de dossiers aussi intéressants qui nous sont présentés ce soir, je vais essayer modestement d'intéresser non seulement mes concitoyens mais aussi mes collègues du Conseil Municipal à un problème qui empoisonne bien nos concitoyens, ce sont les déjections canines.

Ce n'est franchement pas risible, bien que j'en voie sourire quelques-uns sur les bancs.

Nous avons naturellement pris à bras le corps, depuis le début de l'année, le problème posé et vécu par nos concitoyens qui est celui de la propreté en général.

Vous avez bien voulu, Madame le Maire, faire observer dans votre conférence de presse du 20 septembre que des améliorations sensibles étaient perçues dans certains quartiers de la ville et qu'il fallait les encourager.

Je profite de l'occasion pour dire que nous avons dû, malheureusement, sanctionner à ce jour au moins 300 de nos concitoyens pour des comportements peu respectueux des réglementations en matière d'ordures. Nous les avons sanctionnés pécuniairement, y compris pour certains plusieurs fois. Nous avons adressé des courriers répétitifs pour manque de respect du Code de la propreté publique à plus de 1.000 de nos compatriotes.

Nous proposons aujourd'hui de changer le règlement de propreté des voiries en responsabilisant davantage nos concitoyens propriétaires d'animaux pour leur faire comprendre que, avoir un animal, c'est fort bien mais que, ennuyer les voisins, ce n'est pas acceptable.

Vous allez lancer, le 23 octobre prochain, une campagne de communication à grande échelle pour rappeler à chacun ses droits et ses obligations quand on possède un animal, de faire face aux risques que fait courir cet animal aux usagers, aux enfants, aux personnes âgées ou aux personnes handicapées et, si jamais ces comportements ne changeaient pas, naturellement, de les sanctionner.

Cette campagne sera renouvelée au début de l'année 2003 par une autre campagne, une piqûre de rappel pour rappeler la première campagne « Pas de sac, pas de vrac », doublée d'une nouvelle campagne sur ce problème posé par la présence nombreuse d'animaux dans nos villes.

Il n'y a pas à douter que durant l'année 2003 le comportement général de nos concitoyens face à ces problèmes s'améliorera sensiblement.

J'ajoute pour ceux qui douteraient de notre volonté de poursuivre et de mettre en œuvre l'amende et le coût de nettoiement qui vous sont proposés aujourd'hui, je tiens à leur disposition la liste des 287 premières personnes qui ont été verbalisées. Il se fait que parmi ces personnes il y a le Président Directeur Général d'un grand quotidien régional qui pourra attester que, malgré son statut, il a fait, comme les autres, l'objet d'une convocation et que je tiens à disposition également le registre intégral du bon millier de lettres de rappel aux bons usages que j'ai adressées personnellement à nos concitoyens indélicats.

Merci.

#### Madame le Maire - Merci Monsieur FREMAUX.

Comme l'ordre du jour est chargé, je ne vais pas vous faire la démonstration que j'avais prévu de vous faire, mais j'ai testé moi-même les pelles, les pinces, les sacs en plastique, les gants. Chacun a le choix, mais il faut ramasser les crottes de chiens.

Je les ai testés, je ne le ferai pas devant vous, mais cette campagne de communication, extrêmement réaliste, rappellera à chacun que 100 euros c'est beaucoup, mais c'est beaucoup mieux que des poussettes qui roulent dedans ou des personnes âgées qui tombent.

Nous en profiterons pour relancer la campagne, comme vient de le dire Jean-Louis FREMAUX sur la propreté en ville, et il y a déjà eu 285 procès-verbaux.

Vu le nombre de gens qui manifestent leur mécontentement, je crois que cela commence à faire du bruit. Je vois que les commerçants qui sont d'ailleurs assez nombreux parmi ceux qui ont reçu des PV font maintenant attention à la manière dont ils mettent leurs ordures devant chez eux ou dont ils traitent les encombrants.

Nous allons faire un pas supplémentaire avec les déjections canines et nous ferons cette démonstration un autre jour.

Nous continuons là à souhaiter que chacun fasse preuve de civisme dans notre ville.

Monsieur BERNARD veut s'exprimer sur ce sujet.

M. BERNARD - Je crois, Madame le Maire, que c'est un dispositif essentiel de la propreté à Lille parce que, en dehors des risques sanitaires, des risques d'accidents, et vous l'avez dit, la pédagogie avec les pelles civiques, n'a pas rendu pleinement satisfaction, malgré son coût, si je ne m'abuse 110.000 F par an, donc ce n'est pas rien, on ne fait finalement qu'appliquer la loi.

Cela est peut-être aussi révélateur de rapport entre la collectivité et l'application de la loi. On ne fait que l'appliquer, enfin. Rappelant que les squares ne sont pas des terrains idéals pour les besoins.

Cela dit, ce dossier particulier met en lumière une certaine appréhension des problèmes de propreté. Si on est dans cette situation et si vous avez été obligée de prendre des mesures aussi draconiennes, cela est dû au fait en particulier du nettoiement épisodique ou aléatoire des trottoirs, un lieu souillé incitant évidemment à l'être davantage.

On encourage au laisser-aller quand il n'y a pas de dispositif de veille et de réactivité des services techniques en la matière.

Par ailleurs, les amis et les propriétaires de chiens l'ont constaté, il y a une certaine négligence dans l'entretien des espaces réservés aux chiens, ce qui fait que l'on a ce genre de problème et qu'on est obligé de légiférer de la sorte.

.../...

Vous avez montré une campagne de sensibilisation, je me réjouis qu'elle soit lancée. Il y avait dans d'autres communes des campagnes tout à fait piquantes, à Paris ou même à Grenoble, avec le concours des commerçants, on demandait aux gens s'ils souhaitaient l'emballer.

Cette campagne d'information doit être menée massivement pour conscientiser tous nos citoyens propriétaires de chiens.

Mais je crois aussi que la collectivité devrait s'impliquer dans de nombreuses associations, il y a des clubs d'agility à Lomme et à Hellemmes, dans les cours d'éducation canine. C'est l'une des revendications de ces associations que d'être perçues par la collectivité comme ayant une fonction d'utilité sociale. Je pense que ce ne serait pas inutile.

Dernière observation, sur la dimension pénale de la chose. Comment le Ministère public va-t-il donner suite à ce genre de contravention ?

Surchargé malheureusement par d'autres tâches, j'ai peur que l'effet dissuasif n'existe pas.

Cela dit, nous vous suivons dans cette direction pour cette délibération.

#### Madame le Maire - Merci.

En ce qui concerne la propreté, je ne veux pas revenir sur les nouveaux contrats qui ont été passés, les moyens complémentaires que la Ville a mis en place, on n'est pas encore à la perfection, loin de là, mais enfin les indices de satisfaction augmentent depuis la mise en place de ce nouveau dispositif, de manière nette, pas encore dans tous les quartiers, je pense notamment au quartier de Saint-Maurice Pellevoisin où il reste un progrès majeur à faire et nous sommes en train de nous en occuper.

Deuxièmement, les 285 procès-verbaux qui ont été dressés dans le cadre de la première campagne, et cela continue, sont aujourd'hui payés. Nous avions pris un contact avec le Procureur de la République pour lui dire que nous souhaitions, aussi bien sur ce premier terrain que sur le second que nous voyons aujourd'hui, qu'il puisse y avoir des exemples rapides pour que, effectivement, ces campagnes servent et soient efficaces.

Pour l'instant, il n'y a pas eu de raison de le faire, les gens paient, j'espère qu'il en sera de même pour la propreté canine.

Je mets au vote la délibération 741.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Unanimité. Je vous remercie.

Adopté.

Je passe la parole à Madame STANIEC pour nous présenter la semaine bleue.

Rapporteur : Madame STANIEC. Conseillère municipale déléguée

# **RETRAITES - PERSONNES AGEES**

02/810 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

# **ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT**

<u>02/811</u> - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille Sud, Fives en complément des aides de l'A.N.A.H.

02/812 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Logement.

02/813 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Logement.

Adpotés.

Madame le Maire, chers collègues, cette année comme d'habitude du 14 au 20 octobre se déroulera la semaine bleue, semaine nationale des personnes âgées.

Initiée il y a une trentaine d'années, l'esprit de cette semaine a beaucoup évolué. Aujourd'hui, elle est l'occasion de mettre en évidence ce qui se fait toute l'année par une multitude de partenaires institutionnels ou associatifs dans le domaine de la culture, du sport, de l'animation, de la santé. Elle ne s'adresse pas qu'aux personnes âgées, mais bien à tous les seniors dynamiques et porteurs de projets que nous rencontrons quotidiennement.

Le thème principal étant "Vivre ensemble nos différences", il couvre parfaitement les objectifs que nous développons toute l'année, avec le souci d'intégration des individus, quels que soient leur âge, leur couleur ou leur origine sociale.

A Lille, à Hellemmes, à Lomme, il y aura plus de 100 activités possibles, des conférences, 6 expositions, un festival du cinéma. Les Mairies de quartier, les clubs municipaux, les maisons de retraite privées et publiques, les associations, les centres sociaux, les équipements sont mobilisés. Aux actions classiques comme les thés dansants, les spectacles, les excursions, les compétitions autour du ping-pong ou du scrabble, viendront s'ajouter les initiations à différentes activités. Le sport est à l'honneur avec des initiations à la randonnée, la gymnastique ou le taï-chi chuan, pour n'en citer que quelques-uns.

Mais la culture plus classique ouvre ses portes puisque les trois musées lillois vont accueillir toute la semaine, gratuitement, les plus de 55 ans, en complément des expositions prévues dans les quartiers et des opérations menées par les bibliothèques.

La santé est également abordée autour des thèmes de prévention ou d'information présentés lors de plusieurs conférences.

Enfin, les nouvelles technologies ne sont pas oubliées puisque nous lançons un programme de formation à l'informatique fortement réclamé par les seniors.

Pour certaines opérations, les transports sont prévus, ce qui est un élément dans le développement des activités. Comme vous le voyez, chaque année, nous enrichissons le programme grâce aux partenaires que nous rencontrons qui acceptent de développer leurs activités ou d'en créer de nouvelles.

Encore deux informations, si vous le permettez.

L'inauguration de la nouvelle maison de retraite municipale, dans le quartier Vauban, le 7 novembre, événement important pour les personnes âgées de ce quartier, les inscriptions sont ouvertes.

Enfin, d'ici la fin de l'année, nous lancerons un questionnaire auprès des seniors, afin de mieux identifier leurs besoins, ce qui, Madame le Maire, nous donnera un peu plus de travail, mais, comme nous avons une excellente équipe dans le service des retraités et personnes âgées, nous répondrons encore mieux aux demandes des personnes.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame STANIEC.

Je crois qu'effectivement nous avons une belle semaine bleue et que ce qui est prévu, notamment sur le sport, sur la culture, sur l'accès à Internet, peut être le démarrage d'actions plus structurelles. En tout cas, bravo pour la préparation de cette semaine et j'espère -si je peux me permettre de le dire à la presse- que l'information pourra passer parce que c'est le meilleur moyen pour aller vers les personnes âgées isolées qui ne connaîtraient pas cette semaine bleue.

Je vous remercie. Nous n'avons pas de vote, donc je donne tout de suite la parole à Monsieur VICOT.

Chemise n°34

Rapporteur : Monsieur VICOT, Adjoint au Maire

# **POLICE**

02/902 - Poste de Police de Fives - Lot n°7 : revêtements de sols scellés - Changement de société.

<u>02/903</u> - Aménagement du Poste de Police de Lille-Sud - Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre et lancement de l'appel d'offres.

<u>02/904</u> - Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement des frais aux propriétaires.

Adoptes.

# STATIONNEMENT ET TAXIS

<u>02/905</u> - Approbation des comptes rendus d'activité des parcs de stationnement Euralille, Gare Lille Europe, Tours et Grand Palais.

02/906 - Approbation des comptes rendus d'activité des parcs de stationnement Opéra et République.

<u>02/907</u> - Approbation des comptes rendus d'activité des parcs de stationnement Grand Place et Peuple Belge.

Adoptés.

# C.C.P.D.

<u>02/908</u> - Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2002 (dossiers complémentaires).

Adopté.

02/909 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Dissolution du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Création d'un Comité Local de la Prévention.

02/910 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinguance - Création.

02/911 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Composition.

Madame le Maire, chers collègues, trois délibérations, 909, 910 et 911, que je présenterai ensemble, si vous le permettez, étant intimement liées puisque toutes issues d'un décret que nous avons découvert le 17 juillet dernier qui dissout au 1er octobre les conseils communaux de prévention à la délinquance et crée des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Je m'attacherai rapidement à la forme avant de vous en dire quelques mots sur le fond.

Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance sont constitués de trois collèges -je laisserai d'ailleurs à Madame ESCANDE, secrétaire du conseil, le soin de vous donner tout à l'heure la liste des élus qui seront représentés- : un collège des élus, un collège des services de l'Etat avec, en premier lieu, le Préfet, délégué à la police, le Procureur de la République et un certain nombre de services d'Etat, et un collège des professionnels de la prévention de la délinquance que, symboliquement, nous avons voulu être le plus important dans ce C.L.S.P.D..

Sur le fond, lorsque l'on regarde ce que nous enjoint de faire le décret du 17 juillet, on se rend compte que celui-ci n'apporte pas grand chose de plus au regard de ce que nous faisons ici à Lille, sous votre autorité depuis longtemps déjà, Madame le Maire.

En effet, on nous demande explicitement d'avoir une collaboration permanente avec la Police nationale, ce que nous faisons ici quotidiennement, notamment au travers des cellules de veille. On nous demande d'avoir des relations directes et permanentes également avec le Procureur de la République, c'est ce que nous faisons également ici sur nombre de dossiers. On nous demande d'avoir des relations directes avec les services de l'Etat, c'est ce que nous faisons également au travers des cellules de veille. On nous demande de partager à la fois l'information et les objectifs en matière de sécurité avec la Police nationale et les services de l'Etat, c'est ce que nous faisons. On nous demande enfin d'installer un dialogue permanent avec les professionnels de la prévention de la délinquance, ce que nous faisons également depuis fort longtemps ici. Donc, rien de très révolutionnaire au regard de notre quotidien ici.

En revanche, ce décret, en supprimant les C.C.P.D., supprime ce volet prévention qui était jusqu'ici clairement identifié aux côtés des contrats locaux de sécurité.

Un chiffre quand même, le réseau des professionnels de la prévention de la délinquance qui participaient jusqu'ici au groupe de travail du C.C.P.D. se montait à 373 personnes. Nous ne souhaitons pas que ce réseau riche, puissant, dynamique, meure et s'éteigne avec le C.C.P.D., c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de créer un comité local de prévention de la délinquance qui continuera ce travail engagé au sein des différents groupes de travail du C.C.P.D. avec un certain

nombre d'élus. Je pense à Madame CAPON sur les violences à l'école, je pense à Monsieur MARCHAND sur la délinquance juvénile, je pense à Madame MERLIN sur la parentalité. Nous souhaitons donc continuer ce travail fort important de fond engagé avec l'ensemble de ces professionnels au travers du comité local de prévention de la délinquance que nous vous proposons de créer.

Je ne vais pas m'étendre trop longtemps dans la mesure où, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame le Maire, nous aurons dans quelque temps un conseil municipal thématique consacré aux questions de sécurité. Quelques chiffres quand même sur les résultats qui commencent à apparaître et qui se renforcent mois après mois.

Je rappelle que l'an dernier nous avions eu une légère évolution de la délinquance sur Lille. Sur les six premiers mois de l'année, nous sommes sur une baisse de -2,40%. Cette évolution, nous la constatons également dans les transports en commun, je pense notamment à la baisse claire des délits contre les voyageurs, contre les agents de Transpole, des infractions et des incivilités diverses.

Un chiffre aussi sur le travail des groupes socio-éducatifs entièrement liés au travail des cellules de veille, ces groupes socio-éducatifs prenant en charge les cas les plus lourds, avec la Mission locale, avec la P.J.J., avec les clubs de prévention. Sur les six premiers mois de l'année, 294 cas de jeunes ont été pris en charge dans les groupes socio-éducatifs.

Une notion à laquelle nous sommes très attachés également, c'est la réparation, alternative aux poursuites lorsqu'il y a un faible préjudice matériel. Avec l'association intercommunale d'aide aux victimes, nous avons engagé également pour cette année 295 mesures de réparation, chiffre très important et en augmentation chaque année.

Enfin, je rappellerai l'effort financier important de la Ville au travers notamment du soutien de la Ville à travers l'installation de bureaux de police de proximité puisqu'ils dépassent légèrement les 6 millions de francs, c'est-à-dire 934.000 euros.

Enfin, Madame le Maire, quelques renseignements sur les difficultés qui risquent de se faire jour compte tenu du désengagement de l'Etat d'un certain nombre de procédures.

Mon collègue et ami Charles SULMAN ne me contredira pas sur le désengagement de l'Etat en ce qui concerne la prévention et la lutte contre la toxicomanie. Nous avons la même constatation à faire en ce qui concerne la part Etat des crédits de la prévention de la délinquance qui, pour le moment, pour une bonne part d'entre eux, sont gelés pour l'année 2002, avec un point d'interrogation important sur ce qui se fera en 2003.

Cela dit, je pense que nous aurons l'occasion de reparler globalement du thème de la sécurité beaucoup plus en détail et sur tous ses aspects lors du prochain Conseil municipal thématique. J'en resterai donc là pour aujourd'hui, Madame le Maire.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Je vais être assez bref, car effectivement notre collègue Monsieur VICOT a raison de rappeler que nous aurons un débat thématique, ainsi que vous l'avez annoncé tout à l'heure, et je crois que cela sera nécessaire. Rien qu'à entendre Monsieur VICOT -ou alors je me suis trompé- j'ai relevé

une contradiction. Il me semble avoir entendu dire aujourd'hui que la délinquance avait évolué en hausse l'an dernier. Il me semble qu'on avait eu une petite polémique l'an dernier justement quand j'affirmais cette évolution et que l'on me disait le contraire.

Je vois aussi que je vais avoir du travail, mais je m'en doutais un petit peu. Tout à l'heure, on parlait des indemnités, mais je me demande si je ne devrais pas avoir une prime spéciale, parce que je vais avoir un double travail, c'est-à-dire à la fois devoir faire mon travail de Conseiller municipal et en même temps celui de Député de la majorité et venir corriger les contre-vérités que je risque d'entendre à longueur de séance.

A peine les propos de Monsieur VICOT étaient-ils commencés que j'entendais évoquer « le désengagement de l'Etat sur le crédit d'aide aux toxicomanes ». Vous pensez bien que je ne suis pas venu à cette réunion spéciale du Conseil municipal sans me tenir informé... Si Monsieur VICOT était allé voir le projet de finances 2003 -dommage que notre collègue ROMAN ne soit plus là- il aurait pu constater comme moi qu'effectivement il y a un désengagement, dont je fais une addition rapide - 1.235.746 euros et -5.517.000 euros sur deux lignes de la loi de finances, chapitre 4715 et chapitre 4716, programme et dispositif de lutte contre les pratiques addictives, action interministérielle de lutte contre la toxicomanie, dont acte -6,7 millions.

Mais le chapitre 4711 prévoit l'ouverture de deux nouvelles lignes de crédit et ces deux nouvelles lignes, article 30 et article 40 "lutte contre les pratiques addictives dépenses non déconcentrées et lutte contre les pratiques addictives dépenses déconcentrées" font au total 1.236.000 + 9.724.000, soit + 10.900.000. + 10 – 6, cela fait en gros + 4.

Donc, sur ce que j'ai lu dans la presse, et je crois qu'on a raison d'aller à l'essentiel, je crois qu'au fond les acteurs sociaux ont raison de sonner le tocsin même si ce n'est pas justifié dans un premier temps, car ce que j'ai vu dans la presse correspond à une lettre de cadrage du budget qui consacre effectivement une baisse de 5%, pas bien sûr spécifiquement pour la région du Nord. Je crois d'ailleurs que cette région est sous-équipée et je ne vois pas d'ici, compte tenu de ce que je viens de vous dire et de ce que j'apprends à Paris, qu'on va baisser les aides de l'Etat pour lutter contre la toxicomanie dans notre région.

Cela étant dit, j'en reviens donc à mon premier travail, ayant fait mon deuxième, qui est de parler de la sécurité.

Oui, je vois bien qu'il y a comme un ton de regret dans la façon de notre collègue de présenter cette délibération que je vais pour ma part voter avec satisfaction. Allez... ce Conseil local de sécurité, ce n'est tout de même pas une révolution... Mais je crois, chers collègues, que vous avez oublié d'en souligner malgré tout un changement de nature, c'est qu'il donne aux Maires, me semblet-il -en tout cas c'est comme cela que je l'ai voté à Paris- une autorité non pas hiérarchique sur les pouvoirs de police, mais une autorité sur ce conseil local de sécurité au sein duquel doit s'organiser notamment l'action conjointe des deux polices municipale et nationale.

Je vois ce texte comme une synthèse entre deux attitudes un peu extrêmes, chacun avait bien sûr sa légitimité, d'un côté le clan des isolationnistes, plutôt même un peu conservateurs, ceux qui voulaient que les Maires restent très abrités dans leur mairie, chacun dans sa chacunière comme on disait à l'époque, le maire dans sa mairie et le commissaire de police dans son commissariat. Et puis, de l'autre côté une autre position tout à fait inverse, qui consistait à transformer, en vulgarisant, les maires en shérifs, avec les tenants de la municipalisation de la police.

Je pense qu'on a maintenant une synthèse entre ces deux positions et que le Conseil local de sécurité est une bonne mesure qui va permettre au maire de prendre des initiatives et en tout cas de veiller notamment à cette coordination entre les deux polices.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur l'utilité supposée du comité local de prévention, finalement une forme de survivance du C.C.P.D.. Nous nous interrogeons pour les trois raisons suivantes.

La première, c'est que d'abord avec la loi elle-même sur la sécurité intérieure, le Conseil local de sécurité devient la seule instance de concertation qui doit justement, dans l'esprit du législateur, se substituer au comité existant, au comité local de prévention, au comité de pilotage du contrat local de sécurité, de façon à avoir une structure efficace. C'est d'ailleurs vous-même qui indiquez dans la délibération 909 que le Comité local de prévention est défini comme un lieu d'information, de débat, de concertation et d'orientation.

On crée donc à mes yeux et aux yeux de mes collègues du groupe, une instance supplémentaire du C.L.S.P.D. qui peut être préjudiciable au rôle de ce conseil local de sécurité.

Deuxième raison, comme l'aurait dit Monsieur de LA PALICE, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est lui-même un outil de prévention. Et à ce sujet, je vous renvoie au texte de la délibération 910 qui précise : « au titre de la prévention de la délinquance, le Conseil local de sécurité dresse le constat des actions de prévention existantes, définit les actions dont il suit l'exécution, encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes, la mobilisation des moyens nécessaires, la mise en œuvre des moyens alternatifs, etc... »

Je préfère, dois-je vous le dire, mes chers collègues, de loin la définition de cette délibération, dont d'ailleurs vous êtes l'auteur, à celle que vous avez vous-même donnée dans un quotidien régional, en août 2002, où vous qualifiez alors le C.L.S.P.D. de "dispositif cohérent avec la politique du gouvernement, basé sur une répression accrue et pas adaptée à la police de proximité et au dialogue"... Mais je pense que l'on ne se refait pas, le militant que vous êtes, que vous étiez et que vous restez n'exprimait à travers cette définition.

Enfin, la troisième raison de notre interrogation, c'est que cette proposition d'un Comité local de prévention anticipe sur l'évaluation objective du C.L.S.P.D. qui sera faite. A ma connaissance, cette évaluation est prévue sous deux formes. Première forme, la publication d'un rapport sur la mise en œuvre du C.L.S.P.D. d'ici la fin de l'année, rapport qui a été commandé au maire de Draguignan, et deuxième forme, dans chaque département, un conseil départemental de prévention devra, entre autres missions, examiner un bilan de l'activité des C.L.S.P.D. en matière de prévention.

Vous le voyez, nous sommes d'accord pour la création de ce Conseil local. Je vous ai écouté, mais on m'avait objecté la même réponse en ce qui concerne le réseau des 373 membres du comité actuel. Je trouve qu'on aurait pu être pragmatique, se fixer comme objectif d'appliquer la loi dans son optique d'efficacité et de coordination, toute la loi, et si dans six mois ou dans un an, vous étiez venu à juste titre nous dire « cette loi est incomplète, le Conseil local de sécurité ne remplit pas son office », à supposer que vous arriviez à le démontrer, on aurait pu imaginer de compléter le dispositif. Mais pourquoi commencer tout de suite par ne pas finalement respecter l'esprit de la loi, puisque le Conseil local est supposé remplacer des organismes existants qui font doublons, double emploi ou confusion...?

Je ne pense pas que nous en ferons une querelle de chapelle. Nous aurions pu proposer un amendement en suppression sur lequel nous aurions été battus car je vois bien que votre majorité va maintenir cette proposition. Donc, sur cette dernière délibération nous allons nous abstenir.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD.

<u>M. BERNARD</u> - Oui, Madame le Maire, je parle avec d'autant plus de liberté que je ne suis pas au centre des règlements de compte entre la maison bleue et la maison rose...

Madame le Maire - C'est toujours mieux que la maison noire...

(applaudissements)

M. BERNARD - Ce sont vos humeurs qui sont souvent noires, Madame, pas notre état d'esprit !...

J'aurais tendance à être relativement sceptique quant à la création de ce Conseil local de sécurité. On applique une loi et la première des choses que l'on fait, c'est d'essayer de remettre en vigueur un dispositif qui existe déjà et qui n'a, à notre avis, pas donné toute satisfaction.

En effet, partager l'information, c'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant, on le voit bien et, au-delà les statistiques -on reprendra ce débat plus tard- ce problème reste prégnant dans la ville.

Je me réjouis qu'on se décide enfin à donner des objectifs à ce Comité local, qu'on essaie enfin d'évaluer le contrat local de sécurité et je me réjouis aussi qu'on n'oppose plus prévention et punition. Parce que finalement, la peine est quand même l'instrument principal de la prévention par la crainte qu'elle inspire.

Aujourd'hui, malheureusement, on tourne volontairement le dos à la valeur morale que représente la peine, c'est tout l'état d'esprit du C.C.P.D. et j'espère bien que les choses évolueront.

Cela dit, je constate aussi le développement des încivilités. Les incivilités, c'est quand on a manqué aux bonnes manières, mais à travers cette expression, vous voyez bien le renoncement à qualifier pénalement certains actes. Et je crois que tout le problème est finalement le démantèlement des digues opposées par la société aux individus, mais nous y reviendrons, je pense, dans un débat plus long sur la sécurité.

Nous avons ce nouveau conseil local de sécurité de prévention de la délinquance. Cela a un petit côté usine à gaz, comme le C.C.P.D. l'avait. J'y vois le signe avant-coureur d'un début de commencement d'une réorientation des politiques de sécurité et je pense que nous verrons à l'usage ce que le Gouvernement et vous-même entendrez en faire sur la ville de Lille.

Je vous remercie.

# Madame le Maire - Madame HENAUT.

Mme HENAUT - Je pense que l'on fait beaucoup d'arguties sur le fait qu'il y ait changement ou pas changement entre le conseil local ou le conseil communal, mais je constate que le terme de « prévention » disparaît au profit de celui de « sécurité » et il me semble que c'est tout le sens de la politique que le nouveau gouvernement et la nouvelle majorité de droite mettent en place.

Il modifie fondamentalement le paysage de notre pays et criminalise la jeunesse, stigmatise la misère au lieu de la combattre. On privilégie l'armée et la police au détriment de l'éducation. Le projet de loi sur la sécurité quotidienne, présenté la semaine dernière par le nouveau Ministre de l'Intérieur, va dans ce sens. Les jeunes, les sans-papiers, les prostituées, les S.D.F. sont criminalisés, tout comme ceux qui résistent tels Alain HEBERT, José BOVÉ ou Hamed MEGUINI, syndicalistes, militants associatifs, condamnés et embastillés.

Dans le même sens, les budgets des différents Ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale, de la Culture, de l'Emploi, de la Solidarité sont en baisse.

Monsieur DECOCQ dit que ceux consacrés à la prévention et à la lutte contre la toxicomanie ne baissent pas, ce sera à voir puisque, dans notre département, c'est près de dix centres de soins et d'accueil aux toxicomanes qui risquent de fermer leurs portes. Ce genre de propos n'est pas sans me rappeler les choix de la Droite qui, quand elle présidait le Conseil général, avait conduit à la fermeture du planning familial à Lille.

A Lille donc, un Conseil local de sécurité va succéder au C.C.P.D.. Celui-ci avait été mis en place pour mener une politique de prévention et de solidarité à l'égard de nos enfants et de notre jeunesse. Pour cela, il a construit des liens étroits avec différentes institutions et avec des centaines d'associations lilloises.

Le groupe communiste attend que ce travail de prévention avec les associations soit poursuivi. Il souhaite aussi que la ville s'adresse au Ministère de l'Intérieur et mette en lumière les conséquences dramatiques des baisses de crédits attribués à la lutte contre la toxicomanie.

Je vous remercie de votre attention.

<u>Madame le Maire</u> - Je propose de donner tout de suite la parole à Monsieur SULMAN qui va nous apporter, dans l'esprit de ce que vient de dire Madame HENAUT, des informations montrant que nous ne sommes pas dans la théorie, Monsieur DECOCQ, mais bien dans la réalité pour nombre d'associations lilloises.

# M. SULMAN - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, parmi les délibérations que nous vous demandons aujourd'hui de voter, il y a celle au Cèdre Bleu, à hauteur de 111.059 euros, et pour l'Espace du Possible, à hauteur de 170.133 euros.

Je voudrais dire que ces deux associations font un travail absolument remarquable. L'une d'entre elles s'occupe des centres méthadone et vous savez tous que ces centres méthadone sont absolument fondamentaux puisqu'ils ont vraiment modifié la vie d'un nombre très important de toxicomanes en leur permettant d'avoir à nouveau une vie sociale et une vie familiale normale, et en étant pris en charge par ailleurs sur le plan psychologique.

Alors non seulement -et cela me paraît essentiel- ces personnes ont aujourd'hui un état de santé meilleur, un bien-être qu'ils n'avaient pas, mais en même temps cela contribue également à la paix sociale.

Le Cèdre Bleu accueille, boulevard Victor Hugo, des personnes toxicomanes en grande difficulté la nuit, avec une action qui me paraît assez remarquable, et l'association Elipse fait également un travail remarquable au niveau du soin des toxicomanes.

Alors, je ne connais pas les lois et le budget qui va être voté et que nous a présenté Monsieur DECOCQ, mais en tout cas il est clair qu'aujourd'hui les associations qui s'occupent de la toxicomanie sont en difficulté et risquent d'être en grande difficulté, comme l'a dit mon ami Roger VICOT il y a quelques minutes, et si j'ai bien compris l'orientation gouvernementale, les choses sont un peu plus compliquées que vous ne le dites. A savoir qu'il y a deux volets dans la toxicomanie, dont un volet soin qui va être pris en charge, non plus par l'Etat comme jusqu'à présent, mais par la sécurité sociale. Je crois avoir bien compris cela.

Comme vous le savez, les choses se sont mises en place progressivement au niveau de la lutte contre la toxicomanie. D'une part, il y a le soin, d'autre part, la prévention. Il y a peut-être une augmentation des subventions pour la prévention, mais en matière de soins, la question que se posent toutes les associations, c'est celle du budget et comment va être transféré le budget de l'Etat vers la sécurité sociale ? C'est un problème assez important.

Vous savez qu'il y avait toute une série de subventions qui étaient données aux centres de soin ou à la prévention de la toxicomanie. C'étaient des fonds d'interventions diverses qui ont été abandonnés, si bien que le budget de l'Etat représente une somme importante à transférer à la sécurité sociale, mais les associations se posent la question de savoir si elles auront encore les budgets qu'elles avaient avant. Cela nécessiterait que les subventions diverses soient intégrées au budget de la sécurité sociale.

Si elles retrouvent leur budget et un peu plus que ce dont elles ont besoin, tant mieux. Mais aujourd'hui, ce que l'on sait, en dehors de ce que vous venez de dire, c'est qu'au niveau de la sécurité sociale, le budget qui sera transféré sera uniquement le budget de l'Etat et rien de plus, si bien qu'il va manquer non pas 5%, mais une somme bien plus importante. Donc, il faut espérer que cela va être abondé par d'autres subventions qui ne viendront pas uniquement du transfert de l'Etat à la sécurité sociale.

En tout cas, pour notre région, il est essentiel, aussi bien pour la prévention que pour le soin, que les subventions soient suffisantes pour que les associations, qui font un travail absolument remarquable sur le terrain de soin et de prévention, continuent à faire ce travail de façon à améliorer la santé de nos populations, mais aussi, secondairement mais c'est important, la paix sociale.

Voilà ce que je voulais dire.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT - Très rapidement, Madame le Maire, pour dire que, finalement, tout cela n'appelle pas de réponse puisqu'on est là devant le constat que nous avons des conceptions fondamentalement différentes de la place et du rôle que doit avoir la prévention dans l'approche du phénomène de délinquance.

Je ne comprends pas comment on peut argumenter sur l'idée qu'un réseau puissant, fort, riche d'expérience, riche d'actions au quotidien de centaines d'associations puisse finalement être, du jour au lendemain, laissé de côté au profit d'un simple collège de 30 personnes -et encore c'est le maximum que nous ayons pu faire- qui se réunira... la loi nous demande de le faire au moins deux fois par an et finalement, tout cela est très bien, l'essentiel étant quand même de s'attaquer à la partie sécurité de la chose, mais en négligeant explicitement, me semble-t-il, le rôle et la place des approches de prévention.

<u>Madame le Maire</u> - Juste un petit mot pour répondre à Christian DECOCQ. Vous avez dit "ce n'est pas une révolution", mais ça l'est encore moins à Lille et je crois que c'est cela qu'a expliqué Roger VICOT. Ici, on ne s'est jamais posé la question de savoir si nous devions travailler avec la police et la justice. Je vous rappelle que, depuis novembre 2000, au départ toutes les semaines, tous les vendredis aprèsmidi, et maintenant tous les mois, nous nous réunissons avec la police nationale, la justice pour essayer de mieux travailler ensemble. C'est ce qui a donné lieu à la mise en place des cellules de veille. Roger VICOT voit, chaque semaine, le Commissaire Dron. Donc, nous ne nous posions pas ces questions.

Je dirai que, pour nous, la réforme qui est proposée, non seulement n'apporte rien, puisque c'est ce que nous faisions déjà -je ne dis pas qu'elle n'apporte pas ailleurs- mais comme l'a très bien dit Roger VICOT à l'instant, elle est même en retrait sur certains aspects puisque, depuis long-temps, nous avons intégré d'autres acteurs, des commerçants, des proviseurs de collège, etc... dans notre action de prévention et que nous souhaitons continuer à ce que ces acteurs fassent partie de la politique, à la fois de prévention et de lutte contre l'insécurité.

Voilà, mais nous appliquerons la loi, bien évidemment, tout en gardant l'ensemble des acteurs qui travaillent avec nous. C'est la raison pour laquelle nous gardons un comité un peu plus large, tout en appliquant strictement la loi.

Je mets au vote ces délibérations 909 et 910.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale et l'Intergroupe "Union pour Lille"

Qui vote contre : néant

Abstention: le Front National

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Sur la 911

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : néant

Abstention: l'Intergroupe "Union pour Lille" et le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie.

<u>Mme ESCANDE</u> - Maintenant que la création du Conseil est votée, peut-on.connaître les élus qui ont été désignés ?

Madame le Maire - Oui, je vous en prie.

<u>Mme ESCANDE</u> - Les élus ont été désignés à la proportionnelle et sur proposition de chacun des groupes du Conseil municipal.

Pour le PS et apparentés : 6 sièges : Madame le Maire, Messieurs PARGNEAUX, DURAND, CHARLES, MARCHAND et Madame CAPON.

Pour les Personnalités : 2 sièges, Madame ROUGERIE, Monsieur HANNA.

Pour les Verts : 3 sièges, Madames MERLIN, BOCQUET, Monsieur SANTRÉ.

Pour le Parti communiste : Monsieur CUCHEVAL.

Pour l'U.P.L.: 3 sièges, Madame DESWARTE, Messieurs DECOCQ, LABBEE.

Pour le Front National : 1 siège qui n'est pas pourvu.

Pour mémoire, il y a deux élus qui sont désignés par le Conseil Général, il s'agit de Madame NIO et de Monsieur LEROY.

Madame le Maire - Très bien. Merci.

Je passe la parole à Monsieur LENGLET.

Rapporteur: Monsieur LENGLET.
Adjoint au Maire

COLLEGES, LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

02/876 - Collèges, Lycées, Enseignement Supérieur - Subventions aux associations.

Adopté.

02/877 - Relocalisation des collèges lillois dans le cadre de la programmation GPV du Conseil Général du Nord - Avis de la Ville de Lille.

A l'inverse du débat que nous venons d'avoir, je pense que le dossier que je vais présenter va faire l'unanimité parce que c'est une bonne nouvelle pour les familles lilloises, les collégiens et les collégiennes d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

A la fin de l'année 2001, Madame le Maire, vous avez émis l'idée de constituer un groupe de travail sur la question des collèges. Une sollicitation qui était le fruit d'une revendication exprimée, notamment par les habitants du quartier de Wazemmes sur la nécessité pour eux de construire un collège dans ce quartier. A cela s'ajoutait la question du collège Jean MACÉ où la question du coût financier de la réhabilitation était posée.

Donc, avec Patrick KANNER, qui a la responsabilité du pôle solidarité, projet éducatif, nous avons constitué ensemble ce groupe de travail qui rassemble le Conseil général, l'Inspection académique de Lille et la Ville.

Nous avons rencontré des partenaires, à travers Monsieur Jacques MICHON, vice-Président du Conseil général, Monsieur DUNOYER, Inspecteur d'académie, et aussi pour la Ville une participation rigoureuse et efficace d'Alain CACHEUX. Nous avons trouvé des partenaires à l'écoute, dans un esprit très constructif.

Des services aussi -je dois le dire puisque je débute dans mes responsabilités d'adjointque j'ai trouvé très opérationnels, très efficaces. Je mettrai notamment en avant l'observatoire de la Mairie de Lille qui a su répondre à une demande qui était urgente et qui a su donner des éléments très importants.

Un esprit constructif qui a permis de dépasser très vite les deux questions posées et d'aborder la problématique de façon plus globale et qui conduit à une refonte de la carte scolaire pour les collèges. Nous avons travaillé sur trois axes : la mise en cohérence des couvertures territoriales, en évitant de trop grandes confrontations aux coupures urbaines.

Nous avons aussi travaillé sur le rééquilibrage des effectifs, avec pour objectif un effectif par collège ne dépassant pas 500 élèves.

Le troisième axe était la préservation et l'amélioration des mixités sociales des populations collégiennes par la mise en œuvre d'une pédagogie différentielle, avec notamment des pôles d'excellence. On parle notamment d'un pôle d'excellence autour des questions de la biotechnologie à Louise MICHEL, en rapport avec ce dont on parlait tout à l'heure d'Euratechnologies, et également un pôle d'excellence en matière de sport à VERLAINE.

Donc trois axes : le géographique, le quantitatif et le qualitatif.

A terme, cela apportera des réponses à des questions de transport, je pense notamment aux questions qui ont été posées au collège de Madame de STAEL où des enfants du quartier de Wazemmes doivent se déplacer d'assez loin, donc des réponses à ces questions de transport sur le long terme.

Des questions d'égalité d'accès à des enseignements de qualité, je crois que c'est une question importante et fondamentale. Et également des questions d'environnement.

C'est donc là le fruit d'un travail très fructueux entre les différents partenaires. Je dirai que la longueur de la délibération est inversement proportionnelle à l'importance de son contenu, à l'importance de nos responsabilités pour permettre aux collégiens de construire dans les meilleures conditions leur avenir.

Alors, comme nous avons co-présidé avec Monsieur KANNER ce groupe de travail, nous avons d'un commun accord convenu que Patrick KANNER présenterait les éléments concrets des propositions.

Madame le Maire - Voilà un travail vraiment collectif.

M. KANNER - C'est une bonne équipe, Madame le Maire, n'en déplaise à certains dans cette assemblée.

Le simple recto verso qui vous est présenté ce soir, mes chers collègues, est effectivement un dossier exceptionnel. Je rejoins les propos de mon ami Pascal LENGLET. Exceptionnel parce que c'est une ampleur financière qu'il faut souligner, 400 millions de francs, -permettez-moi de parler en francs parce que je ne suis pas certain que les euros soient totalement intégrés sur des sommes aussi importantes-.

Donc, une ampleur essentielle,400 millions de francs, une pertinence tout à fait remarquable puisque nous avons tenu compte des besoins d'aujourd'hui, mais surtout de demain, dans une logique d'aménagement du territoire de nos quartiers.

Et puis, Pascal LENGLET y a beaucoup insisté, mais je le redis, la manière dont ce dossier a été construit entre la Ville, l'Inspection d'Académie et le Conseil Général, une manière liée à la confiance et surtout, je crois, à la recherche absolue de l'intérêt général.

Très concrètement, nous aurons 4 opérations aujourd'hui repérées.

La construction d'un collège à Lille-Sud, le collège Louise MICHEL qui sera rapproché du centre du quartier, et surtout -je crois que cela répondra aux préoccupations des élus du quartier, et ils ont tout à fait raison- la création de filières spécifiques qui doivent impérativement assurer la mixité sociale dans ce nouveau collège. Cette recherche de mixité sociale a été l'un des fondamentaux de notre réflexion collective et il est évident que la proximité du pôle Eurasanté sera pour nous une piste importante de solutions.

La deuxième construction sera liée à la relocalisation du collège Jean MACÉ, sur le quartier de Wazemmes. Jean MACÉ devait être réhabilité et nous avons tout simplement noté, avec nos partenaires du Conseil général, que cette réhabilitation aurait coûté plus cher très concrètement que la création d'un collège neuf et que dans ces conditions, toujours par souci d'efficacité et aussi par souci de respecter la parole donnée et de répondre aux besoins du plus gros quartier de Lille en habitants,

à savoir le quartier de Wazemmes, nous avons décidé, avec nos partenaires, de créer un collège sur ce qu'on appelle le site Haubourdin-Esquermes, plus connu par son emplacement du magasin BUT sur le boulevard Montebello. Une négociation sera très rapidement engagée pour, je l'espère, trouver un accord amiable avec cette enseigne, l'objectif étant naturellement de gagner le plus de temps possible pour la réalisation de ce collège tellement attendu par les habitants du quartier, mais aussi par les habitants du Faubourg de Béthune. Il est à noter que la disparition, en tant que collège, de Jean MACÉ nous amènera aussi à renforcer les effectifs du collège FRANKLIN qui, aujourd'hui, peut absorber un plus grand nombre de collégiens du centre ville.

Nous aurons une troisième opération qui consistera dans la relocalisation du collège de STAEL, sur le cœur de Vauban-Esquermes et notamment à la place du garage de Transpole, rue Roland. Nous comptons beaucoup sur notre collègue Eric QUIQUET, Président du syndicat mixte des transports de la Communauté urbaine et du Conseil général, pour pouvoir envisager ce départ de ce qui est un lieu très intéressant sur le plan foncier et qui, aujourd'hui, est une sorte de friche quotidienne, puisqu'une fois que les bus sont partis, ils ne reviennent que le soir et entre-temps cet espace est vide et donc, totalement disponible pour, dans l'avenir, la construction de ce nouveau collège, le collège de STAEL étant manifestement aujourd'hui placé sur un site qui ne répond pas aux besoins des différentes populations le fréquentant.

Ce sera, enfin, la construction d'un nouveau collège dans le quartier de Moulins, à l'extrémité de la rue d'Arras, sur un site qui mérite d'être affiné, mais nous avons des opportunités foncières à envisager, là aussi peut-être avec le départ d'une grande enseigne bien connue de la ville de Lille sur l'extérieur. Encore une fois un départ non pas forcé par notre projet, mais souhaité aussi par les responsables de cette entreprise.

Pour être très clair, mes chers collègues, c'est un grand dossier que nous vous présentons là en ce recto-verso, c'est le plus grand dossier des collèges publics depuis au moins 50 ans dans cette ville. La délibération cadre de ce soir constitue sans conteste un élément essentiel de notre politique éducative globale et, en conclusion, Madame le Maire, en reprenant les propos de Madame LACASCADE lors des funérailles de sa maman, il y a quelques jours, dans ce même espace de l'Hôtel de Ville : "Une école qui s'ouvre, c'est une prison qui se ferme" et je crois que beaucoup d'entre nous devraient méditer cette très belle phrase de Victor HUGO.

<u>Madame le Maire</u> - Très bien. C'est effectivement une très bonne nouvelle pour la ville de Lille que ces quatre nouveaux collèges aient été acceptés par le Conseil Général et j'en remercie le Conseil Général du Nord et son Président.

Je remercie tout particulièrement Pascal LENGLET qui, en collaboration avec Patrick KANNER, ont porté ces dossiers pour la Ville de Lille.

Je mets maintenant aux voix cette belle délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Je vous remercie.

Madame CAPON.

Rapporteur : Madame CAPON, Adjointe au Maire

#### **ECOLES**

<u>02/885</u> - Désaffectation d'un logement de fonction du groupe scolaire Desbordes-Valmore sis à Lille 4 bis rue Guillaume Tell

02/886 - Acquisition de mobilier scolaire - Appel d'offres 2003/2004/2005.

02/887 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Appel d'offres.

02/888 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

02/889 - Ecoles Publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 2001/2002 - Avenant n°2 - Lot n°3.

<u>02/890</u> - Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée scolaire 2002/2003 - Mesures définitives,

Adoptés.

Madame le Maire, je dois vous parler rapidement des mesures définitives de carte scolaire de la rentrée 2002-2003.

Quelques modifications sur les ouvertures et fermetures de classes annoncées en juin, de bonnes nouvelles et aussi de moins bonnes.

Cinq nouvelles ouvertures de classes :

- école Desbordes-Valmore aux Bois-Blancs : une ouverture en septembre
- école Mozart Lille-Centre : une ouverture en septembre
- école Quinet-Rollin Wazemmes : une ouverture en septembre
- la classe d'autistes confirmée en ouverture au Faubourg de Béthune
- création de deux classes d'intégration, une à Chénier- Séverine Faubourg de Béthune et une à Richard Wagner Lille-Sud confirmées.
- et un abandon de fermeture, suite à l'intervention du dernier Conseil Municipal de Juin, à l'école Cabanis de Fives.

Maintenant, les fermetures à déplorer.

A Fives, l'école Sévigné a été fermée à la rentrée de septembre.

Je souhaitais vivement, avec le Conseil de Quartier, maintenir ces classes sur le site pour les habitants de la cité du Petit Maroc. Il devait rester en fonction une classe unique primaire recevant les enfants de 6 à 12 ans et une classe maternelle. Cependant, l'Education Nationale a préféré fermer la classe unique, ce qui a entraîné dans cette disparition la classe maternelle et la fermeture définitive de l'école.

Deuxième regret : un manque d'ouverture de classes en maternelle. En effet, les enfants de 2 ans, voire de 3 ans, n'ont pas été pris en compte dans les calculs d'effectifs par l'Inspection Académique.

Les demandes des familles sont volontairement ignorées. Cela est surtout vrai pour l'école Jules Simon dans le guartier de Saint-Maurice et aussi pour l'école Léon Jouhaux à Vauban.

C'est une dégradation programmée de la scolarisation des enfants dans les écoles maternelles publiques. Les familles iront trouver de la place ailleurs.

Dans la délibération, on vous demande d'accepter les ouvertures, bien sûr, de prendre acte des nouvelles mesures de carte scolaire avec les fermetures et de déplorer les mesures de fermeture de l'école Sévigné et de non ouverture de classes pour faire face à l'accueil des enfants de 2 à 3 ans sur la ville de Lille.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame CAPON.

Madame DA SILVA.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame DA SILVA, Adjointe au Maire

## **ACHATS ET MARCHES PUBLICS**

<u>02/824</u> - Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Prestations de restauration pour les services municipaux.

<u>02/825</u> - Travaux de vidange, curage des fosses et débouchage des canalisations dans les propriétés communales - Marché à bons de commande sur appel d'offres.

<u>02/826</u> - Fourniture de denrées alimentaires pour le Parc Zoologique et la Ferme des Dondaines - Appel d'offres ouvert - Années 2003 à 2005.

<u>02/827</u> - Fourniture de produits pour la construction et de produits Industriels durant les années 2003 à 2005 - Marchés à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

Adoptés.

#### **GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS**

<u>02/828</u> - Convention de mise à disposition d'un point haut sur le Beffroi de l'Hôtel de Ville pour l'installation et l'exploitation d'un système de radiolocalisation dans le cadre du Contrat Local de Sécurité dans les transports.

Adopté.

# PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

<u>02/829</u> - Prêts de salles et de matériel - Grands Projets de Ville - Programme 2002 - Quartier de Fives - Création d'une salle polyvalente - Demande de subvention.

Adopté.

Mme DA SILVA - Madame le Maire, mes chers collègues, je profite de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur le dossier de la salle des fêtes de Fives pour remercier publiquement l'ensemble de mes collègues du Groupe Personnalités pour la confiance qu'ils m'ont accordée et rendre un bref, trop bref, hommage à Michel FALISE pour dire le rôle qu'il a joué non seulement au sein du groupe, mais aussi au niveau de la Ville, avec ce travail de création du Conseil Communal de Concertation qui est aujourd'hui un acteur majeur de notre démocratie participative à laquelle nous aspirons tous.

C'est une succession qui rend forcément modeste.

Le projet de rénovation de la salle des Fêtes de Fives qui vous est soumis est beaucoup plus ambitieux que celui prévu en 1998. En effet, à l'époque, nous avions décidé prioritairement la remise en sécurité des lieux et de réaliser les premiers aménagements pour lui rendre sa vocation de salle de spectacle polyvalente.

Entre temps, notre ville a été élue capitale européenne de la Culture et la coordination 2004 s'est intéressée à cette salle afin de l'insérer dans la programmation 2004 et de mettre ainsi les Fivois au cœur de 2004.

La vocation métropolitaine de cette salle modifie le programme initial, notamment en terme d'équipement scénique, de capacité d'accueil et d'accessibilité.

Mais il n'y a pas que 2004 qui s'est intéressé à la salle des Fêtes de Fives, il y a aussi les monuments historiques puisque celle-ci a été inscrite à l'inventaire supplémentaire le 21 avril 2001.

Nous sommes fiers de cette reconnaissance du pur style Arts Déco, même si les conséquences en terme budgétaire ne sont pas négligeables car tous les éléments immobiliers et mobiliers devront être préservés, restaurés et recréés. Avec des travaux de désamiantage supplémentaires très importants, notamment sur les décors de staff et sur le mobilier.

C'est une très belle opération patrimoniale que nous allons faire revivre et je crois que les Fivois mais également tous les Lillois qui s'étaient mobilisés pour défendre cette salle seront très heureux ce soir de cette délibération.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame DA SILVA.

Il n'y a pas de remarques, donc, je ne mets pas au vote, je pense que tout le monde est d'accord sur ces délibérations.

Monsieur QUIQUET.

Rapporteur : Monsieur QUIQUET, Adjoint au maire

## **ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS**

- 02/756 Réalisation des sols souples dans les aires de jeux Appel d'offres ouvert.
- <u>02/757</u> Aménagement paysager des abords de l'avenue Oscar Lambret Marché sur appel d'offres ouvert.
- <u>02/758</u> Fourniture des produits de l'agriculture destinée au fonctionnement des services municipaux de Lille, Lomme et Hellemmes Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.
- 02/759 Convention de partenariat avec l'Association A.R.B.R.E.S.
- <u>02/760</u> Renouvellement de la convention avec l'Association "Les Hauts Perchés" relative à l'organisation d'animations de grimpe dans les arbres.
- <u>02/761</u> Renouvellement de la convention avec l'Association "Les Arbronautes" relative à l'organisation d'animations de grimpe dans les arbres.
- 02/762 Opération "Environnement à tous les âges" Association F.L.R.T.P. Rectificatif
- 02/763 Rénovation des squares Fulton et Birwood Travaux d'aménagement Marché d'appel d'offres
- <u>02/764</u> Renovation des squares Foch et Dutilleul Travaux d'aménagement Marché sur appel d'offres ouvert.
- <u>02/765</u> Fourniture et pose de jeux collectifs pour enfants dans les parcs et jardins et cours d'écoles de Lille, Lomme et Hellemmes Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.
- 02/766 Avenant à la convention signée entre la F.L.R.T.P. et la Ville de Lille.
- 02/767 Espace Bardou Aménagement Subvention.
- 02/768 Etude d'un Plan Vert pour Lille Rectificatif
- 02/769 Parc Automobile Acquisition de matériels espaces verts Marché sur appel d'offres ouvert.
- <u>02/770</u> Aménagement de l'espace central du boulevard JB Lebas en parc paysager Choix de la maîtrise d'oeuvre.

#### Adoptés.

Madame le Maire, le 28 juin dernier, par délibération, le Conseil Municipal nous autorisait à lancer un appel d'offres pour choisir le concepteur concernant le projet de parc à Jean-Baptiste Lebas.

Le 5 septembre, 17 candidatures ont été reçues en mairie et le choix du jury de concours, présidé par notre collègue Dorothée DA SILVA, s'est porté sur une équipe de maîtrise d'œuvre hollandaise, à savoir Ouest Wit Urban associée à une équipe française Lalou-Lebeque.

Le choix n'a pas été facile mais, au travers de ses réalisations, cette équipe hollandaise s'est illustrée au travers de ses projets, à travers son caractère créatif et ses projets sont marqués d'un geste contemporain extrêmement fort.

Cette équipe aura à travailler avec des habitants déjà impliqués puisque, sous votre présidence, une première réunion de l'atelier urbain de proximité s'est tenue à la fin du mois de juin, la seconde étant prévue le 16 octobre.

J'ajoute à ce propos qu'à travers une commission technique, un représentant de l'Union Commerciale de Jean-Baptiste Lebas et une représentante de l'association des riverains ont été associés au choix du concepteur.

La phase de travail va pouvoir commencer sous quinzaine, avec un rendu fin décembre pour une présentation de ce projet de parc urbain à échéance janvier 2003.

Voilà brièvement, Madame le Maire, les renseignements que je voulais apporter au Conseil Municipal.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup pour cette information claire et rapide.

Madame ROUGERIE, une information sur le Boulevard des Associations.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame ROUGERIE, Conseillère municipale déléguée

# PROJETS ASSOCIATIFS

02/772 - Projets Associatifs - Subventions aux associations.

<u>02/773</u> - Projets Associatifs - Boulevard des associations - Fête des associations - Subvention à l'association Musique de Traverses.

Adoptés.

Madame le Maire, mes chers collègues, le Boulevard des Associations qui est un temps fort dans la vie associative lilloise aura lieu les 19 et 20 octobre.

C'est l'occasion pour la Municipalité de mettre en valeur le rôle important tenu dans la ville par les associations, en les accueillant à l'hôtel de ville.

L'occasion également de favoriser, pour ces associations, leur contact avec les institutions et organismes avec lesquels elles travaillent puisqu'il y aura des stands de l'URSSAF, de la Direction des Services Fiscaux, de la Direction du Travail et de l'Emploi, et de la Formation, de la SACEM, etc ...

C'est aussi l'occasion de se rencontrer, de dialoguer, de peut-être monter ensemble des projets et également l'occasion, parce que Lille aime beaucoup cela, et que c'est très important pour le Nord, de faire la fête ensemble.

De plus en plus d'associations répondent à notre invitation puisque, lors du dernier Boulevard il y a deux ans, 210 associations étaient inscrites. Nous en sommes à 311 et nous avons dû arrêter parce que vraiment on ne peut plus aller au-delà, bien que nous fassions le Boulevard sur deux étages, c'est-à-dire à l'Hôtel de ville, le rez-de-chaussée et également le 1er étage.

Pendant deux jours, bien sûr, il y aura des stands, des débats sur différents thèmes, des animations. Les associations notamment culturelles et sportives feront des démonstrations, aussi bien au rez-de-chaussée qu'au 1er étage.

Nous terminerons le dimanche, et c'est une première, par un grand spectacle de clôture sous chapiteau, sur la place Roger Salengro.

Un spectacle que nous avons voulu extrêmement diversifié, en permettant aux Lillois de voir toutes les sortes de musiques et les différentes cultures qui vont s'y produire.

A l'occasion de ce Boulevard, on réédite le répertoire des associations. Celui-ci présentera une innovation cette année : au lieu d'avoir simplement le support papier comme d'habitude, il y aura trois nouveaux supports : une édition CD Rom, une mise en ligne Internet sur le site de la Ville et la présentation d'une borne interactive expérimentale qui pourra ensuite être testée dans les mairies de quartier et d'autres lieux publics, pour que l'information sur la vie associative soit vraiment à la portée de tous.

Enfin, dernier point, les associations lommoises font leur entrée dans le nouveau répertoire auprès des associations lilloises et hellemmoises.

J'invite mes collègues à venir rencontrer les associations pendant ces deux jours. Il se passera plein de choses.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame ROUGERIE. C'est une belle opération en effet.

Monsieur CACHEUX.

Chemise n°16

Rapporteur: Monsieur CACHEUX, Adjoint au Maire

## **URBANISME**

02/775 - Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Demande de subvention.

02/776 - Ravalement de façades - Subventions.

<u>02/777</u> - Immeubles de Lille Métropole Habitat, sis rue de l'Asie ("Bâtiments Asie, Afrique et Pacifique") - Autorisation de démolition.

<u>02/778</u> - "Rives de la Haute Deûle" - Elargissement du périmètre pris en compte dans la concertation préalable entamée sur le projet d'aménagement des Rives de la Haute Deûle et préparation d'une première phase opérationnelle concernant un secteur central.

02/779 - Modification du P.O.S. - Création d'une marge de recul, rue Pierre Legrand à Fives.

02/780 - Lille-Sud - Secteur "Faubourg d'Arras - Europe" - Définition des modalités de concertation.

Adoptés.

# **HABITAT**

<u>02/781</u> - "Maintien des courées" - Programme 2002 - Mission de maîtrise d'œuvre - coordination - Programme 2003 - Lancement de la phase d'animation sociale et de définition technique nécessaire à la préparation du programme de travaux qui sera contractualisé en 2003.

Adopté.

## **ACTION FONCIERE**

<u>02/782</u> - Site BELFORT - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine d'un terrain en nature d'espace vert dénommé "Jardin des 18 Ponts".

<u>02/783</u> - Site BELFORT - Achat à titre gratuit par la Ville à Lille Métropole Habitat d'un espace vert dénommé "Jardin des 18 Ponts".

02/784 - Garage 8 ter rue des Jardins Caulier à Lille - Vente par la Ville à Monsieur KOMIN.

<u>02/785</u> - Terrain sis à Lille, 36 rue de Maubeuge - Vente par la Ville à PARTENORD HABITAT OPAC du NORD.

02/786 - Indemnité d'éviction allouée à la Filterie L. BRUNEEL S.A.

<u>02/787</u> - Implantation du futur Parc des Nouveaux Sports, rue Marquillies - Acquisition des terrains auprès de Réseau Ferré de France.

<u>02/788</u> - Brasserie des 3 Moulins sise 47 rue d'Arras à Lille - Création d'une Maison-Folies - Acquisition par la Ville auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine.

<u>02/789</u> - Usine LECLERCQ sise 70, rue des Sarrazins à Lille - Création d'une Maison-Folies - Acquisition par la Ville auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine.

#### Adoptés.

Madame le Maire, mes chers collègues, en dehors des délibérations administratives qui peuvent avoir éventuellement leur importance, même si on les retrouve à chaque Conseil Municipal, je pense en particulier à celles relatives aux ravalements de façades ou à celles que l'on retrouve régulièrement sur notre programme d'amélioration et de rénovation des parties communes des courées, en dehors de ces délibérations administratives, je voudrais mettre l'accent sur trois délibérations.

La première, c'est celle relative aux rives de la Haute-Deûle qui est le nom, en terme d'aménagement, du dossier Euratechnologies que l'on a vu tout à l'heure, où nous décidons d'élargir le périmètre pris en compte dans la concertation préalable et de définir un premier secteur opérationnel sur la partie centrale qui soit légèrement élargi. Je fais simplement référence à ce que disait Fabienne DUWEZ tout à l'heure.

C'est une délibération qui montre bien la volonté d'associer étroitement la population à cette opération majeure d'aménagement.

La seconde, c'est celle qui montre que tous les dossiers de réfection et d'aménagement sur le quartier de Lille-Sud et qui ont souvent un lien avec Lille 2004, continuent de progresser. Je veux évoquer en particulier les négociations et donc l'acquisition des terrains auprès de Réseau Ferré de

France pour l'implantation du futur parc des nouveaux sports. Là encore, les modalités de concertation sur le secteur Faubourg d'Arras/Europe qui doivent se traduire, selon la conclusion des études qui ont été menées sur la requalification de ce secteur, par la nécessité de développer un programme moteur qui change l'image de ce secteur, c'est la plaine des sports et le mail des jeux. Tout ceci en lien, là encore, avec Lille 2004.

Enfin, j'évoque toujours, dans cette perspective de transformation et d'amélioration du quartier de Lille-Sud -pas sans lien d'ailleurs avec le dossier précédent puisque l'emprise est concernée- l'autorisation de démolition que nous accordons à Lille-Métropole Habitat sur les bâtiments Asie, Afrique, Pacifique, des bâtiments qui sont aujourd'hui relativement dégradés, obsolètes n'ayant plus les normes actuelles qu'exigent un certain nombre de candidats à la location, et qui d'ailleurs sont occupés à 35 ou 40%.

Cela participe d'un discours actuel très fort sur la nécessité de requalifier ces quartiers d'habitat social en accélérant les opérations de démolition-reconstruction. L'opération qui nous occupe aujourd'hui étant d'abord et avant tout celle de la barre grise Marcel Bertrand qui se poursuit non seulement au rythme prévu mais avec la préoccupation d'en faire une opération sociale exemplaire et qui doit, au-delà de cette opération, se poursuivre par la démolition des bâtiments Asie, Afrique et Pacifique.

Madame le Maire - Merci beaucoup pour l'ensemble de ces informations, Monsieur CACHEUX.

J'en arrive au dossier 18.

Monsieur PECHARMAN a demandé à intervenir. Egalement Madame VERBRUGGHE.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE, Conseillère municipale déléguée

# SOLIDARITE INTERNATIONALE DROITS DE L'HOMME

- 02/792 Subvention destinée à l'association Natangué.
- 02/793 Subvention destinée à l'association O.F.E.A. (Offrir du Froid et de l'Energie à l'Afrique).
- 02/794 Subvention destinée à l'association Mi Wo Deka.
- 02/795 Subvention destinée à l'association CAPE Niaouless Diatta.
- 02/796 Association Cap Humanitaire Demande de subvention pour l'organisation d'Alimenterre 2002.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, à première vue, un dossier complet consacré à l'action humanitaire dans le cadre de la vie municipale pourrait sembler complètement hors sujet.

En effet, comment concilier aide humanitaire et intérêt commun des Lillois, Hellemmois et Lommois ?

En dehors de la dimension humaine, comment une Ville peut-elle choisir de mener une politique de développement au Togo ou au Burkina-Faso ou encore au Sénégal ?

.../...

Et pourtant, ces réponses de coopération avec le Continent Africain sont parmi les meilleures réponses que nous puissions apporter au règlement de problèmes communs.

En effet, les transferts de populations qui fuient leur pays d'origine pour cause de situation économique ou politique désastreuse causent un tort aussi grand aux villes d'accueil comme la nôtre qu'aux villes désertées en Afrique. Les villes d'origine perdent une main-d'œuvre et un potentiel intellectuel nécessaires à leur développement alors que, dans le même temps, nous accueillons des populations déracinées et qui ne se sentent pas chez elles.

Cette situation conduit à des tensions que vous n'êtes pas les derniers à dénoncer.

Nous pensons que la vraie lutte contre l'exclusion et le racisme, ce ne sont pas de grands sentiments, ni d'absurdes principes comme la discrimination positive. Nous savons que la voie la plus efficace est d'éviter les conditions mêmes de cette exclusion ou de ce racisme, en permettant à chacun de vivre dignement sur son propre territoire.

Conformément au célèbre proverbe de Confucius, nous croyons qu'il vaut mieux apprendre à pêcher à celui qui a faim que de lui donner du poisson.

Au niveau national, le Front National avait demandé par la voix de son président, Jean-Marie LE PEN, un moratoire de la dette africaine.

Au plan local, nous approuvons les choix proposés par votre Municipalité car ils ne sont pas une aide ponctuelle mais de vrais projets de développement qui, à long terme, permettront d'améliorer des conditions de vie bien difficiles.

Merci.

Madame le Maire - Madame VERBRUGGHE.

Mme VERBRUGGHE - Juste une petite remarque, Madame le Maire.

L'aide humanitaire qui est apportée par la Ville de Lille aux pays en développement est une aide qui permet un développement local. Cette aide n'est en aucun cas liée aux flux migratoires de ce pays mais bien avec une volonté effective de développement.

Madame le Maire - Je mets au vote l'ensemble de ces délibérations.

Qui vote pour ? l'ensemble du Conseil Municipal

Adoptés.

Très bien.

Merci Madame VERBRUGGHE.

Sur les dossiers de Monsieur MARCHAND, Monsieur PECHARMAN sur les délibérations 900 et 901 sur l'intégration.

Rapporteur: Monsieur MARCHAND. Adjoint au Maire

#### **JEUNESSE - ANIMATION**

<u>02/893</u> - Délibération modificative - Convention de mise à disposition de locaux par la Ville de Lille au profit de l'Association « Club Léo Lagrange Arbrisseau ».

<u>02/894</u> - Convention entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord - Dispositif « Départs Autonomes » - Admission en recette.

02/895 - Projet Jeunesse - Attribution de subvention.

<u>02/896</u> - Subvention à l'Union Française de la Jeunesse - Convention de Partenariat entre la Ville et l'UFJ.

<u>02/897</u> - Subventions à diverses associations de Jeunesse - Passation de conventions définitives - Association Club Léo Lagrange Arbrisseau Association Tintin et Miloud.

02/898 - Francas de Lille - Poste FONJEP.

<u>02/899</u> - Subventions à diverses associations de Jeunesse - Convention entre la Ville de Lille et l'Association Maison de Quartier des Bois-Blancs.

. Adoptés.

# **INTEGRATION**

02/900 - Intégration - Programmation 2002 - Charte locale de lutte contre les discriminations.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

02/901 - Intégration - Programmation 2002 - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adopté.

<u>M. PECHARMAN</u> - Voici une charte qui nous conduit encore un peu plus sur les obscurs territoires du politiquement correct de la pensée unique.

Je ne puis qu'admirer votre parfaite maîtrise de la technique qui consiste à imposer un langage nouveau pour influencer la pensée. Vous aviez déjà réussi à vider de son sens le terme citoyen qui, au départ, désignait celui qui appartient à la cité. Vous en avez fait un adjectif accolé à peu près partout et qui veut dire bien-pensant comme par exemple dans l'expression « le réflexe citoyen » au soir du 21 avril.

On ne change pas une technique qui gagne. Le terme discrimination permet ainsi de condamner toute tentative pour favoriser un groupe légitime par rapport à un autre.

Mais l'unique finalité de ce genre de charte est de contourner le problème du degré d'intégration dans la communauté nationale. C'est pourquoi les discriminations que vous souhaitez dénoncer sont à sens unique. C'est le super concept de discrimination positive.

.../...

Ah! qu'il est rassurant de croire que les actes discriminants sont le fait exclusif de l'Extrême-Droite. Mais comme il est interdit, sous peine de racisme, d'identifier clairement le trouble social, on constate une déroute de la discrimination positive à la française.

Cet anti-racisme angélique aggrave la potentialité de racisme envers certaines communautés sous prétexte de les protéger de la xénophobie.

Qu'aurions-nous aimé voir dans cette charte contre les discriminations ?

Une petite pensée pour la lutte contre la discrimination politique.

Peut-être aurions-nous pu la faire lire à Monsieur DELANOE lorsqu'il nous a refusé la pelouse Reuilly pour notre fête annuelle ?

Ou au Maire de Pau qui a refusé la tenue de notre université d'été ?

Ou bien encore au bien-pensant Conseil Municipal de Caudry qui a refusé la venue de Jean-Marie LE PEN ?

Ou enfin au Maire de Lille qui refuse de traiter sur un pied d'égalité les élus du Front National en ne leur permettant pas de participer, par exemple, à l'élaboration du règlement intérieur ?

Je suis content que vous le reconnaissiez.

Madame le Maire - Oui, je le reconnais.

<u>M. PECHARMAN</u> - N'oublions pas enfin que la plus grande discrimination qui existe est celle qui exclut du monde du travail.

Merci.

<u>Madame le Maire</u> - Je pense que après ce qui s'est passé à Vitrolles et après le meurtre de Grande-Synthe qui est un meurtre raciste, vous auriez pu avoir un peu plus de mesure ce soir !

(vifs applaudissements)

Je mets au vote les deux délibérations 900 et 901 sur le programme d'intégration.

M. BERNARD - C'est un amalgame scandaleux ! C'est de la caricature.

<u>Madame le Maire</u> - Je n'ai pas fait d'amalgame, j'ai simplement dit que l'actualité méritait un peu plus de mesure mais je sais que ce n'est pas votre fait.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND, Maire délégué

#### COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

<u>02/670</u> - Commune Associée de Lomme - Rives de la Haute Deûle - Elargissement du périmètre pris en compte dans la concertation préalable.

.../...

<u>02/671</u> - Commune Associée de Lomme - C.P.A.M. - Mise à disposition de locaux avenue de la République à Lomme.

<u>02/672</u> - Commune Associée de Lomme - Elections prud'homales - Commission Administrative Communale - Nomination d'un électeur salarié et d'un électeur employeur.

02/673 - Commune Associée de Lomme - Désaffectation de logements d'instituteurs sis à Lomme.

02/674 - Commune Associée de Lomme - Médiathèque - Tarifs de remplacement des documents.

<u>02/675</u> - Commune Associée de Lomme - Concours de la Chanson Française 2003 - Remise de récompenses.

<u>02/676</u> - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures - Boissons pour les services municipaux et manifestations municipales - Ville de Lomme.

02/677 - Commune Associée de Lomme - Subventions exceptionnelles.

<u>02/678</u> - Commune Associée de Lomme - Campagne de promotion du commerce de proximité du 27 septembre au 6 octobre 2002 "Les dix jours du commerce".

02/679 - Commune Associée de Lomme - Centre Communal d'Action Sociale - Subvention.

<u>02/680</u> - Commune Associée de Lomme - Avenant au lot n°1 du marché de travaux - Gros œuvre n°2002/4 pour l'aménagement de cantines scolaires décentralisées.

02/681 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Démolition.

02/682 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Gros œuvre étendu.

02/683 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Couverture.

<u>02/684</u> - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures courantes et services: entretien et rénovation de l'éclairage public.

<u>02/685</u> - Commune Associée de Lomme - Marché de services - Entretien des extincteurs, blocs autonomes de sécurité et trappes de désenfumage.

Adoptés.

<u>02/686</u> - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Lancement d'une nouvelle consultation pour la construction du stade rue de Lompret à Lomme.

Dans la chemise n°3 de Monsieur DURAND, un vote séparé a été demandé sur la délibération 686. Je la mets donc aux voix.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité.

Si vous le voulez bien, mes chers collègues, je mets au vote l'ensemble des délibérations n'entraînant pas de remarques : les chemises 2, 5, 6, 7, 10, 11, 15, 17, 19, 20, 23, 24, 26, 27, 28, 30, 32, 35 et 36.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Par définition nous sommes tous d'accord.

## Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX, Maire déléqué

# **COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**

02/656 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de primes.

<u>02/657</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Association Léo Lagrange Consommation Nord - Versement d'une subvention.

<u>02/658</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions aux associations hellemmoises pour l'année 2002 - Versement d'une subvention à l'Association "La Mémoire d'Hellemmes".

<u>02/659</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Association Education Populaire Mons/Hellemmes Secourisme - Versement d'une subvention.

<u>02/660</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Espace Jeunes Hellemmes" - Versement d'une subvention.

<u>02/661</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Budget du service extérieur des Pompes Funèbres - Indemnité de conseil et d'assistance à Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale - Renouvellement.

<u>02/662</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Territorial Santé - Versement d'une subvention à l'association "Les Jardins dans la Ville".

<u>02/663</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Partenariat associatif aux CLSH 2002 - Subvention à l'Association "Les Jardins dans la Ville".

02/664 - Commune Associée d'Hellemmes - Crèche l'Amicloterie - Versement d'une subvention.

<u>02/665</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Association Club Léo Lagrange - Versement d'une subvention exceptionnelle.

<u>02/666</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Partenariat associatif - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens - Activités spécifiques Centres de Loisirs, Club de Loisirs Léo Lagrange.

<u>02/667</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Temps Libre - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Répartition des subventions 2002.

<u>02/668</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Subvention à la Coopérative Ecole Herriot - Projet Base-Ball - Rectification.

02/669 - Commune Associée d'Hellemmes - Immeuble sis 58 rue Faidherbe - Concession de bail.

Adoptés.

Chemise\_n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ, Conseiller municipal délégué

# **COMMERCE**

<u>02/701</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services., Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Association Lille Flandre.

<u>02/702</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Union Commerciale des Arts.

<u>02/703</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Union Commerciale de Lille-Sud.

<u>02/704</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce et de l'Artisanat à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconduction du Partenariat entre la FLCAS et l'Union Commerciale Esquermoise - Financement du poste d'agent de développement et d'animation commerciale - Subvention.

<u>02/705</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue d'Isly (ACRI).

<u>02/706</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Association Lille Centre Animations (LCA).

<u>02/707</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF).

Adoptés.

#### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

02/708 - Exonération exceptionnelle d'une taxe d'occupation du domaine public pour la pose d'un calicot.

Adopté.

Rapporteur : Madame CARLIER, Conseillère municipale déléguée

#### MARCHES DE PLEIN AIR

<u>02/709</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Association "Caulier Fives Animation".

<u>02/710</u> - Réglementation Halles et Marchés - Mise aux normes européennes des marchés de plein air - Bornes électriques - Points de distribution d'eau - Mise en place et alimentation.

Adoptés.

Chemise n°7

Rapporteur : Madame KECHEMIR, Conseillère municipale déléguée

#### INSERTION - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - R.M.I.

<u>02/711</u> - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

02/712 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

Adoptés.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame DEMESSINE, Adjointe au Maire

#### **SPORT**

02/742 - Convention d'utilisation des installations sportives municipales.

<u>02/743</u> - Gestion et utilisation du plateau et des espaces verts du stade des Alouettes - Convention avec le Club de Perfectionnement du Boxer.

02/744 - Gestion et utilisation de l'Espace Balzac - Convention avec l'Association Forme et Santé.

<u>02/745</u> - Opération « Coupe du Monde 2002 » - Organisation de tournois inter quartiers - Admission en recettes de la subvention de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

<u>02/746</u> - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

02/747 - Diverses associations sportives - Versements de subventions - Avenants aux conventions.

<u>02/748</u> - Piscine Olympique Marx Dormoy - Remise à niveau de l'Equipement - Lancement d'Etudes Préliminaires.

02/749 - Piscine Olympique Marx Dormoy - Remplacement de l'installation haute tension.

.../...

<u>02/750</u> - Exploitation d'appareils de distribution automatique, de denrées et de boissons dans les piscines lilloises - Désignation de la société bénéficiaire de la convention d'occupation du domaine public.

02/751 - Championnats du Monde d'athlétisme handisport - Attribution d'une subvention.

<u>02/752</u> - Mise à disposition d'une partie du domaine public fluvial - Convention d'occupation entre les Voies Navigables de France et la Ville de Lille.

02/753 - Construction de la Salle de Sports de Lille-Sud, rue François Coppée à Lille - Choix du concepteur.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Adjointe au Maire

# **RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES**

<u>02/754</u> - Partenariat entre le lycée horticole de Lomme et le centre d'initiation horticole de St-Louis du Sénégal.

02/755 - Exposition : Entre le bleu du ciel et le sable de la mémoire - Demande de subvention.

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur : Madame HENAUT, Conseillère municipale déléguée

#### **DROITS DES FEMMES**

02/774 - Nouveau planning Familial Nord - Association à vocation féminine.

Adopté.

Chemise n°17

Rapporteur : Madame POLIAUTRE, Adjointe au Maire

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

<u>02/790</u> - Réaménagement de la rue Faidherbe, du quai du Wault et de ses liaisons avec les squares Foch et Dutilleul et l'Esplanade - Appel d'offres.

<u>02/791</u> - Secteur Blériot/Epinette - Création et modernisation du réseau d'éclairage public - Marché de prestations de services sur appel d'offres ouvert.

Adoptés.

Rapporteur : Monsieur TOSTAIN, Conseiller municipal délégué

# **ECONOMIE D'ENERGIE**

02/797 - Etude de faisabilité d'une chaufferie au bois - Demande de subvention.

<u>02/798</u> - Mise en œuvre d'un chauffe-eau solaire à la ferme pédagogique Marcel DHENIN - Demande de subvention.

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur: Monsieur KANNER, Adjoint au Maire

# SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

02/799 - Maison de quartier de Wazemmes - Organisation de vacances familiales.

02/800 - Groupe Scout Isla Lille - Versement d'une subvention.

02/801 - Foyer coopératif et socio-éducatif E.R.P.D. Ernest Couteaux - Versement d'une subvention.

02/802 - Maison de quartier Vauban Esquennes - Aide au démarrage.

02/803 - Contrat Temps Libres - Subventions.

02/804 - Convention globale - Avenir Enfance.

02/805 - Association Les Francas de Lille - Avenant à la convention.

02/806 - Contrat Educatif Local - Programmation 2002 - 3ème répartition.

02/807 - Animation en temps partagé - Partenariat liant la Ville de Lille et l'Association "Avenir Enfance".

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur SULMAN, Conseiller municipal délégué

# **SANTE**

02/808 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

<u>02/809</u> - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille - Santé.

Adoptés.

Rapporteur : Madame REDLICH, Conseillère municipale déléguée

#### PROTECTION DE L'ENFANCE MALTRAITEE

02/814 - Association Point Famille - Versement d'une subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur SULMAN ne prend pas part au vote).

Chemise n°24

Rapporteur : Madame MERLIN, Conseillère municipale déléguée

#### FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

<u>02/815</u> - Association Temps Fort - Valorisation des Compétences Parentales - Versement d'une subvention.

02/816 - Aide Familiale à Domicile AFAD - Versement d'une subvention.

02/817 - Association Point Rencontre Nord - Versement d'une subvention.

02/818 - Association Le Pas de Côté - Versement d'une subvention.

<u>02/819</u> - Maison de quartier - Centre Social Godeleine Petit - Action "Vieux-Lille dans tous ses états" - Versement d'une subvention.

02/820 - Maison de quartier de Wazemmes - Maison du Citoyen - Ecole des consommateurs.

02/821 - Association Service des Familles - Versement d'une subvention.

02/822 - Centre Social Mosaïque - Action "Parents Thé Artistes" - Versement d'une subvention.

02/823 - Centre d'Information des Droits des Femmes CIDF - Versement d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n°26

Rapporteur : Madame Cullen, Adjointe au Maire

# **CULTURE**

02/831 - Subventions aux associations culturelles.

02/832 - Acquisition d'une œuvre d'art du peintre Witold HERETYNSKI.

02/833 - Subventions aux associations utilisatrices du Théâtre Sébastopol et conventions afférentes.

- 02/834 La Malterie Convention financière.
- 02/835 Convention d'occupation du Grand Hall de L'Hôtel de Ville Projet de Charte.
- 02/836 Subvention à l'association Lille Horizon 2004.
- 02/837 Convention bipartite entre la Ville de Lille et l'association Lille Horizon 2004.
- 02/838 " Bohemia Magica Une Saison Tchèque en France" Organisation d'un colloque par l'Université Charles de Gaulle Lille III Demande de subvention.
- 02/839 Opéra de Lille Constitution des premiers équipements et lancement des appels d'offre.
- 02/840 Opéra Exploitation Création d'une régie et statuts.
- 02/841 Opéra Régie Désignation des représentants de la Ville.
- <u>02/842</u> Opéra de Lille Travaux de rénovation Tranche complémentaire Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre et lancement des appels d'offres Intégration des coûts de révision et d'imprévus dans le plan de financement.
- 02/843 Opéra, place du Théâtre Travaux de mise en conformité et de rénovation Avenants.
- 02/844 Théâtre "Le Prato" Travaux d'extension.
- 02/845 Palais des Beaux-Arts Acquisition d'un tableau de Drost « Portrait de femme à la fenêtre ».
- <u>02/846</u> Palais des Beaux-Arts Avenant n°1 au marché d'appel d'offres restreint pour la réalisation de l'exposition « Berthe Morisot » Lot n°3 Transports des œuvres.
- <u>02/847</u> Palais des Beaux-Arts Avenant n°1 au marché d'appel d'offres restreint pour la réalisation de l'exposition "Berthe Morisot" Lot n°4 Assurances des oeuvres.
- <u>02/848</u> Palais des Beaux-Arts Adhésion à l'A.R.R.E.P. (Association Nord/Pas-de-Calais des Responsables de Communication et de Relations Publiques).
- 02/849 Palais des Beaux-Arts Adhésion à la Société Française d'Archéologie.
- <u>02/850</u> Palais des Beaux-Arts Campagne de dépoussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts Prise en charge des frais relatifs à la venue des stagiaires de l'Université Paris 1.
- <u>02/851</u> Palais des Beaux-Arts Convention liant la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) concernant l'édition du catalogue Carolus Duran.
- <u>02/852</u> Palais des Beaux-Arts Convention liant la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) concernant l'édition du catalogue l'Art Baroque en Bohème.
- <u>02/853</u> Palais des Beaux-Arts Convention liant la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) concernant l'édition du catalogue sur "Raphaël, Dessins de la Renaissance italienne".
- <u>02/854</u> Palais des Beaux-Arts Convention liant la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux (RMN) concernant la logistique et l'édition du catalogue de l'exposition Rubens.

<u>02/855</u> - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Lumières et Ténèbres - Art et Civilisation du Baroque en Bohème" - Convention liant la Ville de Lille et la S.A. OBJECTIF 21 pour l'organisation de huit séances de cinéma dans le cadre de la programmation culturelle.

<u>02/856</u> - Palais des Beaux-Arts - Conventions liant la Ville de Lille avec l'ESC, le lycée Gaston Berger, l'Ecole Centrale de Lille et l'Université de Lille II.

<u>02/857</u> - Palais des Beaux-Arts - Deuxième tranche de travaux de climatisation - Autorisation de lancer les appels d'offres et demande de subvention.

02/858 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Fortis Banque.

02/859 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société Générale.

02/860 - Palais des Beaux-Arts - Gratuité les premiers dimanches de chaque mois.

<u>02/861</u> - Palais des Beaux-Arts - Installation de matériel de vidéo- surveillance et d'alarme au Palais des Beaux-Arts - Appel d'offres ouvert.

<u>02/862</u> - Musée d'Histoire Naturelle - Projet de convention avec le Centre National de la Cinématographie - Archives du film - Annulation de la délibération n°02/584 du 28 juin 2002.

<u>02/863</u> - Musée d'Histoire Naturelle - CDRom relatif aux Collections Industrielles et Commerciales - Evolution du Budget prévisionnel.

02/864 - Musée d'Histoire Naturelle - Projet d'enrichissement des collections ethnologiques.

02/865 - Musées de Lille - Journées découvertes pour les seniors.

<u>02/866</u> - Conservatoire National de Région - Conseil pédagogique - Composition - Règles de fonctionnement.

<u>02/867</u> - Conservatoire National de Région - Exploitation d'un appareil de distribution automatique de boissons chaudes et froides - Désignation de la société bénéficiaire de la convention d'occupation du domaine public.

02/868 - Cultures Urbaines - Subventions de la Ville aux associations ECLATS et ACTIFS.

Adoptés.

02/869 - Cultures Urbaines- Convention entre la Ville et l'Association Musiques de Traverses.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur PLANCKE, Conseiller municipal délégué

#### **PATRIMOINE**

02/870 - Attributions de subventions aux associations patrimoniales au titre de l'année 2002.

• 👫

<u>02/871</u> - Monuments Historiques - Eglise Sainte Marie-Madeleine - Autorisation de lancement des travaux complémentaires.

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL, Conseillère municipale déléguée

#### BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

<u>02/872</u> - Bibliothèque Municipale - Subvention du Centre National du Livre - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

<u>02/873</u> - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès du Conseil Général - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

<u>02/874</u> - Bibliothèque Municipale - Fournitures de cd-rom, disques compacts, cassettes audio, cassettes vidéo et DVD.

02/875 - Bibliothèque du Faubourg de Béthune - Lot n°1 : voirie réseaux divers - Fusion d'entreprises - Avenant.

Adoptés.

Chemise n°30

Rapporteur : Madame BOCQUET, Adjointe au Maire

# PETITE ENFANCE - P.M.I. POUPONNIERE ET CRECHES

02/878 - Association Halte-garderie du Faubourg de Béthune - Versement d'une subvention.

02/879 - Halte Garderie du Faubourg de Béthune - Séjour au Val Joly.

02/880 - De l'Enfant actif à l'Enfant acteur - Formation - Organisme IDIAME

02/881 - Les Centres d'Animation de la Petite Enfance (CAPE) - Formation - Organisme IDIAME.

<u>02/882</u> - Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Achats de denrées alimentaires pour les crèches, haltes garderies municipales de Lille-Lomme-Hellemmes et la pouponnière municipale.

02/883 - Centre Social Lazare Garreau - Versement d'une subvention.

02/884 - Création d'une structure multi-accueil - Choix du concepteur.

Adoptés.

Rapporteur : Monsieur ORIOL, Conseiller municipal délégué

#### **RESTAURATION SCOLAIRE**

<u>02/891</u> - Denrées et marchandises nécessaires au fonctionnement des services de la restauration scolaire au cours de l'année 2003.

02/892 - Construction de l'espace polyvalent Victor DURUY - Avenant au lot n°8 - Electricité.

Adoptés.

Chemise n°35

Rapporteur: Monsieur CUCHEVAL, Adjoint au Maire

# **HANDICAPES**

02/912 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n°36

Rapporteur : Madame BOUCHART, Adjointe au Maire

# **ECONOMIE SOLIDAIRE**

<u>02/913</u> - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Objectif 2 : Accroître et améliorer l'offre existante - Sous-objectif 2.3 : Mobiliser, développer et coordonner les moyens financiers.

<u>02/731</u> - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 3.3. : Encourager les nouvelles formes d'entreprenariat.

<u>02/830</u> - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 1 : Animer et coordonner le réseau lillois de l'économie sociale et solidaire.

Adoptés.

J'en arrive à la question orale du Front National. Monsieur BERNARD, je vous en prie.

M. BERNARD - Madame le Maire, notre Groupe a souhaité poser une question orale suite au verdict du procès de ce policier qui avait tué un habitant de Lille-Sud et où vous avez contesté publiquement le verdict.

Je lis la question.

En contestant le verdict prononcé dans le cadre du procès Andolina, le Maire de Lille, au lieu d'apaiser un climat social déjà tendu, préfère jeter de l'huile sur le feu.

.../...

Maire de tous les Lillois -c'est ce que vous avez répété souvent- vous avez de par votre fonction une obligation de considération envers la Police.

Au lieu de cela, vous préférez, par une attitude idéologique et irresponsable, discréditer la Police et fragiliser la Justice.

Le Premier Magistrat d'une ville, par ailleurs Officier de Police Judiciaire, peut-il ainsi critiquer une décision de justice rendue au nom du peuple français par un jury populaire composé d'hommes et de femmes qui ont pris leur décision en leur âme et conscience ?

Madame le Maire - Je souhaite répondre très directement à cette question.

La Majorité Municipale a effectivement décidé, à l'occasion du verdict de ce jury d'assises, de faire part de sa surprise, effectivement, par rapport à la qualification des faits tels qu'ils avaient été retenus par ce jury.

Je voudrais d'abord vous rappeler que j'ai pu démontrer, ainsi que la Majorité, à maintes reprises, non seulement mon attachement à la Police Nationale comme à la Police Municipale, mais aussi la capacité que nous avons, dans notre ville, à travailler ensemble.

J'ai pour ma part la conviction forte que le droit à la sécurité est un droit aussi important que le droit à l'éducation, à la santé et au logement et je sais que les policiers sont parmi les principaux acteurs.

Je sais aussi que la citoyenneté se gagne par l'action de la Police, de la Justice, des acteurs de la prévention sur le terrain et que, là aussi, les policiers font un travail remarquable.

Nous passons notre temps à travailler avec eux, je l'ai dit tout à l'heure en matière de sécurité, dans les cellules de veille et Monsieur VICOT, nous le savons, travaille en permanence avec eux. Je recevrai quant à moi les syndicats de Police le 21 octobre prochain.

Ceci pour dire que le problème n'est pas celui de la Police Nationale que je respecte et pour laquelle je reconnais d'ailleurs la difficulté et la dureté de son action.

Si nous avons jugé utile de réagir après le verdict de la Cour d'Assises du Nord c'est, comme je l'ai dit, non pas pour critiquer la décision qui a été prise par rapport au policier, mais pour exprimer notre surprise et notre émotion quant à la qualification des faits retenus.

Je rappelle que la Cour d'Assises a déclaré qu'il s'agissait d'un accident.

Pour avoir suivi cette affaire de près, je peux dire que la Police des Polices qui avait été envoyée par le Ministre de l'Intérieur le jour même sur le territoire lillois avait conclu à un homicide volontaire.

Par ailleurs, l'enquête judiciaire et l'instruction terminée sont allées avec la même qualification devant le jury d'assises.

Enfin, le Procureur de la République, dans son réquisitoire, avait dit à plusieurs reprises qu'il ne pouvait en aucun cas s'agir d'un accident et qu'on n'était pas là dans le contexte d'un accident de chasse.

Pour ma part, je l'ai dit à plusieurs reprises, je comprends, je suis même convaincue que le policier qui a commis cet acte paie aujourd'hui suffisamment les conséquences de cet acte. Donc, en aucun cas, la position qui a été la mienne a été de réclamer autre chose pour ce policier. Mais sim-

plement de dire que beaucoup de jeunes dans nos quartiers, beaucoup de Lilloises et de Lillois ne peuvent pas comprendre et dès lors se réfugient parfois dans la violence, que l'on puisse qualifier d'accident un meurtre -parce qu'il s'agit de cela- qui a été réalisé à bout portant, à 40 centimètres, dans la nuque d'un jeune qui tournait le dos.

Je ne souhaitais pas, pour ma part, et je parle là en tant que citoyenne, que ce jeune policier en pâtisse, je pense qu'il en pâtit suffisamment dans sa vie. Je souhaitais simplement que la justice française puisse employer les bons mots pour qu'il n'y ait pas des jeunes, à qui nous demandons tous les jours de respecter la loi, qui se sentent insuffisamment compris par la justice française.

Alors, c'est vrai, Monsieur BERNARD, que ce n'est pas facile de prendre une telle position et je sais qu'il est extrêmement simple, ensuite, d'être critiqué quand on prend cette position. Mais moi, je crois en la justice.

Je crois aussi que lorsque tous les jours je discute avec des jeunes des quartiers, je leur rappelle que je souhaite qu'ils respectent la règle. Eh bien, je veux qu'ils puissent se sentir chez eux dans notre pays, je veux qu'ils puissent être fiers de notre police et de notre justice. Et nous avons raison de l'être dans la très grande majorité des cas. Je ne veux pas qu'ils se sentent exclus.

Quand vous dites qu'en prenant une telle décision, la Majorité Municipale met de l'huile sur le feu, alors là, je ne vous suis pas. Je crois au contraire que ces jeunes, que nous avions d'ailleurs préparés à une sentence faible pour un jeune policier qui, à l'évidence, avait eu peur très certainement, mais que ces jeunes, qui se sont sentis brutalement abandonnés lorsqu'on a parlé d'accident, puissent savoir qu'un certain nombre d'élus comprenaient leur étonnement.

Alors, il n'est pas politiquement facile de dire cela, ce n'est électoralement certainement pas une bonne chose, mais pour moi faire de la politique, c'est avoir le courage de dire un certain nombre de choses quand on doit le dire, c'est dans cet esprit, et j'en prends la responsabilité, entourée de l'unanimité de la Majorité Municipale, qu'a été prise cette décision.

Encore une fois, elle n'était pas contre le policier Andolina, je crois que sa situation est difficile. Elle était simplement pour dire que, dans notre ville, quand un jeune homme est tué comme cela a été le cas de Ryad, dans les circonstances que l'on sait, on n'a pas le droit de parler d'un accident.

(applaudissements)

Nous terminons sur cette affaire douloureuse, malheureusement.

Je vous donne rendez-vous le 15 novembre, en vous remerciant d'avoir été aussi patients dans un Conseil très important.

(Séance levée à 21 h 10).